

**RIVESALTES : concertation publique relative au
projet de construction d'un établissement
pénitentiaire sur le territoire de la commune**

Du 04 Janvier 2021 au 05 Février 2021

Observation n°1

Déposée le 04 Janvier 2021 à 13:40

Par loubersac gilles

28 rue du Chardonnay

66600 rivesaltes

Observation:

Je suis fier que ma commune participe à ce projet, nécessaire pour les pensionnaires ainsi que pour la commune.

Bravo pour cette initiative.

Cordialement

Observation n°2

Déposée le 04 Janvier 2021 à 16:17

Par De Bremond d'ars Marie

16 Rue Du Portail Neuf

66600 Rivesaltes

Observation:

Un centre pénitentiaire génère des troubles systématiques autour du bâtiment. Rivesaltes a-t-elle besoin de cette image ?

Observation n°3

Déposée le 04 Janvier 2021 à 20:01

Par Martinelli San

6 rue ludovic ville

66600 Rivesaltes

Observation:

Bonjour

Pour vous indiquer mon avis positif a cette construction. Nous manquons en France de place en établissement pénitentiaire et donc qu'il soit dans ma ville ne me pose aucun problème et au contraire, cela va faire de l'emploi et du passage supplémentaire.

Cordialement.

M. Martinelli

Observation n°4

Déposée le 05 Janvier 2021 à 14:01

Par Anonyme

Observation:

Bonjour, puisque on nous demande notre avis je ne pense pas qu'une prison soit adapter pour la commune de Rivesaltes.

Ma famille et moi ne somme pas d'accord pour la construction de cette prison. Surtout que nous aurions put avoir un ikea qui aurait apporter des emplois, des touristes et des revenus ça aurait était beaucoup mieux

Observation n°5

Déposée le 05 Janvier 2021 à 19:42

Par Anonyme

Observation:

Vraiment pour ce projet .

Observation n°6

Déposée le 06 Janvier 2021 à 11:36

Par BERGERON Frédéric

153 RD 900

66600 rivesaltes

Observation:

ne je pense pas que ce site, et que Rivesaltes mérite d'avoir une verrue tel qu'un centre pénitencier.

une démarche, une réflexion qui ne semble pas concertée, pas étudiée pas utile ni aux riverains ni à la zone.

il doit y avoir d'autres zones plus éloignées, plus adaptées pour accueillir ce flux de personnes et ces nuisances.

Observation n°7

Déposée le 06 Janvier 2021 à 11:40

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre une prison à cette endroit.

Observation n°8

Déposée le 06 Janvier 2021 à 12:01

Par Beceiro thierry

25 rue pejouan

66600 66600

Observation:

Bonjour

Comment peut on imaginer placer une structure pénitencier à cette endroit?. Politiquement c 'est du non sens total. C'est en désaccord avec la volonté de diriger depuis des décennies notre Roussillon au tourisme et à l'agriculture. Cette RD 900 ainsi que l'A9 sont les portes d'entrés du Nord à notre département. Et on va rajouter encore du béton et de l'inquiétude. C'est incohérent et irresponsable.

Pourquoi non a cette prison à cette emplacement :

- 1) Le choix géographique de cette structure n'est pas adapté a la volonté touristique de notre département.
- 2) il est dommage de sacrifier des terres agricoles aussi prolifiques et typiques gustativement à la construction.
- 3) Pour les entreprises déjà encrées dans la zone ce n'est pas forcément une bonne nouvelle, cela portera atteinte à leurs images.
- 4) Pour les prisonniers et le personnel pénitencier, (car les conditions humaines doivent être prises en compte) cette solution ne sera pas viable a long terme. Car des nuisances :
 - d'ordres olfactives impactées par les stations d'épurations déjà en place.
 - d'ordres sonores (bruit de tracteurs, de bennes, de camions, de compresseur, de pompes a vin, de pressoirs vinicoles ...) .Donc dans 3 ans voir 5 ans maximum il sera demandé aux entreprises tel que la cave ADV de déménager pour arrêter de nuire à la santé et aux bien être de ces personnes.

Une fois de plus les intérêts des uns ne cohabitent pas avec l'intérêt général et logique de notre Roussillon bien aimé.

Si cette prison doit se construire obligatoirement a Rivesaltes, ne vous inquiétez pas messieurs les politiques, vous avez, sur cette même communes d'autres friches avec des surfaces adaptées et qui sont en dormances depuis de nombreuses années. Je me tiens a votre disposition pour vous les faire visiter si vous avez perdu leurs traces :) :) .

Observation n°9

Déposée le 06 Janvier 2021 à 12:10

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

J'ai bien situé le prochain site d'implantation et comme je m'y balade souvent, je tiens à vous signaler l'existence de bassins de rétentions d'effluents de l'activité viticole.

Je vous invite donneurs d'ordre, ingénieurs et décideurs publics ... à vous rendre sur place!

Ceux-ci dégagent selon les saisons des odeurs pestilentielles qui me semblent incompatibles avec la mise en place d'une grande résidence. On ne peut imaginer faire résider des détenues sous peine d'une double peine !

Observation n°10

Déposée le 06 Janvier 2021 à 12:11

Par Laroche Renaud

Observation:

Je suis agent commercial et je vends les vins de la coopérative Arnaud de Villeneuve. L'image de celle-ci se trouverait fortement dégradée si une prison venait à être construite à côté de ses locaux. Cela représenterait donc un préjudice pour moi également.

Observation n°11

Déposée le 06 Janvier 2021 à 12:25

Par Anonyme

Observation:

En tant que salarié de la cave coopérative Arnaud de Villeneuve attenante au projet d'implantation actuel je déplore la proximité trop immédiate avec la cave du projet dans son état actuel qui entrainerait des nuisances réciproques indéniablement (notamment bruit, odeur... de la cave + risques inhérents à la fréquentation de la prison pour la société et ses salariés) !

Observation n°12

Déposée le 06 Janvier 2021 à 12:50

Par Bernier Bruno

20, rue de la Baie

50300 Saint-Martin-des-Champs

Observation:

Avoir accordé l'implantation d'une Cave Coopérative pour des raisons d'éloignement urbain et d'environnement naturel et implanter aujourd'hui une activité qui s'y oppose n'a absolument aucun sens ...

Les instances décisionnaires doivent abolir ce projet qui va à l'encontre d'une viticulture durable.

Une démarche en faveur du territoire viticole ne peut être que bénéfique au département, à la Région et à la France.

Observation n°13

Déposée le 06 Janvier 2021 à 13:04

Par Pierre Gaetan

153 RD 900

66600 Rivesaltes

Observation:

Un désastre économique en vue pour notre cave, nous n'avons sûrement pas besoin de ça !

il y a bien de la place ailleurs non !? quelle considération pour nos vignerons.....image et poumon économique majeur de Rivesaltes !

Observation n°14

Déposée le 06 Janvier 2021 à 13:04

Par Pierre Gaetan

153 RD 900

66600 Rivesaltes

Observation:

Un désastre économique en vue pour notre cave, nous n'avons sûrement pas besoin de ça !

il y a bien de la place ailleurs non !? quelle considération pour nos vignerons.....image et poumon économique majeur de Rivesaltes !

Observation n°15

Déposée le 06 Janvier 2021 à 13:10

Par MELLINGER Philippe

23 RUE EDOUARD BRANLY

68300 SAINT-LOUIS

Observation:

Par solidarité avec la cave Arnaud de Villeneuve et les vignerons coopérateurs, je crois qu'il doit exister d'autres possibilités dans la région pour y installer une prison !

Observation n°16

Déposée le 06 Janvier 2021 à 13:18

Par Gazè Sebastien

1 rue du vent

66600 Rivesaltes

Observation:

Contre le centre pénitentiaire

Observation n°17

Déposée le 06 Janvier 2021 à 13:34

Par PAGÈS PIERRE

6 rue Arnau de Vilanova.

66000 PERPIGNAN.

Observation:

Je suis contre ce projet ,il faut arrêter de détruire la nature, et ce territoire est magnifique.

Observation n°18

Déposée le 06 Janvier 2021 à 16:27

Par SALIES Kévin

Observation:

Passer 20 ans à essayer de sortir les caves des villages pour en éloigner les nuisances sonores et olfactives, y parvenir en créant un outil ultra performant au cœur du vignoble rivesaltais et loin des habitations, pour finir par y accoler un habitat....

OU EST LA LOGIQUE???

Jamais une cohabitation ne sera possible!!

Un salarié de la cave en colère.

Observation n°19

Déposée le 06 Janvier 2021 à 16:38

Par AVIA André

9 rue Lavoisier

66600 RIVESALTES

Observation:

Natif de Rivesaltes, habitant ce village où j'espère finir mes jours, ce projet me paraît néfaste pour plusieurs raisons :

- Néfaste pour le renom de mon village qui sera désormais associé à une prison,
- Néfaste pour la valeur de nos biens immobiliers qui perdront de leur valeur,
- Néfaste pour la renommée de notre production viticole,
- Néfaste pour le fonctionnement de la cave coopérative Arnaud de Villeneuve,
- Néfaste pour l'environnement, en particulier pour plusieurs espèces dont certaines sont protégées (outarde, œdicnème criard, lézard ocellé, etc ..) qui ont trouvé refuge sur les friches.

Sachez qu'une grande partie de la population de Rivesaltes est opposée à ce projet.

Observation n°20

Déposée le 06 Janvier 2021 à 17:01

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

il me paraît inopportun d'installer une prison proche d'une entité commerciale comme la cave "Arnaud de Villeneuve" pour les raisons suivantes:

- odeur et nuisance sonore pour les détenus et le personnel pénitencier
- image néfaste et inquiétante pour les clients de la cave lors de leurs visites
- dégradation du paysage locale et de la cave niché au milieu des vignes
- surplus de circulation sur les axes permettant de rejoindre la cave

Cordialement.

Observation n°21

Déposée le 06 Janvier 2021 à 17:18

Par Anonyme

Observation:

Je suis salariée de la cave Arnaud de Villeneuve et je suis contre ce projet pour les raisons suivantes:

- le préjudice pour l'image de notre cave
- un fonctionnement perturbé pour nos coopérateurs en raison des modifications d'accès au site.
- l'insécurité au travail, pour nous, nos biens notre matériel de travail.

Il existe d'autres sites pour un tel projet, nous n'avons pas besoin d'être mitoyen à la prison. c'est une absurdité.

Observation n°22

Déposée le 06 Janvier 2021 à 17:54
Par DENIAU Franck

Observation:

Je ne comprends pas la construction d'une prison à cet endroit. C'est un lieu superbe, la cave respecte l'environnement. Le projet est honteux.

Observation n°23

Déposée le 06 Janvier 2021 à 18:55

Par Anonyme

Observation:

je suis contre le projet de la construction pénitentiaire sur le territoire de la commune
c'est une aberration de vouloir implanter une prison à proximité d'une coopérative vinicole
connaissant les inconvénients que peut engendrer cette exploitation
comme à chaque fois celui qui est implanté depuis longtemps en premier n'est jamais écouté et respecté
Peut on arrêter de construire n'importe où alors qu'il y a suffisamment de vieux bâtiments qui tombent en ruines
il n'y a que l'argent qui compte et la planète dans tout ça?

Observation n°24

Déposée le 06 Janvier 2021 à 18:56

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre ce projet car le terrain été acheté à la base pour un Ikea, et maintenant on nous dit que cets en fait pour une prison. Le nombre de vols à déjà fortement augmenté c'est derniers temps à Rivesaltes, alors avec une prison pas loin de chez nous on va se retrouver avec un taux encore plus élever. Il y a aussi l'économie locale qui va fortement être impacter, qui voudrais venir en vacance proche d'un prison ? De plus celle-ci veut être implanté sur un terrain très proche de la cave Arnaud de Villeneuve. Il est déjà bien difficile pour les agriculteurs d'arriver à leur cave avec ces routes en pieuses état, mais avec en plus le trafic routier d'une prison en plein sur leur passage... Dans un village comme Rivesaltes, avec tand de potentiel que nous offre le terroir et notamment l'agriculture, je trouve que la mairie soutient fort peut les agriculteurs et pire encore veux leur faire du tord. Cette prison pourrais être construite ailleurs, dans un secteurs qui ne contient pas d'entreprises ou de commerce à proximité. Et peut être même sur un terrain qui n'habrite pas de lézard osselet, qui va déjà fort mal...

Observation n°25

Déposée le 06 Janvier 2021 à 19:00

Par Mouton Sylvain

20 Rue Des Caroubiers

66600 Rivesaltes

Observation:

Je suis contre le projet car ils veulent nuire À la cave Arnaud de Villeneuve et au reste du village

Observation n°26

Déposée le 06 Janvier 2021 à 19:10

Par Anonyme

Observation:

Je suis défavorable à ce projet.

Destruction vigne

Destruction habitat naturel d'espèce local

Observation n°27

Déposée le 06 Janvier 2021 à 19:18

Par Anonyme

Observation:

Je suis très défavorable à ce projet. Cela va totalement de gâcher la beauté du paysage de Rivesaltes.

Observation n°28

Déposée le 06 Janvier 2021 à 19:41

Par LUBIN GENEVIEVE

10 RUE PIERRE ET MARIE CURIE

66600 RIVESALTES

Observation:

Bonsoir, cela n'emmènera rien de plus, au contraire, les maisons de Rivesaltes ne voudront pas grand chose elles se vendront à perte.
En plus près de l'autoroute pour s'évader plus vite c'est idéal.

Observation n°29

Déposée le 06 Janvier 2021 à 19:42

Par Anonyme

Observation:

Il y a un certain temps il fallait préserver la faune, pour un fameux lézard..et maintenant plus de lézard pour la prison ,si lézard y a!
,il y est pour toute sorte de constructions.

Donc je ne suis pas d'accord avec la construction d'une prison et surtout aussi près de ma ville,cela va nuire aux commerces et aux terres agricoles des alentours et aussi je ne me sentirai pas en sécurité. **NON A LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON .**

Observation n°30

Déposée le 06 Janvier 2021 à 19:44

Par LUBIN ROLAND

10 rue Pierre et Marie Curie

66600 Rivesaltes

Observation:

Je suis contre la construction de la prison. Vous feriez mieux de construire une salle ARENA (spectacles et sports) avec 7000 places. Cela apporterait beaucoup à la commune de Rivesaltes. En plus à proximité de la zone commerciale de CLAIRA et de l'autoroute.

Observation n°31

Déposée le 06 Janvier 2021 à 20:01

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre cette prison près de notre ville,nos commerces ,notre cave et nos terres agricoles, par contre je fais une proposition faisons se pénitencier à proximité de la résidence du ministre de la justice ou de l' intérieur .NON A LA PRISON.

Observation n°32

Déposée le 06 Janvier 2021 à 20:15

Par Anonyme

Observation:

Je suis totalement pour. C'est d'utilité public, une nécessité. Cer établissement ne créera aucune nuisance. D'autre part, les communes qui en ont une s'en félicite.

Observation n°33

Déposée le 06 Janvier 2021 à 20:17

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre ce projet il n'y a rien de positif pour notre village, développons d'autres choses pour un avenir meilleur

Observation n°34

Déposée le 06 Janvier 2021 à 20:22

Par Anonyme

Observation:

2 prisons sur un bassin de population de 330000 personnes, c'est peut-être une prison de trop...

L'Aude ou l'Ariege, frontalières des P.O. possède de larges espaces sans population qui permettront la création de tel établissement sans impacter économiquement les sites...

Observation n°35

Déposée le 06 Janvier 2021 à 20:25

Par Lloi Marilou

6 Impasse de Rome

66600 RIVESALTES

Observation:

Une bien triste idée pour notre économie locale le tourisme risque de mourir à petit feu... Quelle serait l'histoire de Rivesaltes avec cette prison

Observation n°36

Déposée le 06 Janvier 2021 à 20:31

Par Anonyme

Observation:

Cela va gravement nuire à Rivesaltes et ses habitants. Ramenant de l'insécurité en plus. On a déjà les avions qui font baisser sérieusement le confort et l'attrait de ce beau village. Alors la prison.

Observation n°37

Déposée le 06 Janvier 2021 à 20:43

Par Anonyme

Observation:

Je suis défavorable à ce projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire. Pourquoi ne pas agrandir l'établissement existant ? Rivesaltes ne bénéficiera d'aucun avantage ni sur le plan économique ni sur le plan environnemental à un tel projet et perdrait des terrains agricoles importants à la renommée de la commune.

Observation n°38

Déposée le 06 Janvier 2021 à 20:46

Par Anonyme

Observation:

Favorable

Observation n°39

Déposée le 06 Janvier 2021 à 20:55

Par Anonyme

Observation:

Illogique de positionner les prisons à l'opposé de PERPIGNAN, une au sud et une au nord.

Construites l'une près de l'autre cela permettra une mutualisation des moyens ,matériel et humains, de transports des prisonniers (tribunal, hôpital...), mais aussi de créer un pool de surveillants pour les 2 prisons.

Observation n°40

Déposée le 06 Janvier 2021 à 21:06

Par Anonyme

Observation:

Y'a pas de la place à Cayenne ?

Observation n°41

Déposée le 06 Janvier 2021 à 21:20

Par Anonyme

Observation:

prison oui de 15 hectares MAIS PAS A COTE DE LA CAVE ARNAUD DE VILLENEUVE en sachent que notre département fait 4116 KM CARRE IL ME SEMBLE QU'IL Y A DE LA PLACE AUTRE PARS CELA DIS BONNE ANNEE

Observation n°42

Déposée le 06 Janvier 2021 à 21:24

Par Anonyme

Observation:

Non à tout ça,car je ne serais plus tranquille chez moi, Rivesaltes n'a pas besoin de ça

Observation n°43

Déposée le 06 Janvier 2021 à 21:39

Par Kostine Marie

20 rue des caroubiers

66600 Rivesaltes

Observation:

Avoir une prison à côté de chez soi n'est pas rassurant, cela va amener de la crainte, de la pollution, et va gâcher notre paysage. Il vaudrait mieux en créer une autre à perpignan. Merci de respecter les terres, la nature, la cave Arnaud de Villeneuve et de prendre en considération nos avis.

Observation n°44

Déposée le 06 Janvier 2021 à 21:43

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre la construction d'un prison sur cette terre de vignes

Observation n°45

Déposée le 06 Janvier 2021 à 21:56

Par Anonyme

Observation:

Les vignes de Rivesaltes font partie des rares endroits en France où l'on peut observer des lézards osselets, qui je le précise est une espèce menacée ! !

Veillez donc abandonner ce projet dans l'intérêt de notre faune locale. Merci.

Observation n°46

Déposée le 06 Janvier 2021 à 22:30

Par Djelalian Audrey

Perpignan

66000 Perpignan

Observation:

Je suis complètement défavorable

Observation n°47

Déposée le 07 Janvier 2021 à 05:36

Par Anonyme

Observation:

Pas de prison sur rivesaltes, l immobilier va chuter....

Observation n°48

Déposée le 07 Janvier 2021 à 05:55

Par Anonyme

Observation:

Inadmissible

Observation n°49

Déposée le 07 Janvier 2021 à 07:11

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre cette prison !!

Ce qui va faire baisser les valeur immobilières.

Observation n°50

Déposée le 07 Janvier 2021 à 07:50

Par LEMAIRE OLIVIER

10 rue Alexander Fleming

76120 LE GRAND QUEVILLY

Observation:

Il est impensable de placer une prison dans un site dédié à la culture , à la vinification , à la vigne

L'implantation du site de vinification de chez Arnaud de Villeneuve à cet endroit est évident , entouré de vignes , sans rien autour !

Laissez cet endroit libre !

Observation n°51

Déposée le 07 Janvier 2021 à 09:21

Par Anonyme

Observation:

Il est intéressant se rappeler, concernant les mêmes terrains, de l'article de la semaine du roussillon du 21 septembre 2017 faisant mention de la découverte d'un lézard qui a retarder l'implantation d'IKEA, qui a fini par renoncer mais qui pour une prison aurait disparu ???

Les autorisations administratives de l'implantation de projets comme la prison étant données par les mêmes services que la préfecture que pour IKEA laissent un abime de doutes...

REF ARTICLE:

<https://www.lasemaineduroussillon.com/2017/09/21/commerce-pyrenees-orientales-ikea-ne-viendra-a-rivesaltes/>

Observation n°52

Déposée le 07 Janvier 2021 à 09:21

Par Anonyme

Observation:

Il est intéressant se rappeler, concernant les mêmes terrains, de l'article de la semaine du roussillon du 21 septembre 2017 faisant mention de la découverte d'un lézard qui a retarder l'implantation d'IKEA, qui a fini par renoncer mais qui pour une prison aurait disparu ???

Les autorisations administratives de l'implantation de projets comme la prison étant données par les mêmes services que la préfecture que pour IKEA laissent un abime de doutes...

REF ARTICLE:

<https://www.lasemaineduroussillon.com/2017/09/21/commerce-pyrenees-orientales-ikea-ne-viendra-a-rivesaltes/>

Observation n°53

Déposée le 07 Janvier 2021 à 10:38

Par Anonyme

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Observation n°54

Déposée le 07 Janvier 2021 à 10:41

Par Hostallier Jean-Marc

140 route nationale

66550 comeilla la riviere

Observation:

Je suis contre le projet prison a implanté aux abords de la coopérative.

Observation n°55

Déposée le 07 Janvier 2021 à 10:41

Par Anonyme

Observation:

Non pas de prison à cet endroit.

Observation n°56

Déposée le 07 Janvier 2021 à 11:25

Par Anonyme

Observation:

Pas de prison à cet emplacement! Derrière la coopérative ADV... Pensez un peu au terroir des PO! Combien de parcelles et de vignes détruites pour ce projet? Un peu de bon sens chères têtes penseuses!

Observation n°57

Déposée le 07 Janvier 2021 à 11:45

Par navagas lionel

5, route d'Opoul

66600 Salses

Observation:

Bonjour,

Contre car:

Les données du ministère de la Justice indiquent qu'au mois d'avril 2020, il y avait 65 000 détenus dans les prisons françaises => dont 23,5% d'étrangers.

Pas besoin de prison en plus.

Observation n°58

Déposée le 07 Janvier 2021 à 12:04

Par Anonyme

Observation:

Et encore des nuisances pour le monde agricole ! Bel exemple de consommation de terres agricoles. Il faut limiter l'artificialisation des terres agricoles! ont dit les plus hauts représentants de l'état. En plus ce sont des parcelles fortes agronomiquement. Dans un département à tout petit rendement, c'est une érosion des volumes pour la coop avec tout ce que cela implique (baisse des volumes répartitions des charges fixes sur les volumes restant donc baisse du revenu des viticulteurs). Une fois la prison installée comme la cave gênera on va lui demander de se déplacer. Mais qui était le premier sur place loin de toutes habitations par soucis d'éviter les nuisances ?

Observation n°59

Déposée le 07 Janvier 2021 à 12:45

Par BAY VIRGINIE

Observation:

Bonjour

Je tiens à faire part de mon étonnement de l'implantation d'une prison à une si grande proximité d'un site économique. L'impact va être très négatif en terme d'image et de retombées économiques.

La viticulture du département n'a vraiment pas besoin de ça vu les difficultés actuelles.

Observation n°60

Déposée le 07 Janvier 2021 à 13:21

Par Mari Jean philippe

Route de st Hippolyte

66600 Salses Le Château

Observation:

Je ne suis pas pour l'implantation de la prison sur le lieux défini.

Observation n°61

Déposée le 07 Janvier 2021 à 13:32

Par Mari Laurie

5 rue des Lupins

66380 Pia

Observation:

Totalement contre ce projet ! Ils réfléchissent au conséquences avant de monter un tel projet ou comment ça se passe ?

Observation n°62

Déposée le 07 Janvier 2021 à 13:46

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre ce projet.

Observation n°63

Déposée le 07 Janvier 2021 à 15:22

Par Anonyme

Observation:

Contre la prison

Observation n°64

Déposée le 07 Janvier 2021 à 15:48

Par Anonyme

Observation:

Bonjour, je suis contre l'implantation de cette prison sur cet espace, où l'on se promène, chasse et faisons du vélo avec les enfants. Cet espace sera totalement interdit.

Faites là ailleurs merci

Observation n°65

Déposée le 07 Janvier 2021 à 16:21

Par Anonyme

Observation:

Pour les raisons ci-dessous, je suis contre ce projet d'implantation de la future prison :

- un grave préjudice d'image pour l'entreprise mitoyenne qui exerce son activité, à savoir la cave coopérative ARNAUD DE VILLENEUVE ,
 - des complications dans le fonctionnement pendant les vendanges, (la route d'accès sera supprimée... mais remplacée par quoi et où ?)
 - une augmentation très importante du trafic routier à proximité de la cave (+ de 400 visiteurs jours estimés)
 - une insécurité pour les salariés et leurs biens (véhicules) à cause de la présence inévitable d'individus peu recommandables aux alentours de la prison
 - une insécurité pour nos installations pour les mêmes raisons (risque sur le vin stocké à l'extérieur, mais aussi risque de vol de matériel...)
 - les risques de recours contre nous des associations de défenses des détenus en raison des nuisances que nous produisons (bruits et odeurs) qui sont inévitables...
-

Observation n°66

Déposée le 07 Janvier 2021 à 16:42

Par Anonyme

Observation:

Bonjour !

C'est une honte !! toujours plus grand pour mieux entasser des personnes !

au lieu de donner les moyens a la justices pour juger rapidement les situations non leur solution c'est d'agrandir pour fuir la réalité du manque dans les tribunaux !!

Pfff je suis clairement contre cette construction !

Observation n°67

Déposée le 07 Janvier 2021 à 16:47

Par Anonyme

Observation:

Réhabilitez le Camp de Rivesaltes tant qu'on y est! Laissez nous tranquille! STOP à ce projet insensé!

Observation n°68

Déposée le 07 Janvier 2021 à 17:13

Par Anonyme

Observation:

On a beaucoup parlé récemment de démocratie participative. Le maire de Rivesaltes en a même fait un thème de sa campagne pour les municipales. Alors, donnons la parole au peuple. On nous permet de nous exprimer en déposant des observations. Il semble qu'une majorité soit contre ce projet. Alors, pourquoi ne pas organiser un referendum local. Pour ou contre le projet d'implantation d'un centre pénitentiaire sur la commune de Rivesaltes ?

Observation n°69

Déposée le 07 Janvier 2021 à 21:31

Par Anonyme

Observation:

IKEA n'a pas été possible mais une prison oui ! je pense qu'en terme d'économie locale IKEA aurait été plus judicieux je ne veux pas d'une prison sur ma commune trop de risque d'insécurité et baisse de la valeur immobilière sur rivesaltes.

Observation n°70

Déposée le 08 Janvier 2021 à 05:10

Par Barbara Enzo

66600 Rivesaltes

Observation:

Je ne veux absolument pas de Prison autour de mon village, aucun aspect positif mais que du négatif pour la commune tel que les familles de prisonniers, la baisse du prix de l'immobilier ainsi que la dégradation du nom Rivesaltes origine d'un muscat connu de tous et partie du Maréchal Joffre

Observation n°71

Déposée le 08 Janvier 2021 à 06:42

Par Anonyme

Observation:

On a déjà sur le territoire de Rivesaltes, un aéroport, une voie ferrée, une autoroute. Bientôt une ligne TGV, maintenant une prison. Messieurs les politiciens, marre de vos décisions, arrêtez de polluer notre vie et notre territoire. NON A LA PRISON, RÉSOLUMENT NON.

Observation n°72

Déposée le 08 Janvier 2021 à 06:42

Par Allais Julien

66600 Rivesaltes

Observation:

Cette prison a rien à faire sur le territoire de Rivesaltes !! Par exemple la zone de Saint-Charles Perpignan serait pas plus adéquate pour accueillir un gros bloc de béton au lieu de dénaturiser cette zone.... Rivesaltes et symbole de vigne de vin de jolis paysages entre mer et montagne pas besoin centre pénitencier au milieu de la nature !!! Pour mon avis personnel c'est du grand n'importe quoi !!

Observation n°73

Déposée le 08 Janvier 2021 à 09:35

Par Anonyme

Observation:

Je ne suis tout simplement pas d'accord concernant cette construction.

Rivesaltes commence a redevenir paisible et une prison a proximité engendrera une population différente.

Je pense que je partirai de rivesaltes quand la prison sera achevée.

J'envisageais d'acheter un bien pour me fixer mais j'y renonce à présent.

Observation n°74

Déposée le 08 Janvier 2021 à 12:29

Par Fedele Carole

20 rue des achaux

66510 St hippolyte

Observation:

C'est inadmissible et inacceptable d'implanter une prison à l'entrée d'un département touristique comme le notre. L'image de nos producteurs locaux et de nos représentants touristiques de l'ensemble de notre département est menacée par cette implantation qui n'a vraiment pas sa place à l'entrée de notre département pour accueillir les touristes et toutes les personnes qui viennent chez nous. La solution est de trouver un autre endroit plus adapté pour cette prison.

Observation n°75

Déposée le 08 Janvier 2021 à 12:34

Par ARBUS Guillaume

153 RD 900

66600 Rivesaltes

Observation:

Bonjour,

En tant que commercial pour la cave Arnaud de Villeneuve je m'inquiète pour l'image de marque de la cave avec l'implantation d'une prison adjacente à notre outil de production et des nuisances réciproques que cela va engendrer.

De plus quelle est la cohérence de la création d'un lieu de résidence (comme une prison) à proximité d'un site de production qui lui-même a été sorti du cœur du village en 2007 pour s'éloigner justement des lieux de résidences ? Que dit le SCOT plaine du Roussillon à ce sujet ?

Merci

Observation n°76

Déposée le 08 Janvier 2021 à 15:19

Par Anonyme

Observation:

Projet honteux pour le bon développement économique et social d'un département déjà en difficulté... D'autres priorités tel que l'aide aux agriculteurs, la continuité du développement du tourisme ainsi que la sécurité me semblent être bien plus importants pour notre village.

Observation n°77

Déposée le 08 Janvier 2021 à 15:48

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre cette prison a rivesaltes !

Observation n°78

Déposée le 08 Janvier 2021 à 16:13

Par Fleta Emmanuel

2 avenue du boléro

66610 Villeneuve la Rivière

Observation:

Si on veut nuire à une entreprise, quoi de mieux que d'installer une prison juste devant ses portes !!!

Chapeau bas les décideurs. Vous êtes certain qu'il n'y aurait pas un autre terrain pour ce projet ?

La cave coopérative Arnaud de Villeneuve mérite mieux que la considération dont vous lui faite preuve. Soyez raisonnable et revoyez votre projet en imaginant un instant si une telle aberration arrivait devant votre porte à vous, Mesdames et Messieurs les décideurs.

Il y a très certainement des terrains où cela ne nuira à personne.

Observation n°79

Déposée le 08 Janvier 2021 à 17:11

Par Fléta Céline

13 rue du Comité de baixas

66330 Cabestany

Observation:

Bonjour

Je suis contre l'implantation de la prison sur ce site. Nous avons déjà une prison sur la commune de Perpignan. Cela va nuire à l'image de notre département, qui est une région très touristique.

La préservation des sites naturels et de la biodiversité est indispensable pour protéger l'environnement et notre planète, qui est aujourd'hui polluée et en danger.

Observation n°80

Déposée le 08 Janvier 2021 à 17:18

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre la construction de la prison à Rivesaltes !

Il y a des lieux plus propice à son émergence.

Observation n°81

Déposée le 08 Janvier 2021 à 17:24

Par Anonyme

Observation:

Je ne suis pas favorable pour qu'un centre pénitentiaire soit construit sur ce lieu.

Observation n°82

Déposée le 08 Janvier 2021 à 18:33

Par Anonyme

Observation:

Je comprend pas comment ça puisse être envisageable, il faut que ce soit en périphérie de Perpignan sinon ce n'est pas la peine.

Incroyable de venir salir un si beau village, en déplaie à certain !

Non à la prison ! En plus elle serait pas loin de chez moi non merci. Quant à ceux qui dise ouais mais ils sont 6 par cellule etc mais on s'en bat les couilles vous avez qu'à leur envoyer dès mandat ou même leur rendre visite non ? Bande de niais.

Observation n°83

Déposée le 08 Janvier 2021 à 18:40

Par Anonyme

Observation:

Je m'oppose formellement à la construction de cet établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune de Rivesaltes.

Observation n°84

Déposée le 08 Janvier 2021 à 19:47

Par Anonyme

Observation:

Super ! Les prisonniers auront une belle vue sur le Canigou et les vignes. En plus en cas de sortie nocturne rien de tel que des vigneronns en plein travail pour mettre l'ambiance !

Ps: c'est de l'ironie.

Observation n°85

Déposée le 09 Janvier 2021 à 09:35

Par david David

Observation:

Je ne suis pas favorable à ce projet sur la commune où je réside. Cette commune a grandement évolué socialement depuis une vingtaine d'année. Le trafic de drogue, délinquance, incivilités, cambriolages etc se sont développés dans cette commune et je crains que le projet en question n'aggrave la situation existante.

Certaines familles de personnes incarcérées souhaiteront s'installer tout proche et peut-être y rester par la suite.

Observation n°86

Déposée le 09 Janvier 2021 à 10:21

Par Baille Pierre

7 avenue de l'olivède

66600 Rivesaltes

Observation:

Je suis viticulteur coopérateur à la cave Arnaud de Villeneuve ; nous avons vendu ces terrains à l'origine pour la création d'un pôle viti-vinicole. Aujourd'hui c'est une prison qui sera construite...

Quel avenir pour notre cave coopérative, ses coopérateurs et ses salariés ?

N'y a t-il pas assez de place sur le camp Joffre ou au PRAE François Arago ?

Cela éviterait des nuisances certaines pour les deux parties. Il ne faut pas oublier que la cave ADV s'est excentrée pour ne gêner personne, tant au niveau sonore et olfactif. NON à la prison aux portes d'une cave coopérative qui représente tout le savoir faire des vignerons roussillonnais !!

Observation n°87

Déposée le 09 Janvier 2021 à 10:58

Par Poirot Laure

66600 Rivesaltes

Observation:

Non à la prison sous les cuves de la cave Arnaud de Villeneuve. Toute une structure est mise en danger par une construction qui pourrait par ailleurs être implantée sur d'autres lieux appartenant déjà à l'état : camp Joffre plus de 600 hectares de friches !

Partout la préservation de l'environnement est une priorité, que va devenir le lézard ocellé, une espèce menacée ?

La viticulture est un fleuron pour notre région déjà bien délaissée par tous nos politiques, il faut préserver ses représentants (vignerons et viticulteurs) qui sont eux aussi une espèce en voie d'extinction.

Signalons également la prévision d'un minimum de 400 véhicules/jour aux abords de la prison si ce projet abouti. Rivesaltais préparez-vous à être patients, les bouchons ne seront plus en liège !

Observation n°88

Déposée le 09 Janvier 2021 à 11:22

Par Anonyme

Observation:

Non à la prison.

Imaginez vous un seul instant ce projet à côté de Château Margaux, Château Yquem ou Romanée Conti. Ce n'est pas parce que nous sommes une appellation modeste qu'il faut nous mépriser.

Observation n°89

Déposée le 09 Janvier 2021 à 15:40

Par baille yves simon

18 rue magenta

66160 le boulou

Observation:

je suis contre la construction du centre pénitentiaire à coté de la cave Arnaud de villeneuve

Observation n°90

Déposée le 09 Janvier 2021 à 17:51

Par CASSAGNES Brice

18 Av de l'Agly

66600 RIVESALTES

Observation:

Bonjour, ce projet ne convient pas au territoire ou il est prévu. La coopérative a proximité va subir des préjudices très sérieux qui vont nuire à son bon fonctionnement. Il est impératif de trouver une solution de substitution quand à l'implantation de ce centre pénitentiaire.

La réaction des vignerons concernés par ces impacts risque d'être dure.

Observation n°91

Déposée le 09 Janvier 2021 à 18:26

Par aries Georges

pézilla la rivière

Observation:

Arnaud de Villeneuve est une image du département pour sa qualité de produits . Mettre une prison à côté présenterait une mauvaise image pour la vente directe.

Observation n°92

Déposée le 10 Janvier 2021 à 09:26

Par Barthes Jean

Chemin de la Grange Mas de la Grange

66430 Bompas

Observation:

Il y a certainement d'autres endroit moins impactant sur la Métropole....

Quelle idée de mettre une prison non loin du Mémorial de Rivesaltes qui est très symbolique.... ?

Si l'on voulait casser une cave renommée on ne s'y prendrait pas autrement

Observation n°93

Déposée le 10 Janvier 2021 à 10:30

Par Anonyme

Observation:

Contre ce projet de maison d'arrêt de Rivesaltes dans une plaine qui en sera défigurée et occasionnera beaucoup de gêne aux riverains.

Observation n°94

Déposée le 10 Janvier 2021 à 10:49

Par Noyau Patricia

2 le boel

41310 Nourray

Observation:

C'est un projet inconcevable à côté d'une cave coopérative. Les bruits et les odeurs peuvent engendrer par la suite des contestations des résidents.

Observation n°95

Déposée le 10 Janvier 2021 à 11:06

Par Anonyme

Observation:

C'est encore la faune et la flore de ce joli territoire de Rivesaltes qui vont payer le lourd tribut de l'activité humaine et de ses infrastructures bétonnées.

À plus grande échelle, il est bon de se rappeler que la préservation de cet environnement est aussi, à moyen et long terme, le garant de la préservation de l'espèce humaine.

De fait, je m'oppose à ce projet de destruction du territoire pour la construction d'un centre pénitentiaire.

Observation n°96

Déposée le 10 Janvier 2021 à 11:09

Par Poirot Josiane

30 rue de Belfort

66600 Rivesaltes

Observation:

Non à la prison aux portes de la cave Arnaud de Villeneuve : ce projet signe l'arrêt de mort de nos vignerons déjà en grandes difficultés.

Observation n°97

Déposée le 10 Janvier 2021 à 11:27

Par Baille Fannie

Rivesaltes

Observation:

Non à une prison sur le territoire du lézard osselet déjà en voie de disparition. Cette prison pourrait être construite ailleurs, au camps Joffre par exemple, terrain qui appartient déjà à l'État. De plus, mettre une prison à quelques mètres de la cave Arnaud de Villeneuve n'est pas une bonne idée. D'un côté pour la vitrine de la cave mais aussi pour des raisons de sécurité. Les employés ainsi que les propriétaires des terres alentours ne seront plus en sécurité avec des prisonniers à proximité et avec tout les visiteurs mal intentionnés que cela pourrait ramener. De plus, le trafic routier que cela va entraîner va d'avantage dégrader les chemins menant à la cave et aux terres viticoles qui sont déjà en piteuse état. Il serait temps d'arrêter de mettre des bâtons dans les roues de nos agriculteurs, qui je le rappelle sont déjà bien délaissés par la Mairie et par l'État...

Observation n°98

Déposée le 10 Janvier 2021 à 11:31

Par Anonyme

Observation:

je suis farouchement opposée à ce projet de prison non parce que c'est une prison mais à cause de sa trop grande proximité avec la cave viticole Arnaud de Villeneuve dont elle entravera le fonctionnement: l'accès pour les viticulteurs est compromis. or ces derniers dont je suis ne veulent ni avoir à faire un détour (après tout c'est nous qui payons le gas oil) ni à emprunter une route fréquentée ce qui serait un risque accrue de mise en danger de nos vies.

On aura du mal à me faire croire que ce seul site peut accueillir une nouvelle prison et que la vie de 240 vignerons ne vaut rien et peut donc être mise en danger .

Observation n°99

Déposée le 10 Janvier 2021 à 11:31

Par Anonyme

Observation:

je suis farouchement opposée à ce projet de prison non parce que c'est une prison mais à cause de sa trop grande proximité avec la cave viticole Arnaud de Villeneuve dont elle entravera le fonctionnement: l'accès pour les viticulteurs est compromis. or ces derniers dont je suis ne veulent ni avoir à faire un détour (après tout c'est nous qui payons le gas oil) ni à emprunter une route fréquentée ce qui serait un risque accrue de mise en danger de nos vies.

On aura du mal à me faire croire que ce seul site peut accueillir une nouvelle prison et que la vie de 240 vignerons ne vaut rien et peut donc être mise en danger .

Observation n°100

Déposée le 10 Janvier 2021 à 11:44

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre ce projet

Observation n°101

Déposée le 10 Janvier 2021 à 12:59

Par Anonyme

Observation:

Je suis absolument contre le fait qu'une prison soit construite sur Rivesaltes et de plus aux abords de la cave Arnaud de Villeneuve !

Observation n°102

Déposée le 10 Janvier 2021 à 17:46

Par Ferreira Johanna

18 cami de l'as nougueres

66380 Pia

Observation:

Je suis contre sa va nuire à notre territoire de nature et franchement une prison à l'entree de notre ville en arrivant de laude se pas accueillant du tout

Observation n°103

Déposée le 10 Janvier 2021 à 17:49

Par Anonyme

Observation:

No a la. Prison à cet endroit il ya d'autre endroit

Observation n°104

Déposée le 10 Janvier 2021 à 17:50

Par Anonyme

Observation:

Inadmissible de vouloir faire un centre penitencier à cet endroit faite plutôt un Ikea sa donnera du travail à beaucoup de gens qui en cherche

Observation n°105

Déposée le 11 Janvier 2021 à 09:53

Par Brechotteau Angélique

Ancien chemin de vingrau

66600 Rivesaltes

Observation:

Défavorable

Observation n°106

Déposée le 11 Janvier 2021 à 10:11

Par GIRARD Claude

Observation:

Mesdames, Messieurs, les élus,

Le projet de construction d'un centre pénitentiaire à coté de la cave vinicole Arnaud de VILLENEUVE me semble une aberration, en effet :

- Cette construction va nuire fortement à l'image de marque de cette entreprise prospère visitée régulièrement par des clients français et étrangers.
- Vous annoncez la création de 500 emplois avec ce projet mais si cela tourne mal pour l'entreprise à cause du voisinage, vous en perdrez bien plus avec sa faillite, bilan négatif en emploi et surtout perte fiscale pour la commune.
- Les nombreux visiteurs garderont une piètre image de ce site et du mauvais choix des élus. Sans compter les rancœurs aux prochaines élections.
- Vous annoncez avoir d'autres choix pour l'implantation de ces bâtiments, trouvez donc un site isolé qui ne dérangera personne.
- En choisissant ce site, vous allez vous rendre responsable d'une insécurité due à la promiscuité des camions, des engins agricole, des visiteurs avec le service pénitentiaire, en effet comment effectuer des transferts de prisonniers en sécurité au milieu des tracteurs et autre engins agricole, vous allez faire le bonheur de ceux qui veulent faire évader un détenu.

Cordialement.

Observation n°107

Déposée le 11 Janvier 2021 à 10:35

Par LAGARDE René

14 rue des Casteillets

66340 Osséja

Observation:

Dans un département qui se veut et qui se dit touristique, rien de mieux comme entrée dans le chef lieu du Roussillon que la présence à l'entrée de cette commune d'une prison.

Sortie autoroute un stupide cadran solaire très laid et là merci l'accueil sans parler des vicissitudes et inconvénients des particuliers et professionnels oeuvrant dans cette cave.

Je pense que nos "pontes" locaux marchent sur la tête ou ne sont pas Catalans tel la présidente du C.D.

Un peu de bon sens tout de même. On ne souhaite pas Ikea mais on accepte une prison...

Bravo !

Observation n°108

Déposée le 11 Janvier 2021 à 11:17

Par Beceiro thierry

25 rue pejouan

66600 66600

Observation:

Rappel : Bonjour

Comment peut on imaginer placer une structure pénitencier à cette endroit?. Politiquement c 'est du non sens total. C'est en désaccord avec la volonté de diriger depuis des décennies notre Roussillon au tourisme et à l'agriculture. Cette RD 900 ainsi que l'A9 sont les portes d'entrés du Nord à notre département. Et on va rajouter encore du béton et de l'inquiétude. C'est incohérent et irresponsable.

Pourquoi non a cette prison à cette emplacement :

- 1) Le choix géographique de cette structure n'est pas adapté a la volonté touristique de notre département.
 - 2) il est dommage de sacrifier des terres agricoles aussi prolifiques et typiques gustativement à la construction.
 - 3) Pour les entreprises déjà encrées dans la zone ce n'est pas forcément une bonne nouvelle, cela portera atteinte à leurs images.
 - 4) Pour les prisonniers et le personnel pénitencier, (car les conditions humaines doivent être prises en compte) cette solution ne sera pas viable a long terme. Car des nuisances :
 - d'ordres olfactives impactées par les stations d'épurations déjà en place.
 - d'ordres sonores (bruit de tracteurs, de bennes, de camions, de compresseur, de pompes a vin, de pressoirs vinicoles ...) .
- Donc dans 3 ans voir 5 ans maximum il sera demandé aux entreprises tel que la cave ADV de déménager pour arrêter de nuire à la santé et aux bien être de ces personnes.

Une fois de plus les intérêts des uns ne cohabitent pas avec l'intérêt général et logique de notre Roussillon bien aimé.

Si cette prison doit se construire obligatoirement a Rivesaltes, ne vous inquiétez pas messieurs les politiques, vous avez, sur cette même communes d'autres friches avec des surfaces adaptées et qui sont en dormances depuis de nombreuses années. Je me tiens a votre disposition pour vous les faire visiter si vous avez perdu leurs traces :) :) .

Observation n°109

Déposée le 11 Janvier 2021 à 12:04

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre la construction de la nouvelle prison sur le lieu prévu, car cela ne conviendra pas et engendrera des nuisances susceptibles de remettre en cause cette implantation et causer des désagréments importants

Observation n°110

Déposée le 11 Janvier 2021 à 15:52

Par DERYCKE BENOIT

MAS D'EN FELIX

66300 CAMELAS

Observation:

Bonjour

Franchement à 284 000 euros la place je pense qu'il y a autre chose à faire avec l'argent public !

il faut revenir à des solutions moins onéreuses ou plus radicales !

Observation n°111

Déposée le 11 Janvier 2021 à 19:29

Par Anonyme

Observation:

Un déplacement de l'implantation de la prison est nécessaire pour le bon fonctionnement de cette cave coopérative qui se trouverait aux premières loges des nuisances engendrées par ce genre d'établissement, il serait judicieux de le placer loin de tout voisinage.

Observation n°112

Déposée le 12 Janvier 2021 à 08:32

Par Anonyme

Observation:

Nous ne voulons pas de prison à proximité de notre cave,

Des complications pour accéder à notre lieu de travail et des complications pour les accès de tracteurs et autres pendant les vendanges,

Préjudice pour l'image de notre marque, risque de baisse activité donc risque de licenciement,

Une insécurité physique et matérielle, un risque plus important de vols dans la cave et à l'extérieur à cause de la présence inévitable d'individus et une augmentation importante du trafic routier à proximité de notre cave.

Il y a bien d'autres endroits pour construire une prison, pourquoi la faire à proximité d'une cave coop?

Observation n°113

Déposée le 12 Janvier 2021 à 10:05

Par Bonaventure Caroline

2 avenue du bolero

66610 Villeneuve la riviere

Observation:

Bonjour, je suis dans un premier temps étonnée de ne pas retrouver sur la présentation du projet que ce nouveau projet carcéral sera situé à quelques mètres de la cave Arnaud de Villeneuve à Rivesaltes.

Dans un second temps, je suis attérée de voir que, sous prétexte d' avoir sur les bras ce terrain où n'a pas pu se construire le nouvel IKEA, on décide de construire une prison de 15 hectares(!) collée à une entreprise qui "tourne" bien et qui tres certainement lui nuira.

C est bien d'avoir de nouveaux projets, de vouloir résoudre le problème de surpopulation carcérale, c est mieux de ne pas nuire aux autres entreprises voisines.

Je me demande si cette concertation existe juste parce que "c est la loi", ou si les pouvoirs publics vont réellement prendre en compte l avis de la population.

L avenir nous le dira.

A bon entendeur.

Observation n°114

Déposée le 12 Janvier 2021 à 11:00

Par Anonyme

Observation:

Je suis un v.r.p multiscarte de la cave Arnaud De Villeneuve et je ne suis pas d'accord pour l'implantation d'une prison à côté, car je ramène souvent des clients pour faire visiter notre site et je trouve cela pas sympa et rien à voir avec les vignobles du secteur. Je pense que c'est mieux dans une zone commerciale sortie de Perpignan qui serait plus logique.

Observation n°115

Déposée le 12 Janvier 2021 à 14:46

Par Anonyme

Observation:

Bonjour.

Originaire de Rivesaltes, ayant du terrain depuis 4 générations sur place, j'ai pourtant du faire construire ailleurs. Pas dans le PLU pas de mitage sur la ville, bref, à moins de passer par un lotisseur, pas de construction possible. Ikéa a essayé... mais nous avons des lézards vert en voie de disparition (il ne va pas jusqu'au Karting, pardon pour le trait d'humour).

Ici, le projet, pardon messieurs , mesdames de l'administration Française, ne tient pas la route.

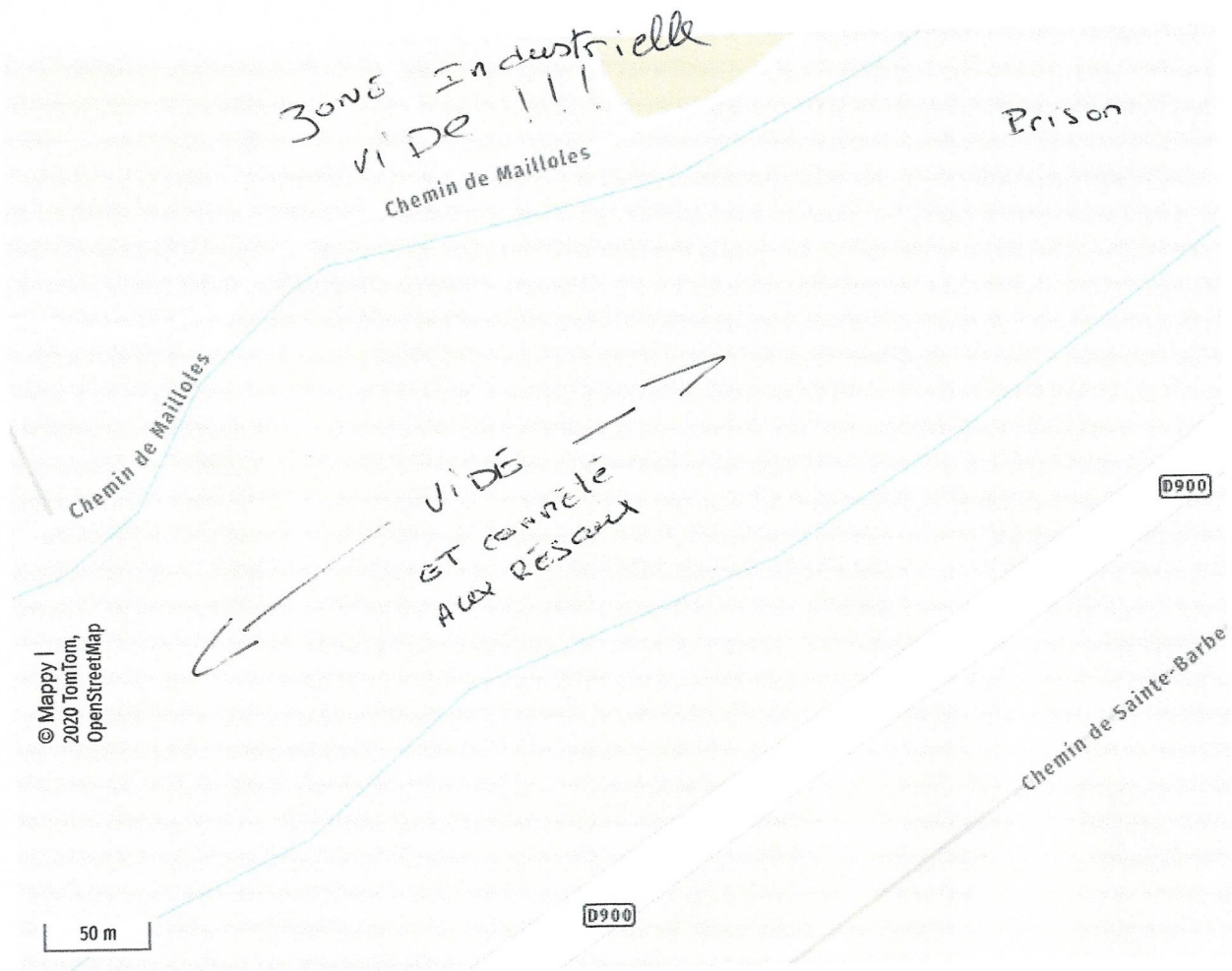
En zone agricole protégée, espèces animales et végétales endémique protégées, sol occupé par des cultures ou en capacité immédiate de le faire, projet antérieur collant parfaitement au lieu... touristique en l'occurrence..

Nous ne pourrons vous laisser respecter vos délais , ainsi, nous épuiserons tous les moyens légaux avec de solides arguments (économiques, écologiques, etc etc), nous y passerons des années s'il le faut, et pour finir, n'oubliez pas Notre Dame Des Landes et son Aéroport.

Ses arguments , brutaux peut être, réalistes , sans aucun doutes, sont étayés par le fait que des dizaines d'hectares , des centaines d'hectares , sont actuellement bitumés, viabilisés et à l'abandon sur des zones tout aussi propices. (Sans parler de camps militaires), nous pouvons observer les friches industrielles de Perpignan Sud , devant une sortie d'autoroute (aussi), plus proche des hôpitaux, encore plus des tribunaux... il y a même de la place entre la Prison Maillol, et la dite zone industrielle et commerciale, le tout sans riverain, sans risque de nuisance. les terrains étant déjà équipés et reliés aux réseaux. Toutes voies rapides et ferroviaires plus proches aussi... Quel est donc votre Problème avec l'urbanisation ?

1 document joint.

Perpignan sud entre Maillol l'A9, et la zone industrielle
Un exemple parmi d'autres de terrains raccordés abandonnés
et inutilisables



○ Ag sortie
sud

Observation n°116

Déposée le 12 Janvier 2021 à 15:51
Par PAPY JEAN PIERRE
31 Rue Fernand Grenier
66330 CABESTANY

Observation:

Je m'exprime ne tant que Directeur Général de la SCV Les Vignobles du Rivesaltais.

Nous nous sommes installés sur notre site actuel, au milieu du vignoble, en 2007 moyennant un investissement de 12 500 000 €.
Il est à noter que nous l'avons fait alors avec l'aide active de la Mairie de Rivesaltes, ce qui rend le fait qu'ils aient proposé ce terrain mitoyen de notre cave pour y construire la prison encore plus incompréhensible.
Un des objectifs poursuivi lors de cette installation était de sortir nos caves de vinification du cœur des villages et ainsi éviter aux populations les nuisances inhérentes à notre métier. Ce projet d'installation d'une prison à côté du site de vinification le plus important du département est une aberration en termes d'aménagement du territoire.

Les préjudices que nous subirions si ce projet allait à son terme seraient nombreux et de différentes natures :

- o un grave préjudice d'image pour notre marque,
- o des complications dans notre fonctionnement pendant les vendanges, puisque l'accès à la zone d'apport est supprimé par le projet
- o une augmentation très importante du trafic routier à proximité de la cave (+ de 400 visiteurs jours estimés) qui va croiser l'important trafic de camions et engins agricoles
- o une insécurité pour les salariés et leurs bien (véhicules) à cause de la présence inévitable d'individus peu recommandables aux alentours de la prison
- o une insécurité pour nos installations pour les mêmes raisons (risque sur le vin stocké à l'extérieur, mais aussi risque de vol de matériel...)
- o les risques de recours contre nous des associations de défenses des détenus en raisons des nuisances que nous produisons (bruits et odeurs) qui sont inévitables...

Dans la situation déjà difficile que traverse la profession viticole, un tel projet témoigne du peu de considération actuel de nos élus pour les viticulteurs et leur outil de travail.

1 document joint.



ARNAUD DE VILLENEUVE

DEPUIS 1909

**INCIDENCES DE
L'IMPLANTATION D'UN CENTRE PENITENTIAIRE
A PROXIMITE DE LA CAVE COOPERATIVE ARNAUD DE VILLENEUVE**

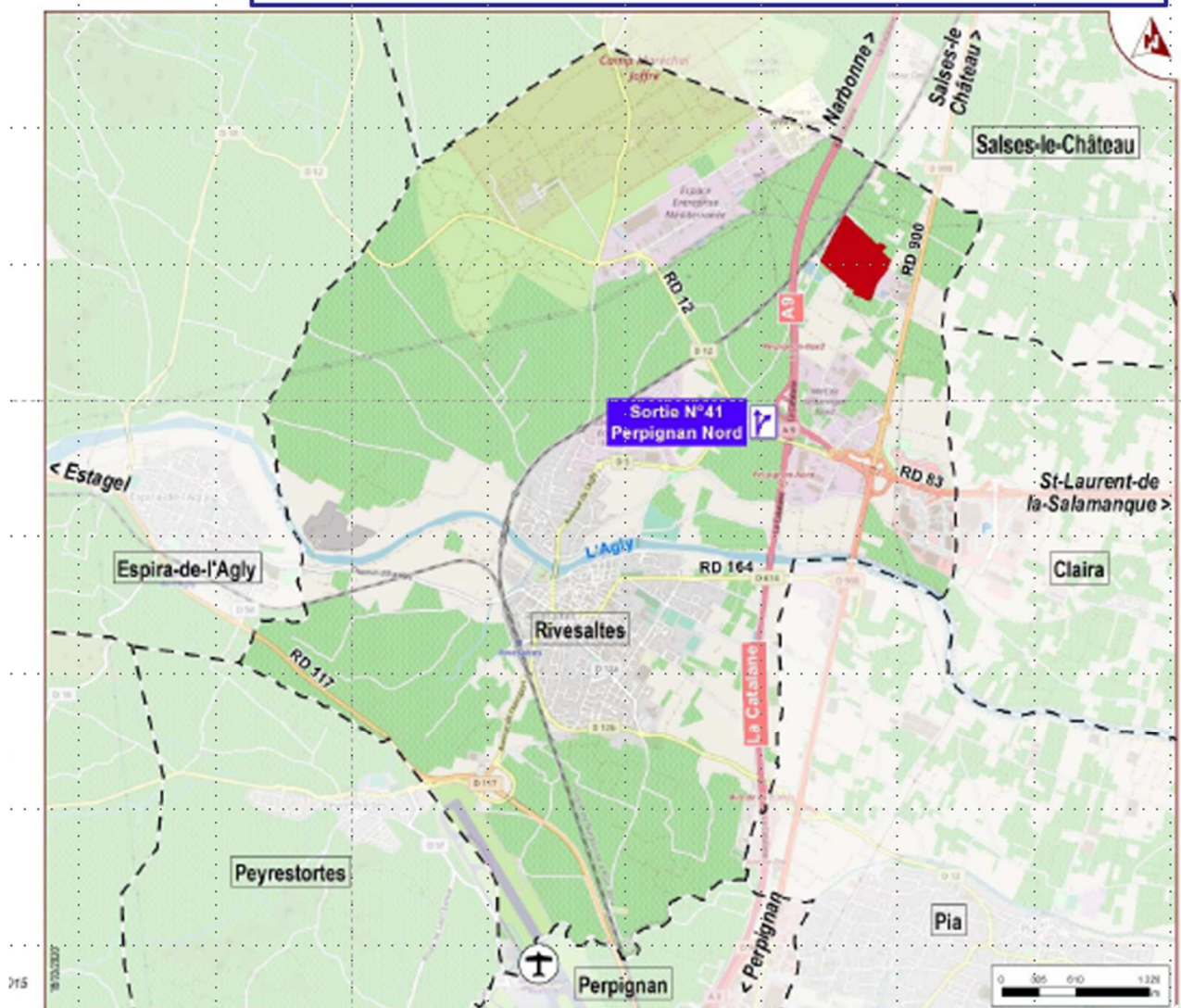


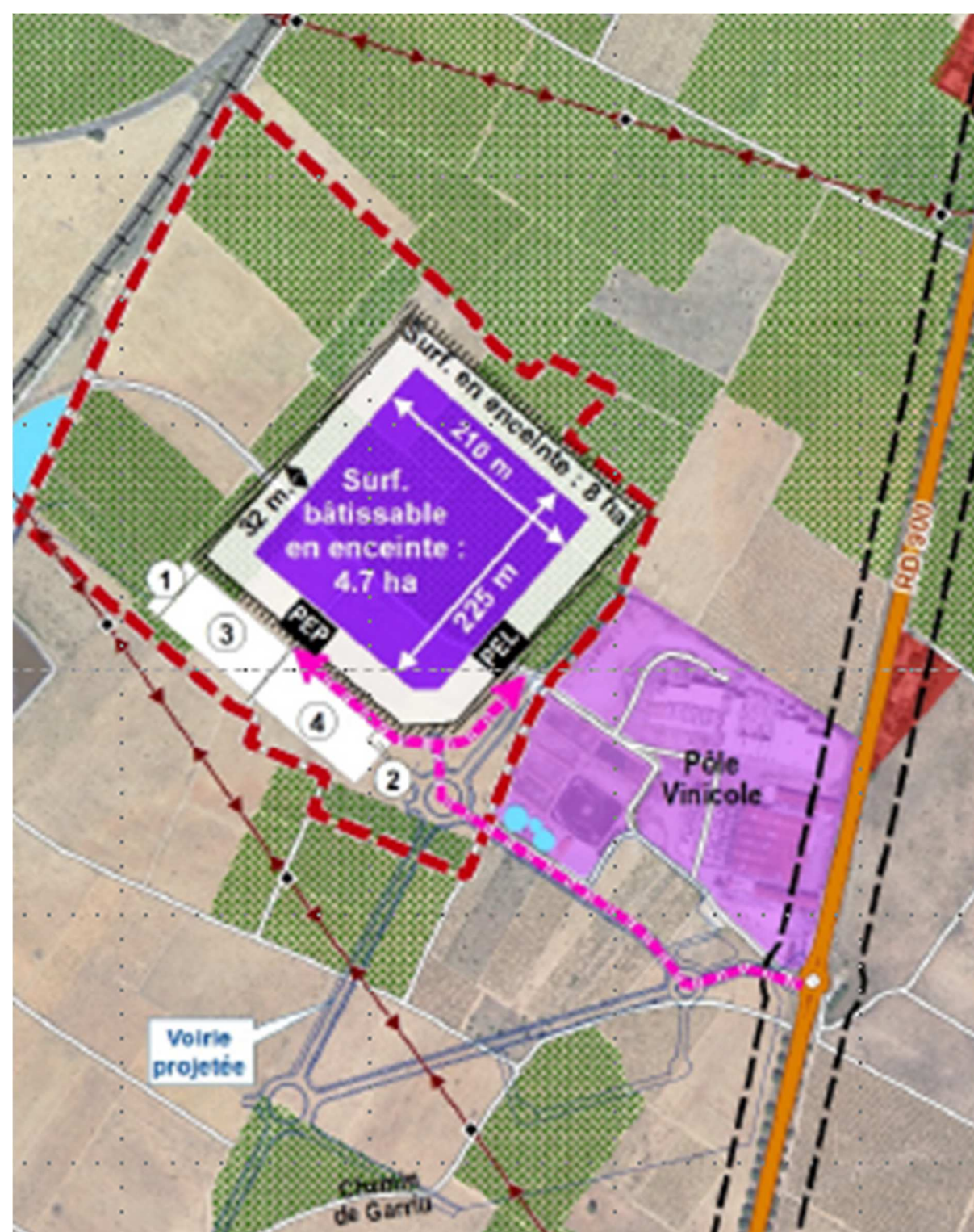
Société Coopérative Vinicole Les Vignobles du Rivesaltaïs – 153 Route Départementale 900 - 66600 RIVESALTES - FRANCE
Capital variable de 315 676,50 € - TVA : FR 69 389 743 303 - SIRET 389 743 303 000 31 - Agrément 10972 du 13.12.2011
Tél. : (+33) 468.636 969 - E-mail : contact@caveadv.com



SITE D'ETUDE POUR L'IMPLANTATION DU FUTUR CENTRE PENITENTIAIRE DE RIVESALTES

- Site bordé par la RD900 qui le relie à Perpignan
- A proximité immédiate de l'échangeur 41 de l'autoroute A9
- Au sud, c'est l'avenue Alfred Sauvy qui traverse la zone d'activité du site au giratoire.





PREAMBULE

Historiquement implantées dans les villages, les caves de vinification, coopératives ou caves particulières, sont partout invitées à chercher à s'implanter en dehors des agglomérations pour mettre un terme aux nuisances qu'elles génèrent pour les populations.

(Circulation des engins agricoles et poids lourds, bruits des machines, groupes de froids, compresseurs, odeurs etc ...)

C'est précisément ce que **les dirigeants de la Cave ARNAUD de VILLENEUVE** ont fait **en 2007** lorsqu'ils **ont choisi de s'installer**, avec l'aide de la Mairie de Rivesaltes, **sur le site actuel, au milieu du territoire agricole, sans aucun voisin à proximité.**

La coopérative a alors investi un budget proche de **13 millions d'euros** pour créer un site de vinification moderne correspondant à **une véritable vision d'avenir** avec tout autour d'elle une zone destinée à terme à devenir une zone d'activité agricole et notamment vinicole (« vinipolis »).

En 2020, on nous annonce qu'un centre pénitentiaire de 500 places (que l'APIJ comparent elle-même à un village !) va être installé sur un terrain directement mitoyen de la coopérative.

Chiffres clés

La cave Arnaud de Villeneuve regroupe 240 vignerons coopérateurs qui exploitent 1600 ha de vignes sur plus de 20 communes du département.

La production moyenne décennale est de 63 000 hl

Son activité génère :

- 42 emplois permanents,
- l'équivalent de 10 équivalents temps plein pour les emplois saisonniers,
- Les emplois indirects chez les fournisseurs et sous-traitants.

Le chiffre d'affaires global est de l'ordre 12 000 000 € (2019).

53 % de ce chiffre d'affaire est réalisé en ventes directes sous marque ARNANUD DE VILLENEUVE par nos propres réseaux de commercialisation en France et dans plus de 15 pays à l'exportation.

Cela représente l'équivalent de 3 200 000 bouteilles.

Le reste de l'activité est réalisé en vrac avec des négociants.

Engagés dans une démarche de développement durable depuis 2012, nous avons été évalués pour notre engagement RSE au niveau "Confirmé" lors de l'audit ISO 26000 de juin 2020.

A cette occasion nous avons également obtenu le label "VIGNERONS ENGAGES", premier label durable de la filière vin, garantissant un engagement RSE de la vigne à la bouteille.

Incidences négatives pour la coopérative

1/ Remise en cause du projet économique INITIAL de la zone

Le projet d'aménagement initial, présenté et porté par la Mairie de Rivesaltes concernant la zone autour de la coopérative, était d'y installer une zone d'activité viti-vinicole.

Historique des modifications des documents d'urbanisme de la commune de Rivesaltes sur ce secteur.

PLU de 2009

Le PLU date de 2009. Ce PLU a classé en 4Aub pour une quarantaine d'hectares les terrains se situant entre la zone existante et le site d'ADV afin d'accueillir : « ...nombreuses entreprises gravitant autour de l'agroalimentaire, des transports et de la viticulture... » Ce changement n'a pas cependant pas concerné la partie ouest du secteur, à savoir la zone proche de l'autoroute qui est restée en A.

Révision simplifiée de 2013 :

C'est donc en 2013 que la zone où se situe le projet de « prison » a été modifiée et a été classée de Agricole en 4Aub en extension de celle existante pour une surface de 47 ha de zone agricole. Au 40 hectares déjà existants se sont ajoutés ces 47 hectares alors que la zone 4Aub déjà existante au PLU, était encore loin d'être totalement occupée.

Pour cette révision simplifiée, l'argumentaire de la commune a été très clairement orientée vers la création d'une zone vinicole, avec notamment un espace fléché exactement où se situe la prison, appelé : « vinipolis » en continuité du secteur de la cave » et même en complémentarité avec l'activité de cette dernière.

La viticulture est plusieurs fois citée comme étant l'activité à préserver, à développer et cette zone doit être « axée sur la viticulture et la valorisation de l'agriculture et s'inscrit dans cette orientation... » On dénomme d'ailleurs à plusieurs reprises cette ZAE : « pole viticole »

La présence de la cave ADV est un argument pour créer cette zone :

« La proximité des entreprises liées au monde viticole en présence sur une commune viticole justifie d'autant plus l'implantation du pole viticole sur ce site. En outre la cave ADV bénéficiera par les aménagements prévus par l'opération de la notoriété projetée du futur pôle viticole et sera également mise en valeur dans le cadre de la présente révision simplifiée »

Pour info, la Chambre d'agriculture avait émis, le 23 mai 2013, un avis défavorable sur cette révision simplifiée eu égard à la très forte consommation de foncier, la quasi inexistante concertation avec la profession agricole, le peu d'éléments concrets sur les « avantages » et retombées économiques pour la viticulture énoncés dans le document.

Cette ZAE a été étendue sur ce secteur à partir d'un dossier dont l'argumentaire a été construit sur la création d'un pôle économique viticole et la valorisation et la complémentarité par ces activités de l'entreprise ADV.

D'évidence, cela ne correspond pas au projet actuel

L'installation de ce centre pénitentiaire remet totalement en cause le projet présenté initialement.

Il est à souligner que la coopérative vient de faire, en juillet 2020, l'acquisition de son site auprès de Perpignan Méditerranée Métropole sans avoir eu connaissance au préalable du projet de centre pénitentiaire. (Au préalable contrat de crédit-bail)

Il est évident que l'installation de la prison à proximité du site de la coopérative entraîne une minoration de la valeur du bien.

2/ Incidences sur les flux logistiques

L'implantation de la prison entraînera une modification importante des accès à la coopérative.

Avant les travaux d'installation, des études d'implantation avaient été réalisées afin d'assurer la séparation des flux logistiques autour et à l'intérieur du site pour assurer la sécurité des personnes.

Ainsi les flux liés aux apports de raisins (tracteurs et bennes, poids lourds avec containers, ...) sont séparés des autres flux constitués par les véhicules du personnel, camions citernes, camions de livraison de fournitures et matières premières diverses, prestataires de service, divers transporteurs et messageries pour l'expédition des produits finis... (2 entrées séparées et des zones de circulation sans recoupement)

→ Concernant les apports de raisins : le projet d'installation de la prison prévoit la suppression pure et simple de la voie d'accès actuelle au nord-ouest du site.

A ce jour aucune alternative à cette voie n'a été envisagée par les porteurs du projet.

Toutes les solutions envisageables entraîneront un allongement des trajets et imposeront des contraintes, comme les ronds-points, inadaptés au trafic d'engins agricoles et particulièrement dangereux pour les tracteurs avec remorques.

→ Pour tous les autres flux, le projet prévoit un raccordement au réseau routier pour le centre pénitentiaire, mais aucune solution de raccordement n'est envisagée pour la cave.

→ D'après l'APIJ, la présence de la prison entraînera un nouveau trafic routier important avec un chiffre avancé de 400 véhicules / jour (personnel, visiteurs des détenus, fournisseurs, associations, formateurs, avocats ...)

Les flux de ces véhicules se croiseront avec ceux générés par la cave, notamment les poids lourds toute l'année, mais également avec les engins agricoles en période de vendanges (5 à 7 semaines en août et septembre)

Pendant cette période, les chaussées à proximité immédiate de la cave sont souvent rendues glissantes par des écoulements de jus de raisin. Il en découlera des risques d'accidents ... ce risque sera fortement accru par l'implantation des ronds-points.

3/ Incidences sur la sécurité du site

Le centre pénitentiaire va entraîner la présence autour de l'enceinte et à proximité de notre site d'une population qui n'existe pas à ce jour.

Au regard des inconvénients que subit le Domaine Sainte Barbe dans le voisinage de la prison actuelle au sud de Perpignan, nous ne pouvons que craindre la multiplication d'incidents.

- intrusions sur le site pour accéder aux passerelles des cuves extérieures à plus de 12 m de haut,
- vols de matériaux (type inox)
- actes de malveillance sur nos installations ou sur les vins stockés en extérieur,
- dégradations ou vols sur les véhicules du personnel avec un point particulièrement sensible pour les équipes de nuit
- vol de produits finis

....

Les vignerons, déjà en situation économique précaire, vont subir ces désagréments et devront investir des sommes importantes pour tenter de se préserver de problèmes qui n'existent pas dans la situation actuelle.

4/ Incidence négative sur l'image de la coopérative et sur son action commerciale

Le développement de la coopérative s'appuie sur une stratégie de valorisation de vins de terroir et de leur vente en bouteilles. C'est vrai pour les marchés en France mais également à l'exportation.

La compétition pour prendre des parts de marché est rude et tous les atouts sont importants.

La marque principale de la coopérative, principal support de sa communication et de ses ventes porte le N°153 RD 900. C'est l'adresse de la cave !

Demain celui de la prison ?

La coopérative reçoit régulièrement ses clients pour des visites dans le vignoble suivi de la visite du site de vinification.

L'implantation de la cave au milieu des vignes puis à terme d'un espace vinicole, était un atout important pour développer cette idée d'unité de vinification moderne mais implantée au cœur de son terroir.

Avec l'implantation de la prison, c'est clairement un inconvénient majeur qui va être imposé.

La coopérative reçoit également régulièrement certains médias qui viennent réaliser des reportages notamment pendant les vendanges.... Le paysage de la prison en arrière-plan sera également un préjudice sérieux pour notre image de marque.

Il n'y a aucun doute sur le fait que, quel que soit le raisonnement que l'on peut opposer sur l'aspect sécurité, insertion paysagère etc..., pour les clients, la proximité d'un centre pénitentiaire est négative.

Incidences négatives pour la prison

La cave Arnaud de Villeneuve est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise au régime de l'autorisation.

→ **Construction d'une prison en mitoyenneté directe avec une station d'épuration.**

La cave Arnaud de Villeneuve est la seule cave de l'ancienne région Languedoc Roussillon équipée d'une station d'épuration de type boues activées pour le traitement de ses effluents vinicoles.

C'est le même type de STEP que celles qui traitent les effluents des communes.

Il ne vient à l'idée d'aucun élu d'implanter une zone résidentielle à proximité d'une station d'épuration urbaine.

C'est pourtant ce qui est en train de se préparer avec l'implantation de la prison à côté de la cave Arnaud de Villeneuve.

Notre STEP traite environ 16 000 m³ d'effluents par an et rejette dans le milieu naturel par infiltration. 100 % des rejets sont conformes.

En amont de la STEP, nous disposons d'un bassin de 5000 m³ pour le stockage des effluents avant traitement (afin de lisser la charge).

Ce stockage génère des **odeurs** conformes aux normes réglementaires mais qui peuvent être très gênantes. Cela explique justement les localisations particulières de ces installations, éloignée des habitations.

La STEP est équipée de matériels qui génèrent du bruit.

- 3 aérateurs dans le bassin de stockage qui fonctionnent 14 heures par jour et 365 jours par an.
- Des surpresseurs, pour l'aération des boues, qui fonctionnent plusieurs heures par jours (et nuits), 365 jours par an.
- Une centrifugeuse pour la déshydratation des boues qui fonctionne périodiquement

→ **Construction d'une prison à côté d'un site industriel**

Les équipes techniques de la cave Arnaud de Villeneuve travaillent toute l'année en 2 équipes de 6 heures à 20 heures.

Pendant les vendanges, soit environ 7 semaines par an, la cave est en activité 24 heures sur 24 et les installations, comme les groupes de froid, fonctionnent 7 jours sur 7.

Les apports de raisins commencent à 6h00 du matin et se terminent à 18h30.

Pendant la période post vendanges jusqu'à la fin des décuvages, soit environ 2.5 mois, la cave fonctionne environ 14 heures par jour, mais les installations bruyantes restent en activité 24 heures/24.

La plupart des installations du site produisent du **bruit** auquel s'ajoute le bruit des vas et viens des différents véhicules de transport. Pendant la période des vendanges c'est 24 heures /24 (groupes de froid, compresseurs d'air, pompes, érafloirs, vis sans fin, dégrilleurs, ...)

→ **2 Tours Aéro Réfrigérantes (TAR)**

Pour le refroidissement des mouts après thermovinification, la cave dispose de 2 TAR.

Ces installations sont suivies avec les plus grands soins et aucune non-conformité n'a jamais été à déplorer.

Pour autant, ces installations sont classées à risque.

Il est indéniable que, malgré tous les efforts déployés pour les maîtriser, la cave de vinification produit des nuisances sonores et olfactives.

Ces nuisances ne gênent personne dans la configuration actuelle puisque la cave a volontairement éloigné ses installations des villages pour ne pas nuire aux populations.

Demain, avec la présence de la prison à proximité, il y a un risque que les détenus au travers de leurs associations de défense, comme les salariés du centre pénitentiaire, se retournent contre la cave (plaintes, conflits de voisinage ...) et que cela génère pour la cave, ses vignerons et ses salariés de nouvelles contraintes et des frais pour tenter de diminuer ces nuisances...

Planter la prison à proximité immédiate de la plus importante cave de vinification du département c'est sans aucun doute la certitude de créer des problèmes qui n'existent pas dans la situation actuelle parce que la coopérative a pris en compte ce problème en s'isolant des habitations lors de son implantation sur ce site.

Opportunités d'implantation alternatives

Les porteurs et promoteurs du projet d'implantation du centre pénitentiaire à RIVESALTES ont jusque-là totalement ignoré l'existence de la cave Arnaud de Villeneuve et des incidences que ce projet aurait sur son fonctionnement, son image et son avenir.

Décider d'implanter une prison de 500 places sur un terrain mitoyen d'une coopérative vinicole paraît, pour les gens de bons sens, être un choix d'aménagement du territoire tout à fait douteux.

Que ce projet soit organisé sans jamais aborder le sujet au préalable avec les dirigeants vignerons de la coopérative témoigne d'un manque de respect et au minimum de la plus élémentaire des considérations des élus à l'égard des viticulteurs.

Que la prison puisse s'implanter en Roussillon est sans doute une bonne nouvelle, elle pourrait même trouver sur la commune de RIVESALTES, d'autres possibilités d'implantation, qui ne porteraient pas préjudice aux acteurs économiques de la viticulture qui sont déjà malheureusement en difficulté...

Pour n'en citer que 2 :

- Le site du l'ancien projet de parc François ARAGO : 70 hectares, à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau du site d'étude actuel. Propriété de la Région, il ne fait à priori l'objet d'aucun projet.
- Le site du camp Joffre dont les 650 hectares sont loin d'être entièrement utilisés. Propriété de l'état.

Observation n°117

Déposée le 12 Janvier 2021 à 16:01

Par Anonyme

Observation:

Comment les promoteurs de ce projet de centre pénitentiaire se sont-ils permis de le concevoir sans même aller rencontrer la seule entreprise située sur place ?

Trop de mépris de fonctionnaires Parisiens ? ou pire celui des élus locaux ?

Page 24 du dossier : au chapitre impact pour l'environnement / Synthèse des éléments présents sur le site à prendre en compte pour limiter son impact :

Il y a tout.... sauf la cave de vinification !!!!!

C'est significatif !!

Page 26 du dossier / note de bas de page en bleu :

<< ... l'étude de faisabilité n'a pas mis en avant des contraintes rédhibitoires pour l'implantation d'un établissement pénitencier>>

Quelle étude préalable ?

Est-il possible d'en avoir un compte rendu et notamment en ce qui concerne l'étude d'impact réciproque entre la prison et la cave coopérative ?

Observation n°118

Déposée le 12 Janvier 2021 à 16:09

Par Anonyme

Observation:

Remarque relative à l'environnement.

L'implantation du magasin IKEA a été empêchée sur la même zone par l'impossibilité de faire aboutir de manière satisfaisante les demandes de la DREAL en matière de compensation environnementale et agricole.

Il paraît que la déclaration d'utilité publique permettrait au porteur du projet de ce centre pénitentiaire de s'affranchir de ces aspects environnementaux...

Tout le monde n'est pas traité de la même manière en France ?

Le développement économique qu'aurait apporté IKEA n'a pas été jugé suffisamment stratégique pour passer outre ces règles ... mais pour la prison pas de problème !

La protection des espèces est une préoccupation assez importante pour bloquer un projet comme IKEA, mais pour construire une prison... pas de problème ?

Observation n°119

Déposée le 12 Janvier 2021 à 16:13

Par Anonyme

Observation:

Vous coupez la route des raisins !!!

Vous prévoyez de construire la prison sur un chemin qui permet aux vignerons d'apporter leurs raisins à la coopérative tant en venant de Rivesaltes qu'en venant de Salses.

Votre projet ne propose aucune solution alternative.

Vous n'avez jamais essayé de rencontrer les usagers avant de concevoir votre projet.

J'espère que cette concertation préalable est vraiment préalable !!

Observation n°120

Déposée le 12 Janvier 2021 à 16:19

Par Anonyme

Observation:

Station d'épuration et bassin d'évaporation.

Les concepteurs de ce projet se sont ils déjà simplement déplacé sur le site sur lequel ils veulent construire une prison de 500 places ?

D'un coté, contre la voie ferrée, ils y a les bassins d'évaporation des effluents de la société BOURDOUIL.

De l'autre il y la station d'épuration de la cave coopérative avec en outre un bassin de stockage d'effluents de taille significative.

La prison sera exposée aux mauvaises odeurs générées par ces installations.

Aujourd'hui ces odeurs ne gênent personne puisqu'il n'y a pas de voisin.

Demain si la prison s'installe vraiment là, il y aura 500 résidents permanents et 250 salariés qui seront obligés de vivre toutes fenêtres fermées pour ne pas supporter les odeurs des effluents vinicoles .

Est-ce vraiment une bonne idée ?

Observation n°121

Déposée le 12 Janvier 2021 à 16:33

Par Anonyme

Observation:

Si vous implantez la prison sur le terrain mitoyen de la coopérative, comment assurerez vous la sécurité du site Arnaud de Villeneuve ?

Ses clôtures sont faibles. Les vignerons n'ont pas les moyens de les renforcer pour ce protéger des dangers que vous allez créer à coté de leur outil de travail.

Regardez ce qui se passe à côté de la prison de Perpignan ! (pièce jointe)

LA coopérative est une source de tentation auxquelles les "amis" de vos résidents ne résisteront pas !

Des passerelles à plus de 12 m de hauteur (celles des cuves de la cave) d'où ils pourront essayer de regarder dans la prison ou d'y faire passer des colis...

De l'inox à voler partout, et des écrans tactiles et des outils...

Et pourquoi pas quelques actes de vandalisme et ouvrant des robinets de cuve ou pire en mettant des produits dangereux dans le vin stocké en extérieur ...

Les services de gendarmerie ne pourront rien faire et ils risquent d'être juste inutilement submergés par les plaintes qui resteront sans suite ...

Après la construction il sera bien trop tard pour réfléchir à cela...

1 document joint.

Un concert de casseroles orchestré devant la prison

PERPIGNAN.

Pas de trêve de Noël pour les gardiens de la prison de Perpignan. Le syndicat UFAP UNSA Justice dénonce, une nouvelle fois, les jets de projectiles venus de l'extérieur, en direction du centre de détention qui



rythment bon nombre de leurs gardes. « Pour préparer Noël, notre établissement avait été abreuvé de projections – pains de stupéfiants et téléphones portables – dont une partie était tombée dans les zones neutres. Pour préparer le nouvel an, plus d'une vingtaine de projections perpétrées par trois individus ont eu lieu le 31 décembre au matin pour le Centre de détention et l'après-midi pour la Maison d'arrêt des hommes. Le personnel n'a pas pu récupérer les colis projetés, sauf une bouteille de Red Bull », relate UFAP UNSA Justice.

Le 31 décembre aura également été marqué par un concert de casseroles orchestré de 16 heures à 17 heures par une vingtaine de personnes postée de l'autre côté de la D 900 visiblement venue soutenir la population carcérale.

Afin de tenter d'enrayer cette situation, le syndicat demande du renfort. Il souhaite la présence des forces de l'ordre aux abords de la prison. En parallèle, il réclame à leur administration une sécurisation du domaine pénitentiaire et la création d'une équipe de sécurité d'au moins 15 agents missionnés à la surveillance intérieure et extérieure de la prison.

D. S.

Observation n°122

Déposée le 12 Janvier 2021 à 16:35

Par Anonyme

Observation:

Salarié de la cave coopérative Arnaud de Villeneuve, je travaille souvent de nuit.

Pouvez vous m'assurer que mon véhicule ne subira pas de dégradations ou de vols à cause des gens qui vont inévitablement roder autour de la prison ?

Moi même, pouvez vous m'assurer que je resterais en sécurité sur mon lieu de travail ?

Observation n°123

Déposée le 12 Janvier 2021 à 16:35

Par Anonyme

Observation:

Salarié de la cave coopérative Arnaud de Villeneuve, je travaille souvent de nuit.

Pouvez vous m'assurer que mon véhicule ne subira pas de dégradations ou de vols à cause des gens qui vont inévitablement roder autour de la prison ?

Moi même, pouvez vous m'assurer que je resterais en sécurité sur mon lieu de travail ?

Observation n°124

Déposée le 12 Janvier 2021 à 16:48

Par Anonyme

Observation:

Avant c'était RIVESALTES !

Fierté de toute la viticulture Roussillonnaise.

Ce Village a donné son nom à une des premières appellations d'origine contrôlée de France en 1936.

Il y a eu jusqu'à 3 caves coopératives et de nombreuses familles vigneronnes qui portent encore haut le blason de Rivesaltes ...

Les vignes ont fait la richesse locale... promenez vous dans la cité et regardez les maisons... cette richesse a été tirée du raisin, du Rivesaltes et de son Muscat.

Demain, Rivesaltes sera connue pour sa prison qui de son imposante structure écrasera littéralement la pauvre coopérative, (ironie du sort !) et finira de décourager les derniers vignerons passionnés par leur métier et qui se battent encore pour porter haut de ce nom de RIVESALTES.

Sont ils les seuls et les derniers à vouloir encore défendre ce nom ?

Observation n°125

Déposée le 12 Janvier 2021 à 16:53

Par Anonyme

Observation:

Une résidence à coté d'une station d'épuration ?????

La cave ADV est équipée pour le traitement de ses effluents d'une station d'épuration comparable à celles des communes. C'est sur le terrain directement mitoyen de cette station que la prison est prévue.

Où y a-t-il des communes qui construisent des logements à coté d'une station d'épuration ?????

Observation n°126

Déposée le 12 Janvier 2021 à 17:29

Par cayrol claud

rue des templiers

66680 canohés

Observation:

La création d'un nouveau centre pénitentiaire ce conçoit

Mais il est opportun d'analyser les retombées sur l'environnement

Contre une cave coopérative de RENOM produisant un vin reconnu de tous cela va nuire a son image de marque

Comment concevoir des visites guidées de la cave avec un tel environnement visuel et public

Il y a certes des solutions dans un vallon aux environs disparaissant ainsi a la vue de tout un chacune et sécurisant

Les édiles parisiens et les élus locaux ont ils tenu compte des incidences d'une telle implantation ??

Observation n°127

Déposée le 12 Janvier 2021 à 20:14

Par BONAFOS Eric

7 rue Gérard chirouleu

66600 Rivesaltes

Observation:

Je suis contre le projet du centre pénitentiaire qui sera néfaste pour l'agriculture et la faune rivesaltaise!

Implanté une telle structure sur des terres agricoles qui sont sans cesse grignotées est un scandale écologique....

De plus une prison ramène tous les aléas négatifs qui vont avec !

En outre les terres qui devaient être réservées à Ikea, en l'état ces 12 hectares ont été reversés à la Fédération agricole et une partie aux associations en compensation..

Comme il est connu, un terrain plus adapté a également été retenu sur la commune de Perpignan!

Observation n°128

Déposée le 12 Janvier 2021 à 20:46

Par Moliner Marc

19 Avenue Du XXI Siecle

66600 Espira-de-l'Agly

Observation:

Non à la prison

Observation n°129

Déposée le 12 Janvier 2021 à 20:48

Par Mlr Nath

19 Avenue Du XXI Siecle

66600 Espira-de-l'Agly

Observation:

Non pour la prison

Observation n°130

Déposée le 13 Janvier 2021 à 08:55

Par Anonyme

Observation:

Cette prison n'a rien à faire dans le voisinage direct de la cave coopérative. Total soutien aux viticulteurs et aux personnels. Non à la prison sur ce site !!!

Observation n°131

Déposée le 13 Janvier 2021 à 11:12

Par FERRER Bernard

5 rue de la Colombie

66600 PEYRESTORTES

Observation:

A croire, que nous devenons une région, propice à toutes formes de turpitude, qui donc décide de nous installer, entre autres soit une zone ZAC sur Peyrestortes, ou sont en soit en construction, soit une part déjà occupée, soit en instance d'expropriation (nous sommes en procédure juridique pour la phase finale). Comment il peut se faire que quelqu'un décide de faire venir 2000 habitants supplémentaires, dans un village qui en comprend 1200. Qui donc décide de nous faire passer un train TGV, au détriment de notre vignoble, et à travers de notre vignoble, et maintenant il y a cette éventualité d'une installation d'une prison, presque au sein de notre coopérative.... Dites-moi, que ce n'est pas vrai et que nous vivons un cauchemar, quelqu'un à décider de saccager notre pays.

Observation n°132

Déposée le 13 Janvier 2021 à 11:56

Par BATLLO Claude

1 Rue de la Pépinière

66600 Peyrestortes

Observation:

Je suis totalement opposé au projet de construction d'une prison à côté de la cave coopérative Arnaud de Villeneuve à Rivesaltes. Je suis coopérateur et je partage entièrement les raisons d'opposition déjà émises par Arnaud de Villeneuve et envoyées aux autorités locales et nationales, ainsi qu'aux élus.

Observation n°133

Déposée le 13 Janvier 2021 à 12:29

Par Anonyme

Observation:

Étant chasseurs, je ne suis pas d'accord pour la construction d'une prison à Rivesaltes

Cordialement

Observation n°134

Déposée le 13 Janvier 2021 à 13:14

Par CASSAGNES Jean-Pierre

1 Rue de l'Argonne

66600 RIVESALTES

Observation:

Je suis contre cette implantation qui va porter gravement préjudice à la cave en terme de sécurité, d'image et de valeur immobilière.
Cela portera également préjudice à l'ensemble du territoire du rivesaltais.

Observation n°135

Déposée le 13 Janvier 2021 à 13:20

Par CASSAGNES Olga

1 Rue de l'Argonne

66600 RIVESALTES

Observation:

Comment accepter de dégrader l'attractivité d'une entreprise viticole de surcroit intergénérationnelle. Un effort énorme a été consenti par les vignerons pour s'installer sur ce nouveau site et en moins de 10 ans on revient complètement en arrière en accolant un projet de prison à une entreprise qui a besoin d'image pour générer de la valeur. Totalement défavorable à cette implantation.

Observation n°136

Déposée le 13 Janvier 2021 à 15:08

Par riere laurence

chemin saint génis de tanyères

66000 perpignan

Observation:

pénitenciaire de Rivesaltes.

Le site choisi révèle plusieurs observations :

Il doit être accessible en transport en communs, alors même que ce réseau de service est très peu développé dans ce secteur. Il ne doit pas permettre des vues de proximités plongeantes sur l'établissement depuis une position de surplomb alors que les bâtiments et cuves extérieures de la Cave Coopérative d'Arnaud de Villeneuve offre défavorablement ce positionnement.

La proximité immédiate d'un centre pénitencier générera des nuisances à la cave coopérative :

Incidences sur la sécurisation du site :

Intrusion sur le site et notamment au niveau des passerelles des cuves

Dégradations à la suite des possibles intrusions

La présence de piétons et de tracteurs pendant la période de vendanges est un risque accru d'accidents.

Incidences sur la zone économique :

Cette zone d'activité économique spécialisée Viti-vinicole initialement prévue est détournée, figeant tous projets d'installations dans ce secteur spécialisé.

Incidences sur la cave coopérative ADV :

Comme toute entreprises vinicoles, de longues années sont nécessaires à créer une image, indispensable au développement économique de l'entreprise. Cette image est en premier lieux la localisation de siège social, des acheteurs du monde entier y sont reçus. Un tel établissement créera un déficit de l'image.

Incidence sur l'Actif :

La cave coopérative ADV, a acheté les terrains où elle est implantée, à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole sans avoir eu connaissance de ce projet. Il existe dans cette situation un manquement de communication qui engendre une baisse de la valeur des bâtiments et des terrains.

Incidences sur le centre pénitencier :

Le réseau routier est développé, la présence de l'A9 et de la D900 sont des sources de nuisances sonores importantes. L'activité de la cave coopérative génère elle aussi ce type de nuisance, principalement en période de vinification, sans omettre des effluves émis par le vin et les effluents qui en génèrent plus d'un.

Tout au long de l'année, des camions de tout gabarit chargent des bouteilles ou bien des vins en vrac, et augmentent les nuisances sonores.

Il est bien noté que La concertation pourra être également l'occasion d'échanger et d'analyser d'autres propositions de sites. Celui de l'Ancien projet Parc régional d'activités François Arago de 70 hectares doit être étudié.

Il semblerait que des projets de tout type (centre carcéral, parcs éoliens, parc photovoltaïque ...) sans aucunes concertations préalables mettant en difficultés des entreprises (dont le contexte économique ne leur est pas favorable en ces temps...) fleurissent de toute part

dans notre département.

Les entreprises n'ont pas besoin de ce type de contrariété chronophage, elles devraient se concentrer au maintien économique de leur structure, et pendant qu'elles se débattent, elles ne créent pas de richesse.

En 4 mots « laissez-les en paix !!! »

1 document joint.

Nous tenons à faire part de notre contribution au projet d'implantation du futur centre pénitentiaire de Rivesaltes.

Le site choisi révèle plusieurs observations :

Il doit être accessible en transport en communs, alors même que ce réseau de service est très peu développé dans ce secteur.

Il ne doit pas permettre des vues de proximités plongeantes sur l'établissement depuis une position de surplomb alors que les bâtiments et cuves extérieures de la Cave Coopérative d'Arnaud de Villeneuve offre défavorablement ce positionnement.

La proximité immédiate d'un centre pénitencier générera des nuisances à la cave coopérative :

Incidences sur la sécurisation du site :

Intrusion sur le site et notamment au niveau des passerelles des cuves

Dégradations à la suite des possibles intrusions

La présence de piétons et de tracteurs pendant la période de vendanges est un risque accru d'accidents.

Incidences sur la zone économique :

Cette zone d'activité économique spécialisée Viti-vinicole initialement prévue est détournée, figeant tous projets d'installations dans ce secteur spécialisé.

Incidences sur la cave coopérative ADV :

Comme toute entreprises viticoles, de longues années sont nécessaires à créer une image, indispensable au développement économique de l'entreprise. Cette image est en premier lieux la localisation de siège social, des acheteurs du monde entier y sont reçus. Un tel établissement créera un déficit de l'image.

Incidence sur l'Actif :

La cave coopérative ADV, a acheté les terrains où elle est implantée, à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole sans avoir eu connaissance de ce projet. Il existe dans cette situation un manquement de communication qui engendre une baisse de la valeur des bâtiments et des terrains.

Incidences sur le centre pénitencier :

Le réseau routier est développé, la présence de l'A9 et de la D900 sont des sources de nuisances sonores importantes. L'activité de la cave coopérative génère elle aussi ce type de nuisance, principalement en période de vinification, sans omettre des effluves émis par le vin et les effluents qui en gênerait plus d'un.

Tout au long de l'année, des camions de tout gabarit chargent des bouteilles ou bien des vins en vrac, et augmentent les nuisances sonores.

Il est bien noté que La concertation pourra être également l'occasion d'échanger et d'analyser d'autres propositions de sites. Celui de l'Ancien projet Parc régional d'activités François Arago de 70 hectares doit être étudié.

Il semblerait que des projets de tout type (centre carcéral, parcs éoliens, parc photovoltaïque ...) sans aucunes concertations préalables mettant en difficultés des entreprises (dont le contexte économique ne leur est pas favorable en ces temps...) fleurissent de toute part dans notre département.

Les entreprises n'ont pas besoin de ce type de contrariété chronophage, elles devraient se concentrer au maintien économique de leur structure, et pendant qu'elles se débattent, elles ne créent pas de richesse.

En 4 mots « laissez-les en paix !!! »

Observation n°137

Déposée le 13 Janvier 2021 à 15:08

Par riere laurence

chemin saint génis de tanyères

66000 perpignan

Observation:

pénitenciaire de Rivesaltes.

Le site choisi révèle plusieurs observations :

Il doit être accessible en transport en communs, alors même que ce réseau de service est très peu développé dans ce secteur. Il ne doit pas permettre des vues de proximités plongeantes sur l'établissement depuis une position de surplomb alors que les bâtiments et cuves extérieures de la Cave Coopérative d'Arnaud de Villeneuve offre défavorablement ce positionnement.

La proximité immédiate d'un centre pénitencier générera des nuisances à la cave coopérative :

Incidences sur la sécurisation du site :

Intrusion sur le site et notamment au niveau des passerelles des cuves

Dégradations à la suite des possibles intrusions

La présence de piétons et de tracteurs pendant la période de vendanges est un risque accru d'accidents.

Incidences sur la zone économique :

Cette zone d'activité économique spécialisée Viti-vinicole initialement prévue est détournée, figeant tous projets d'installations dans ce secteur spécialisé.

Incidences sur la cave coopérative ADV :

Comme toute entreprises vinicoles, de longues années sont nécessaires à créer une image, indispensable au développement économique de l'entreprise. Cette image est en premier lieux la localisation de siège social, des acheteurs du monde entier y sont reçus. Un tel établissement créera un déficit de l'image.

Incidence sur l'Actif :

La cave coopérative ADV, a acheté les terrains où elle est implantée, à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole sans avoir eu connaissance de ce projet. Il existe dans cette situation un manquement de communication qui engendre une baisse de la valeur des bâtiments et des terrains.

Incidences sur le centre pénitencier :

Le réseau routier est développé, la présence de l'A9 et de la D900 sont des sources de nuisances sonores importantes. L'activité de la cave coopérative génère elle aussi ce type de nuisance, principalement en période de vinification, sans omettre des effluves émis par le vin et les effluents qui en génèrent plus d'un.

Tout au long de l'année, des camions de tout gabarit chargent des bouteilles ou bien des vins en vrac, et augmentent les nuisances sonores.

Il est bien noté que La concertation pourra être également l'occasion d'échanger et d'analyser d'autres propositions de sites. Celui de l'Ancien projet Parc régional d'activités François Arago de 70 hectares doit être étudié.

Il semblerait que des projets de tout type (centre carcéral, parcs éoliens, parc photovoltaïque ...) sans aucunes concertations préalables mettant en difficultés des entreprises (dont le contexte économique ne leur est pas favorable en ces temps...) fleurissent de toute part

dans notre département.

Les entreprises n'ont pas besoin de ce type de contrariété chronophage, elles devraient se concentrer au maintien économique de leur structure, et pendant qu'elles se débattent, elles ne créent pas de richesse.

En 4 mots « laissez-les en paix !!! »

1 document joint.

Nous tenons à faire part de notre contribution au projet d'implantation du futur centre pénitentiaire de Rivesaltes.

Le site choisi révèle plusieurs observations :

Il doit être accessible en transport en communs, alors même que ce réseau de service est très peu développé dans ce secteur.

Il ne doit pas permettre des vues de proximités plongeantes sur l'établissement depuis une position de surplomb alors que les bâtiments et cuves extérieures de la Cave Coopérative d'Arnaud de Villeneuve offre défavorablement ce positionnement.

La proximité immédiate d'un centre pénitencier générera des nuisances à la cave coopérative :

Incidences sur la sécurisation du site :

Intrusion sur le site et notamment au niveau des passerelles des cuves

Dégradations à la suite des possibles intrusions

La présence de piétons et de tracteurs pendant la période de vendanges est un risque accru d'accidents.

Incidences sur la zone économique :

Cette zone d'activité économique spécialisé Viti-vinicole initialement prévue est détournée, figeant tous projets d'installations dans ce secteur spécialisé.

Incidences sur la cave coopérative ADV :

Comme toute entreprises viticoles, de longues années sont nécessaires à créer une image, indispensable au développement économique de l'entreprise. Cette image est en premier lieux la localisation de siège social, des acheteurs du monde entier y sont reçus. Un tel établissement créera un déficit de l'image.

Incidence sur l'Actif :

La cave coopérative ADV, a acheté les terrains où elle est implantée, à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole sans avoir eu connaissance de ce projet. Il existe dans cette situation un manquement de communication qui engendre une baisse de la valeur des bâtiments et des terrains.

Incidences sur le centre pénitencier :

Le réseau routier est développé, la présence de l'A9 et de la D900 sont des sources de nuisances sonores importantes. L'activité de la cave coopérative génère elle aussi ce type de nuisance, principalement en période de vinification, sans omettre des effluves émis par le vin et les effluents qui en gênerait plus d'un.

Tout au long de l'année, des camions de tout gabarit chargent des bouteilles ou bien des vins en vrac, et augmentent les nuisances sonores.

Il est bien noté que La concertation pourra être également l'occasion d'échanger et d'analyser d'autres propositions de sites. Celui de l'Ancien projet Parc régional d'activités François Arago de 70 hectares doit être étudié.

Il semblerait que des projets de tout type (centre carcéral, parcs éoliens, parc photovoltaïque ...) sans aucunes concertations préalables mettant en difficultés des entreprises (dont le contexte économique ne leur est pas favorable en ces temps...) fleurissent de toute part dans notre département.

Les entreprises n'ont pas besoin de ce type de contrariété chronophage, elles devraient se concentrer au maintien économique de leur structure, et pendant qu'elles se débattent, elles ne créent pas de richesse.

En 4 mots « laissez-les en paix !!! »

Observation n°138

Déposée le 13 Janvier 2021 à 15:08

Par riere laurence

chemin saint génis de tanyères

66000 perpignan

Observation:

pénitencier de Rivesaltes.

Le site choisi révèle plusieurs observations :

Il doit être accessible en transport en communs, alors même que ce réseau de service est très peu développé dans ce secteur. Il ne doit pas permettre des vues de proximités plongeantes sur l'établissement depuis une position de surplomb alors que les bâtiments et cuves extérieures de la Cave Coopérative d'Arnaud de Villeneuve offre défavorablement ce positionnement.

La proximité immédiate d'un centre pénitencier générera des nuisances à la cave coopérative :

Incidences sur la sécurisation du site :

Intrusion sur le site et notamment au niveau des passerelles des cuves

Dégradations à la suite des possibles intrusions

La présence de piétons et de tracteurs pendant la période de vendanges est un risque accru d'accidents.

Incidences sur la zone économique :

Cette zone d'activité économique spécialisée Viti-vinicole initialement prévue est détournée, figeant tous projets d'installations dans ce secteur spécialisé.

Incidences sur la cave coopérative ADV :

Comme toute entreprises vinicoles, de longues années sont nécessaires à créer une image, indispensable au développement économique de l'entreprise. Cette image est en premier lieux la localisation de siège social, des acheteurs du monde entier y sont reçus. Un tel établissement créera un déficit de l'image.

Incidence sur l'Actif :

La cave coopérative ADV, a acheté les terrains où elle est implantée, à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole sans avoir eu connaissance de ce projet. Il existe dans cette situation un manquement de communication qui engendre une baisse de la valeur des bâtiments et des terrains.

Incidences sur le centre pénitencier :

Le réseau routier est développé, la présence de l'A9 et de la D900 sont des sources de nuisances sonores importantes. L'activité de la cave coopérative génère elle aussi ce type de nuisance, principalement en période de vinification, sans omettre des effluves émis par le vin et les effluents qui en génèrent plus d'un.

Tout au long de l'année, des camions de tout gabarit chargent des bouteilles ou bien des vins en vrac, et augmentent les nuisances sonores.

Il est bien noté que La concertation pourra être également l'occasion d'échanger et d'analyser d'autres propositions de sites. Celui de l'Ancien projet Parc régional d'activités François Arago de 70 hectares doit être étudié.

Il semblerait que des projets de tout type (centre carcéral, parcs éoliens, parc photovoltaïque ...) sans aucunes concertations préalables mettant en difficultés des entreprises (dont le contexte économique ne leur est pas favorable en ces temps...) fleurissent de toute part

dans notre département.

Les entreprises n'ont pas besoin de ce type de contrariété chronophage, elles devraient se concentrer au maintien économique de leur structure, et pendant qu'elles se débattent, elles ne créent pas de richesse.

En 4 mots « laissez-les en paix !!! »

1 document joint.

Nous tenons à faire part de notre contribution au projet d'implantation du futur centre pénitentiaire de Rivesaltes.

Le site choisi révèle plusieurs observations :

Il doit être accessible en transport en communs, alors même que ce réseau de service est très peu développé dans ce secteur.

Il ne doit pas permettre des vues de proximités plongeantes sur l'établissement depuis une position de surplomb alors que les bâtiments et cuves extérieures de la Cave Coopérative d'Arnaud de Villeneuve offre défavorablement ce positionnement.

La proximité immédiate d'un centre pénitencier générera des nuisances à la cave coopérative :

Incidences sur la sécurisation du site :

Intrusion sur le site et notamment au niveau des passerelles des cuves

Dégradations à la suite des possibles intrusions

La présence de piétons et de tracteurs pendant la période de vendanges est un risque accru d'accidents.

Incidences sur la zone économique :

Cette zone d'activité économique spécialisé Viti-vinicole initialement prévue est détournée, figeant tous projets d'installations dans ce secteur spécialisé.

Incidences sur la cave coopérative ADV :

Comme toute entreprises viticoles, de longues années sont nécessaires à créer une image, indispensable au développement économique de l'entreprise. Cette image est en premier lieux la localisation de siège social, des acheteurs du monde entier y sont reçus. Un tel établissement créera un déficit de l'image.

Incidence sur l'Actif :

La cave coopérative ADV, a acheté les terrains où elle est implantée, à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole sans avoir eu connaissance de ce projet. Il existe dans cette situation un manquement de communication qui engendre une baisse de la valeur des bâtiments et des terrains.

Incidences sur le centre pénitencier :

Le réseau routier est développé, la présence de l'A9 et de la D900 sont des sources de nuisances sonores importantes. L'activité de la cave coopérative génère elle aussi ce type de nuisance, principalement en période de vinification, sans omettre des effluves émis par le vin et les effluents qui en gênerait plus d'un.

Tout au long de l'année, des camions de tout gabarit chargent des bouteilles ou bien des vins en vrac, et augmentent les nuisances sonores.

Il est bien noté que La concertation pourra être également l'occasion d'échanger et d'analyser d'autres propositions de sites. Celui de l'Ancien projet Parc régional d'activités François Arago de 70 hectares doit être étudié.

Il semblerait que des projets de tout type (centre carcéral, parcs éoliens, parc photovoltaïque ...) sans aucunes concertations préalables mettant en difficultés des entreprises (dont le contexte économique ne leur est pas favorable en ces temps...) fleurissent de toute part dans notre département.

Les entreprises n'ont pas besoin de ce type de contrariété chronophage, elles devraient se concentrer au maintien économique de leur structure, et pendant qu'elles se débattent, elles ne créent pas de richesse.

En 4 mots « laissez-les en paix !!! »

Observation n°139

Déposée le 13 Janvier 2021 à 15:38

Par Denay Alain

11 avenue marechal juin

66600 Rivesaltes

Observation:

actuellement, les avions privés de formation au pilotage survolent plusieurs fois par jour et très tardivement la commune et les quartiers nord de rivesaltes, Quid du survol du centre pénitentiaire par ses petits avions

Observation n°140

Déposée le 13 Janvier 2021 à 15:51

Par SINTHE Isabelle

Observation:

Originaire de Rivesaltes et ayant travaillée 41 ans à la CAVE ADV, il est inconcevable pour moi de voir la construction d'une prison mitoyenne à la Coopérative. JE SUIS CONTRE CE PROJET.

Quand je pense à toutes ces années pour acquérir la notoriété sur la gamme de nos vins et aux sacrifices des vignerons qui ont travaillés sans relâche. Quel gâchis !

Ne croyez vous pas que nos viticulteurs méritent mieux qu'une prison pour voisin ?

Nous ne voulons plus de nuisances, de la délinquance, des cambriolages et de l'insécurité pour la CAVE ADV et les habitants de Rivesaltes. STOP.

Messieurs, les élus de Rivesaltes soutenaient nos VIGNERONS et que ce projet de prison se fasse ailleurs, il y a tellement de parcelles incultes.

Observation n°141

Déposée le 13 Janvier 2021 à 17:19

Par GAYRAL Philippe

5 rue des Veneurs

34990 JUVIGNAC

Observation:

Bonjour,

Les PO ne manquent pas d'espace et il est inutile d'enrayer le bon fonctionnement, déjà mis en difficulté par la crise, de la Cave de Rivesaltes. C'est inadmissible. Pensez aux emplois privés, à nos images de marque, et à nos exportations, c'est vital pour la France.
Merci

Observation n°142

Déposée le 13 Janvier 2021 à 17:19

Par GAYRAL Philippe

5 rue des Veneurs

34990 JUVIGNAC

Observation:

Bonjour,

Les PO ne manquent pas d'espace et il est inutile d'enrayer le bon fonctionnement, déjà mis en difficulté par la crise, de la Cave de Rivesaltes. C'est inadmissible. Pensez aux emplois privés, à nos images de marque, et à nos exportations, c'est vital pour la France.

Merci

Observation n°143

Déposée le 13 Janvier 2021 à 18:17

Par Haon Fabrice

Mas reart

66600 Rivesaltes

Observation:

Il m apparait dingue de faire une prison contre notre cave cooperative alors que les terrains adaptes sont très nombreux à quelques centaines de mètres et ne mettraient pas en peril notre activité.

Les bassins de décantation sont aussi un problème pour un lieu de vie a proximité.

La région possède plus de 100 ha entre le tropic hôtel et le chemin de fer , pourquoi ne pas mettre les 15 ha de la prison dans ce lieu ou il n y a rien nie personne ?

Merci d en prendre compte .

Observation n°144

Déposée le 13 Janvier 2021 à 20:33

Par Dauré Michel

2 rue Papin

66600 Rivesaltes

Observation:

Bonjour,je tiens à vous informer que je suis contre le projet de construction de l'établissement pénitentiaire sur le site qui a été proposé à côté de la cave Arnaud de Villeneuve,d'une part,je suis coopérateur et lorsque qu'en 2007 nous sommes partis du village,c'était pour qu'il n'y ait plus de nuisances sonores et olfactives,d'autre part,je ne comprends pas comment on pourrait construire une prison qui est un petit village à côté d'une centrale d'épuration et d'une cave qui génère de par son activité du bruit (pressoirs,compresseurs,passage d'engins agricoles de jour comme de nuit)La Cave Arnaud de Villeneuve compte 240 associés coopérateurs et une quarantaine d'employés auxquels ce projet risque de nuire très gravement,si il devait y avoir une prison sur la commune de Rivesaltes,je pense que Parc François Arago du Conseil Régional ou le Camp Joffre qui appartient à l'Etat conviendraient mieux,cela ne nuirait à notre Cave et permettrait de conserver les emplois inhérents à la construction de la prison

Cordialement

Observation n°145

Déposée le 14 Janvier 2021 à 08:02

Par Julien JEANNIN

1 rue Mal joffre

66600 Espira-de-l'Agly

Observation:

Bonjour,

je souhaite exprimer mon désaccord avec l'emplacement du projet de prison.

Se positionner juste a coté de la cave cooperative, va nuire a son image compliqué son fonctionnement.

elle a fait le choix de sortir du village pour éviter les problème de bruit et d'odeur. ainsi positionner la prison a cette endroit parait être une hérésie. le camp Joffre n'est pas loin en terme de solution.

La viticulture essaye de créer du tourisme de l'image pour notre département, ce projet dégrade l'ensemble de ces atouts pour la collectivité.

Observation n°146

Déposée le 14 Janvier 2021 à 10:30

Par Anonyme

Observation:

Il y a suffisamment de place pour trouver un compromis et ne pas rendre plus difficile la situation compliquée des viticulteurs.

Observation n°147

Déposée le 14 Janvier 2021 à 11:04

Par Miffre Luc

4 rue du Chardonnay

66370 Pezilla

Observation:

Je ne suis pas favorable à l'implantation d'une prison sur les terrains jouxtant la cave coopérative Arnaud de Villeneuve

Observation n°148

Déposée le 14 Janvier 2021 à 14:16

Par SINTHE André

Observation:

Je suis contre le projet d'une prison mitoyenne à la CAVE ADV. Préjudice sur l'image de la Coopérative.

Insécurité pour l'ensemble du site. Soutien aux viticulteurs.

NON A LA PRISON.

Observation n°149

Déposée le 14 Janvier 2021 à 14:38

Par LLOPIS Frédéric

11 impasse de Bruxelles

66600 RIVESALTES

Observation:

Si l'implantation d'un établissement pénitentiaire est bénéfique et nécessaire pour la commune de Rivesaltes et la situation carcérale dans les PO, il faut tenir compte des accès à la cave cooperative Arnaud de Villeneuve pour les véhicules agricoles.

Observation n°150

Déposée le 14 Janvier 2021 à 14:43

Par Baille René

11 rue mirabeau

66600 Rivesaltes

Observation:

Bonjour,

Je me permets d'attirer votre attention. La coopérative vinicole Arnaud de Villeneuve au chemin de Salses à Rivesaltes aménagée pour l'élaboration des vins du crû Rivesaltes loin de toutes habitations. Elle a quitté la rue Hervé de Lavour afin de ne pas porter préjudice aux voisinages. En venant construire une prison à ses côtés, vous portez atteinte à ses coopérateurs.

Plus loin de là, se trouvent des hectares de jachères bien desservi par le service routier qui vous permettrait d'élaborer vos plans et loin de toutes habitations.

Observation n°151

Déposée le 14 Janvier 2021 à 14:56

Par LLOPIS Véronique

11 impasse de Bruxelles

66600 RIVESALTES

Observation:

Pour la construction du centre pénitentiaire.

Le site est bien placé par rapport à la sortie d'autoroute. Dans une zone loin d'habitations individuelles.

Perpignan n'a pas de mauvaise image à cause de la prison ni aucune autre ville en possédant une. Et les personnels ont besoin de travailler dans de meilleures conditions.

Il y a des établissements en zone rurale et aucun agriculteur n'a changé sa façon de travailler.

Ce projet est important et bénéfique pour la ville.

Observation n°152

Déposée le 14 Janvier 2021 à 16:03

Par Baille Maurice

1 rue Henri Fabre

66000 Perpignan

Observation:

Bonjour,

Je suis contre la construction de la nouvelle prison à côté de la cave coopérative Arnaud de Villeneuve. Par information, je sais qu'il aurait dû être normalement implanté dans cette zone des entreprises en relation avec le milieu viticole. De plus, des terrains sont disponibles plus loin et même sur Perpignan non loin du centre pénitentiaire. Pourquoi ne pas rapprocher les deux centres ?

L'implantation de cette prison va compliquer l'accès aux viticulteurs et les gêner dans leur travail (aller et venue incessant). Il faut souligner la présence d'une zone d'épuration, nuisances olfactives possibles tant pour les résidents que pour le personnel de la prison. Les vins de Rivesaltes sont associés au soleil et à la liberté et ne vont-ils pas devenir les vins de la pénitence ?

Merci d'en tenir compte

Observation n°153

Déposée le 14 Janvier 2021 à 16:20

Par Bossens Aurélien

26600 Tain l'Hermitage

Observation:

Le projet ne participe pas selon moi à la Valorisation du territoire et du patrimoine historique et culturel local et viendrait nuire au tourisme sur le territoire.

Pourquoi ne pas proposer ce projet dans une zone plus reculée, enclavée et moins facile d'accès ?

Observation n°154

Déposée le 14 Janvier 2021 à 19:25

Par Desplanques Sylvie

Observation:

J'espère fortement que ce projet ne verra pas le jour ! C'est une aberration sur le plan humain, avec des pertes d'emplois environnants, de l'insécurité alentour pour les communes proches mais aussi les établissements commerciaux quels qu'ils soient, déraisonnable aussi sur un plan environnemental, on supprime de la vigne pour du béton, encore et encore ! On sait très bien que le béton est source de problèmes majeurs liés aux conditions météorologiques (les pluies) notre terre meurt tous les jours un peu plus ! Et les préjudices ne s'arrêtent pas là, ils sont nombreux avec ce projet de prison, certains accès à la zone vinicole seront supprimés, cette zone vinicole qui va se voir amputée de nombreux hectares d'activité. Mais qui a eu cette idée insensée, cette absurdité, cette aberration mentale de choisir ce site ? Il y a tant et tant de zones vierges de toute activité humaine et professionnelle en France pour pouvoir mettre en place un tel projet ! Et plutôt que d'incarcérer des gens, Messieurs et Mesdames, nos chères têtes pensantes, revoyez à l'inverse votre politique sociale, il y aurait moins de délinquance et vous ne seriez pas dans la folie de construire des prisons en pleine zone rurale et urbaine.

Je souhaite que cette rubrique, grâce à tous les antagonistes de ce projet irréaliste, grandisse ++, rejoignez-nous SVP. L'avenir de l'Agly est en danger.

Observation n°155

Déposée le 14 Janvier 2021 à 19:31

Par Waffelaert Claude

52 rue de la pinède

66240 Saint Estève

Observation:

Nous sommes coopérateurs de la cave Arnaud de Villeneuve; nous vous faisons observer:

1- Si la prison supprime la liaison directe (qui part de la petite route longeant la voie ferrée), cela créera une dangerosité évidente sur la nationale et le rond-point près de la cave: des centaines de véhicules (camions de fort tonnage, tracteurs avec remorques, etc) surtout pendant les 2 mois de vendanges; à noter aussi que certains se délestent non intentionnellement d'une quantité importante de jus de raisin dans les tournants et rond-points, ce qui peut provoquer des problèmes d'adhérence pour les véhicules empruntant cette nationale.

2- Les nuisances sonores ou olfactives générées par toute activité industrielle et plus particulièrement par une cave vinicole de cette importance est incompatible avec le voisinage de personnes qui sont très sensibles et peuvent manifester de la manière que l'on connaît leur mécontentement face à ces nuisances inévitables.

3- Le problème de l'insécurité (des personnes et des installations) est à prendre en compte: n'oublions pas par exemple la présence près des enceintes des prisons d'individus qui alimentent les détenus en objets ou produits divers.

Observation n°156

Déposée le 14 Janvier 2021 à 19:39

Par Desplanques Sylvie

Observation:

J'espère fortement que ce projet ne verra pas le jour ! C'est une aberration sur le plan humain, avec des pertes d'emplois environnants, de l'insécurité alentour pour les communes proches mais aussi les établissements commerciaux quels qu'ils soient, déraisonnable aussi sur un plan environnemental, on supprime de la vigne pour du béton, encore et encore ! On sait très bien que le béton est source de problèmes majeurs liés aux conditions météorologiques (les pluies) notre terre meurt tous les jours un peu plus ! Et les préjudices ne s'arrêtent pas là, ils sont nombreux avec ce projet de prison, certains accès à la zone vinicole seront supprimés, cette zone vinicole qui va se voir amputée de nombreux hectares d'activité. Mais qui a eu cette idée insensée, cette absurdité, cette aberration mentale de choisir ce site ? Il y a tant et tant de zones vierges de toute activité humaine et professionnelle en France pour pouvoir mettre en place un tel projet ! Et plutôt que d'incarcérer des gens, Messieurs et Mesdames, nos chères têtes pensantes, revoyez à l'inverse votre politique sociale, il y aurait moins de délinquance et vous ne seriez pas dans la folie de construire des prisons en pleine zone rurale et urbaine.

Je souhaite que cette rubrique, grâce à tous les antagonistes de ce projet irréaliste, grandisse ++, rejoignez-nous SVP. L'avenir de l'Agly est en danger.

Observation n°157

Déposée le 14 Janvier 2021 à 19:39

Par Desplanques Sylvie

Observation:

J'espère fortement que ce projet ne verra pas le jour ! C'est une aberration sur le plan humain, avec des pertes d'emplois environnants, de l'insécurité alentour pour les communes proches mais aussi les établissements commerciaux quels qu'ils soient, déraisonnable aussi sur un plan environnemental, on supprime de la vigne pour du béton, encore et encore ! On sait très bien que le béton est source de problèmes majeurs liés aux conditions météorologiques (les pluies) notre terre meurt tous les jours un peu plus ! Et les préjudices ne s'arrêtent pas là, ils sont nombreux avec ce projet de prison, certains accès à la zone vinicole seront supprimés, cette zone vinicole qui va se voir amputée de nombreux hectares d'activité. Mais qui a eu cette idée insensée, cette absurdité, cette aberration mentale de choisir ce site ? Il y a tant et tant de zones vierges de toute activité humaine et professionnelle en France pour pouvoir mettre en place un tel projet ! Et plutôt que d'incarcérer des gens, Messieurs et Mesdames, nos chères têtes pensantes, revoyez à l'inverse votre politique sociale, il y aurait moins de délinquance et vous ne seriez pas dans la folie de construire des prisons en pleine zone rurale et urbaine.

Je souhaite que cette rubrique, grâce à tous les antagonistes de ce projet irréaliste, grandisse ++, rejoignez-nous SVP. L'avenir de l'Agly est en danger.

Observation n°158

Déposée le 14 Janvier 2021 à 20:25

Par RAYNAL Joseph

Observation:

Je suis contre l'implantation d'une prison, non seulement sur le site prévu mais aussi sur le territoire de la commune de Rivesaltes, en particulier pour la raison suivante : le nom de RIVESALTES associé à une prison va automatiquement porter préjudice et ternir l'image des vins d'appellation Rivesaltes et Muscat de Rivesaltes, essentiellement vendus sur le territoire français.

Toute la filière professionnelle concernée devrait se mobiliser (Syndicats de crûs, CIVR, ...)

Observation n°159

Déposée le 14 Janvier 2021 à 20:45

Par Gourmala Dalila

6 RUE DE L'ENVIRONNEMENT

66160 Le Boulou

Observation:

Non au centre pénitencier qui doit s'élever à Rivesaltes aux abords de la cave coopérative au milieu de vignes magnifiques et sur un site merveilleux . Quel dommage et quel gachis

Observation n°160

Déposée le 14 Janvier 2021 à 21:44

Par escare claud

11 boulevard de la salanque

66600 salses le chateau

Observation:

nous somme déjà dans un département sinistre ne continuer pas a vous trompé monsieur les dissident pour l`avenir ???

Observation n°161

Déposée le 15 Janvier 2021 à 11:07

Par Dureu Jean Marie, cécile

2 rue Sadi Carnot

66600 rivesaltes

Observation:

Nous voulions IKEA pas une prison !!!!!!!

Projet aberrant face à une coopérative vu les nuisances inévitable causées des deux cotés.

Au fait, ou sont passées les espèces protégées ??????? Mystère !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Alors évidemment non à ce projet en un tel lieu qui va pénaliser le monde vigneron et agricole qui sont déjà dans une situation assez difficile et précaire (sans vouloir en rajouter c'est juste une évidence).

A bon entendeur salut !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Observation n°162

Déposée le 15 Janvier 2021 à 14:43

Par Castany Claire

Observation:

Je suis contre l'installation de la prison car :

- image de la cave coopérative de Rivesaltes va être entachée
 - Insécurité aux abords de la cave
 - Image touristique négative
-

Observation n°163

Déposée le 15 Janvier 2021 à 18:19

Par Baille Axelle

7 avenue de l'olivède

66600 Rivesaltes

Observation:

Je suis contre l'installation de la prison à côté de la cave ADV : cela entraînera des nuisances pour les coopérateurs et les salariés qui seront en butte aux incivilités certaines des personnes qui visiteront les détenus.

L'image de marque des vins roussillonnais sera ternie par cette proximité.

Observation n°164

Déposée le 15 Janvier 2021 à 18:24

Par Kerambloch Killian

10 rue Paul Morand

66100 Perpignan

Observation:

Je suis contre l'installation de la prison aux abords de la cave Arnaud de Villeneuve, comme le lézard ocellé, les viticulteurs et les salariés sont menacés. Il y a d'autres sites où cette prison peut être construite.

Observation n°165

Déposée le 15 Janvier 2021 à 20:45

Par Anonyme

Observation:

Opposé à ce projet, la terre doit servir à nourrir les hommes. Collectif Via Campesina

Observation n°166

Déposée le 16 Janvier 2021 à 03:36

Par Girbau Laurent

3 traverse de fourques

66300 PASSA

Observation:

Bonjour

Le projet est certainement nécessaire, pour le territoire mais, l'emplacement à côté de la coopérative est catastrophique pour tous ces viticulteurs qui font tout pour maintenir, leur cave et leur exploitation à flot, le travail de la terre est déjà difficile et malheureusement pas reconnu, malgré tous les efforts que les viticulteurs font, passage en bio, respect des cahiers des charges de plus en plus contraignant, ce serait un coup de couteau dans le dos à toutes ces familles qui vivent de leur passion. Donc en résumé, l'emplacement de la prison doit changer!!!

Observation n°167

Déposée le 16 Janvier 2021 à 15:57

Par Nemoz Guillot Jean Claude

980 Impasse du chateau rocher

38940 ROYBON

Observation:

Je suis totalement contre ce projet d'implantation d'une prison si proche de la cave coopérative de Rivesaltes qui produit des vins et apéritif de grande renommée, ce qui nuira beaucoup à l'image de marque de cette cave et des producteurs.

Observation n°168

Déposée le 16 Janvier 2021 à 21:09

Par dufresnoy jean

66600 Rivesaltes

Observation:

Le lieu de cette implantation d'un établissement pénitentiaire me semble inapproprié dès lors qu'il se trouve près de la cave coopérative vinicole où l'activité notamment au moment des vendanges va engendrer des difficultés de flux routiers importants . les tracteurs des coopérants apportant leur récoltes et les allées et venues des personnels travaillant à la prison et autres visiteurs vont paralyser la RD 900 ?

D'autres lieux pourraient être choisis plus éloignés de la cave car il ne manque pas de terrains en jachère ?

Observation n°169

Déposée le 16 Janvier 2021 à 22:26

Par Pey Isabelle

2 rue papin

66600 RIVESALTES

Observation:

je suis contre le projet de la prison accolée à la cave Arnaud de Villeneuve car nous pouvons être sûrs que d'ici peu les viticulteurs subiront une expropriation de la cave liée aux nuisances sonores le va et vient des tracteurs nuisance liée à l'odeur de la centrale d'épuration etc... il y a aussi le problème d'insécurité des biens de la cave (risque de vol et de dégradation des matériels) ainsi que pour les salariés qui garent leurs véhicules et peuvent aussi être agressés physiquement, apparemment, le lézard ocelé, les outardes qui font partie des espèces protégées ne semblent pas gêner ceux qui ont décidé de ce projet, il serait bien qu'ils changent leur fusil d'épaule et qu'ils aillent voir

du côté du parc régional François Arago où les fouilles archéologiques sont déjà réalisées, des dizaines d'hectares de vignes ont été arrachées pour un projet de ferroutage qui n'a jamais abouti, et maintenant il n'y a que la tramontane qui y passe dessus, il y a aussi le camp Joffre qui fait 650 hectares et qui appartient à l'état, donc, il n'y a aucune raison d'implanter un petit village à quelques mètres d'une centrale d'épuration, c'est une question de bon sens

Observation n°170

Déposée le 17 Janvier 2021 à 07:52

Par Mesas Baron Josephine

RUE DE LA GINESTE

66600 RIVESALTES

Observation:

Je suis contre la prison près de la cave coopérative

Comment ne pas avoir demandé à la population ce qu'elle en pensait ?

On déplace la cave pour ne pas déranger les Rivesaltais et maintenant qu'elle est bien implantée et qu'elle a investi énormément sur ce site tout change !

Qui sont les décideurs ?

Qui a donné leur accord ?

Je soutien les agriculteurs qui travaillent dur très dur

Espérons qu'ils vont prendre en compte tous ces messages de soutien y réfléchir honnêtement et déplacer le site pour cette prison

Observation n°171

Déposée le 17 Janvier 2021 à 08:19

Par Anonyme

Observation:

Contre la prison a cote de la cave qui va pénaliser cette entreprise. Il y a trop de detenu? Quils soient transférer vers dautre prison.

Je ne conçois pas quon mette au détriment les citoyens qui n'ont rien demandé.

Faites leur nettoyer et désinfecter la prison actuelle.

La prison n'est pas un camp de vacances quand on y est il y a une raison.

Observation n°172

Déposée le 17 Janvier 2021 à 09:21

Par Anonyme

Observation:

Les viticulteurs de Salses et de Rivesaltes ont mis en commun d'énormes moyens pour créer une cave au top de la technologie et en dehors des villages pour éviter toutes nuisances.

L'implantation de cette prison collé à la cave est un manque de respect à tous ces vigneronns qui se battent tous les jours pour préserver la viticulture dans ce secteur.

Et quelle image pour la capitale du Rivesaltes !!!!

Observation n°173

Déposée le 17 Janvier 2021 à 11:21

Par ferrie veronique

1 rue cezanne

66600 rivesaltes

Observation:

Je suis contre et je trouve fort dommage que vous fassiez semblant de nous demander notre avis alors que tout est déjà acté!

Entre les nuisances de l'aéroport, l'implantation de la gendarmerie à l'entrée du village telle une grosse verrue et maintenant ,la prison ,la valeur de nos biens immobiliers est en chute libre .Mr Bascou a passé 30 ans à améliorer le village avec des installations sportives et des ronds points , des embellissements notables et pour son dernier mandat , il gâche tout !!

Observation n°174

Déposée le 17 Janvier 2021 à 11:53

Par Gay Aurélien

38 rue diderot

66600 Rivesaltes

Observation:

Le choix du site d'implantation est très discutable. Il est vraiment trop proche de la cave ADV et cela va entraîner des problèmes conséquents de cohabitation. Ce choix n'est dicté que par la volonté de réutiliser le terrain initialement prévu pour IKEA qui n'est jamais venu. Il existe pourtant des alternatives qui permettront de vivre en bonne entente.

Observation n°175

Déposée le 17 Janvier 2021 à 16:31

Par Zazzi Domitille

Mas reart

66600 Rivesaltes

Observation:

Viticultrice à Rivesaltes et cooperatrice à la cave Arnaud de Villeneuve.

Je dénonce le tracé que l'on nous a tout d'abord caché puis dévoilé récemment car la prison doit être collée à notre coopérative nous obligeant à modifier notre entrée d'apport, nous obligeant à renforcer notre protection (alarme, grillage) et nous conduisant à utiliser la nationale au lieu des chemins de traverse avec nos tracteurs. Frais que nous aurons du mal à assumer vu le contexte économique de la viticulture suite aux crises que nous subissons. (Covid, mildiou...)

De plus la notoriété de notre cave sera dégradée face à ce projet.

Nous avons décidé il y a quelques années à plusieurs caves de nous regrouper dans un lieu isolé pour sortir des villes et des habitations pour éviter de faire subir des nuisances sonores (travail nuit /jours pendant les vendanges) et odorantes car dans l'obligation de faire des bassins de traitements des eaux usées.

Malgré nos efforts on nous imposerait de nouveau 500 habitations collées à notre cave. Sans parler du train qui passe juste à côté.

Ce sont des prisonniers mais des êtres humains tout de même.

Sachant que de l'autre côté de l'autoroute le conseil général a racheté un grand nombre d'hectares où étaient cultivés des vignes qui ont été arrachés et toujours aucun projets en vue. Terrains idéals et faciles d'accès. Ou autre possibilité sur le terrain militaire, qui est libre également.

La prison à Rivesaltes c'est oui. La prison vers la cave coopérative c'est non.

Observation n°176

Déposée le 17 Janvier 2021 à 16:34

Par Anonyme

Observation:

Non à la prison.

Rivesaltes : après un passé concentrationnaire, un avenir carcéral !

C'est trop pour la réputation d'un village

Observation n°177

Déposée le 17 Janvier 2021 à 17:50

Par RANCIERE Jean-Claude

13C rue du Conflent

66600 rivesaltes

Observation:

mon épouse et moi même sommes contre le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Rivesaltes.

Il serait plus judicieux se construire un maison de retraite pour nos aînés.

Observation n°178

Déposée le 17 Janvier 2021 à 22:21

Par ROUX nicolas

tuilerie Rabat, av Mchl Joffre

66440 Torreilles

Observation:

Vigneron coopérateur de la cave Arnaud de Villeneuve, nous avons déménager en 2007 nos sites de Salses et Rivesaltes, situés en pleins villages, pour les anciennes caves "Corbiere", situées le long de la rd 900 loin de toute habitation afin de nous éloigner des lieux de vies, et ainsi ne plus créer de nuisance sur les populations par nos activités pendant les périodes de vendanges, nécessitant entre autre du travail de nuit (apport de raisin, pressurage, groupes de froid,...)

Venir accoler un "village de plus de 500 personnes permanentes" contre notre structure remet en cause et réduit à néant les efforts financiers conséquents fait par nous coopérateurs, pour supprimer notre impact environnemental.

Suffisamment de friches de grandes surfaces, et non en contact direct avec des entreprises, se trouvent dans le secteur, sans s'éloigner des accès à l'autoroute et au tribunal de Perpignan, pour étudier une autre implantation plus éloignée de notre activité et de la zone d'activité prévue à coté de notre structure

Observation n°179

Déposée le 18 Janvier 2021 à 08:17

Par Anonyme

Observation:

Bonjour.

L'installation d'un centre pénitentiaire de cette envergure aux portes de petites communes risque à mon sens d'impacter l'image de ces dernières et jeter sur celles-ci un regard défavorable des futurs acquéreurs. Le risque ne sera-t-il pas, alors une dévaluation de leurs immobiliers?????

Observation n°180

Déposée le 18 Janvier 2021 à 12:56

Par Anonyme

Observation:

Non à ce projet

Observation n°181

Déposée le 18 Janvier 2021 à 16:31

Par Gerbé Sylviane

4 Allée Sainte-Colombe

66600 Salses-le-Château

Observation:

Je suis viticultrice depuis 2008 et coopératrice à la cave d Arnaud de Villeuve

Je trouve ce projet aberrant « construire une prison » à côté de notre lieu de travail.on a du mal à vendre notre vin et suite à la crise actuelle notre situation se dégrade .C est notre mort ce projet !!!

Dans notre département il n y a plus rien . Bientôt notre région ressemblera à un désert .c est pas suffisant une prison à Perpignan

??? Nous sommes catalans et Français et nous ne voulons pas de cette nouvelle prison et nous ne voulons pas non plus devenir

Cayenne du siècle dernier

Observation n°182

Déposée le 18 Janvier 2021 à 16:37

Par Cauvin Jean-Raymond

4 Allée Sainte-Colombe

66600 Salses-le-Château

Observation:

Je suis contre ce projet de prison

Observation n°183

Déposée le 18 Janvier 2021 à 17:37

Par Feuerstein Thierry

4 chemin du miex del pla

66720 Latour de France

Observation:

En tant que président des vignerons de tremoine à Rasiguères je ne serais pas d'accord pour avoir une prison à côté de ma cave coopérative.

Je suis de tout cœur avec le vigneron d'Arnaud de Villeneuve et contre cette implantation qui ne donnera qu'une mauvaise image de nos vins d'exceptions et d'une manière générale de notre département.

Thierry Feuerstein

Observation n°184

Déposée le 18 Janvier 2021 à 21:53

Par Anonyme

Observation:

Je suis absolument contre ce projet qui compromettrait la pérennité de la plus grande coopérative vinicole du département. Une fois de plus c'est le monde agricole qui est bafoué...

Observation n°185

Déposée le 19 Janvier 2021 à 07:33

Par Pilliez jean-noël

Observation:

Comment peut-on envisager en 2021??? l'implantation d'une prison à quelques dizaines de mètres d'une installation classée comme la cave Arnaud de Villeneuve, avec les nuisances olfactives et sonores que son activité génère : bruit des machines de jour comme de nuit, présence en grande quantité de gaz toxiques comme l'anhydride sulfureux, odeurs de fermentation et des bassins d'évaporation des eaux de rinçage des cuves...

Observation n°186

Déposée le 19 Janvier 2021 à 09:38

Par Moliner Henri

5BIS RUE SIMON PONS

66600 RIVESALTES

Observation:

mds , mrs , bonjour je ne suis absolument contre se projet , nous avons sur la commune le camp , le centre de retention, prochainement une nouvelle gendarmerie cela n est pas trop , nous nous trouvons dans un triangle repressif ; je propose la guyane pour les frilleux le larzac pour les autres , il y a vraiment autre choses a faire sur ses terres , zero emploie a la clef pour la commune hors mis le copains du copains c est comme cela que je vois la situation cordialement .

Observation n°187

Déposée le 19 Janvier 2021 à 18:24

Par Laurent Elise

Observation:

Je ne me réjouis pas de l'implantation d'une prison sur notre commune, même si je suis consciente de la nécessité d'améliorer les conditions des détenus et du personnel pénitentiaire. Je n'irai pas jusqu'à demander la Guyane ou le Larzac, mais effectivement le terrain militaire ou une zone plus reculée en garrigue que celle prévue actuellement serait plus appropriée.

Observation n°188

Déposée le 19 Janvier 2021 à 21:17

Par Anonyme

Observation:

Non à ce projet sur une terre de vent et de liberté

Solidarité Anaram Au Patac

Observation n°189

Déposée le 20 Janvier 2021 à 11:11

Par Laroche monique

Observation:

je suis contre l'implantation de la prison à une telle proximité du pôle viticole alors qu'il y a de nombreuses friches disponibles ailleurs.

Observation n°190

Déposée le 20 Janvier 2021 à 12:50
Par Hernández Marie

Rivesaltes

Observation:

Je suis contre ce projet à cet endroit

Observation n°191

Déposée le 20 Janvier 2021 à 13:52

Par Baille Thomas

7 Avenue de l'olivède

66600 Rivesaltes

Observation:

Bonjour,

Je suis formellement opposé à la construction d'un centre pénitentiaire à côté de la cave coopérative Arnaud de Villeneuve. Le lieu proposé par la mairie est un non-sens total. Ce projet de construction met en danger la cave coopérative, les viticulteurs ainsi que l'image des vins de Rivesaltes qui ont une grande renommée. De plus, notre département inspire le soleil, la liberté ou encore les vacances. Lorsque les touristes arriveront, que découvriront ils ? Cette prison ? C'est à se demander si vous souhaitez la mort économique de la commune ou plus globalement celle du département ? Qui je le rappelle fait parti des départements les plus pauvres (90e sur 101 départements/classement datant de 2019).

Quel avenir également pour le lézard ocellé, qui vit non loin du lieu où serait construite la prison. Ce projet n'a aucun sens d'un point de vue écologique, qui je vous le rappelle est l'un des enjeux majeurs de notre époque. Avec cette prison, vous menacez la survie de nos agriculteurs (qui sont déjà bien délaissés par tous nos politiques) ainsi que celle de ce reptile.

Ce projet n'a en aucun cas de sens sur la prospérité des emplois, même si la prison créée 300 emplois vous en détruisez deux fois plus. C'est donc une création d'emplois à solde négatif.

Cordialement,

Observation n°192

Déposée le 20 Janvier 2021 à 15:22

Par Anonyme

Observation:

Nous ne voulons pas de cette prison auprès de la Cave Coopérative Arnaud de Villeneuve !

Nous subissons depuis plusieurs années des pertes de récoltes dû au réchauffement climatique nous ne voulons pas subir d'autres préjudices pour les employés et les coopérateurs.

Soutenons nos coopérateurs....

Observation n°193

Déposée le 20 Janvier 2021 à 15:44

Par AOC Muscat de Rivesaltes - AOC Rivesaltes Syndicats

Maison des Vignerons-19 av de Grande Bretagne

66000 PERPIGNAN

Observation:

Nous sommes opposés au projet de construction de ce centre pénitentiaire aux abords immédiats de la Cave Coopérative Arnaud de Villeneuve à Rivesaltes.

Cette Cave produit majoritairement des vins d'Appellation d'Origine Contrôlée, dont les AOC Muscat de Rivesaltes et Rivesaltes.

Ce projet porte gravement atteinte au terroir, qui constitue le socle des Appellations, et à l'image même de ces Appellations.

Par les nuisances que ce projet entraînera inmanquablement, il cause également un préjudice important aux Vignerons et à la Cave Coopérative, qui accueille de nombreux prescripteurs tout au long de l'année.

Quelle image donne-t-on de nos produits de terroir que sont les vins d'Appellation d'Origine Contrôlée ?

Nous ne sommes pas opposés à la construction d'une prison, mais une autre implantation doit impérativement être étudiée.

François CAPDELLAYRE, Président du Syndicat de Défense de l'AOC Rivesaltes

Denis SURJUS, Président du Syndicat de Défense de l'AOC Muscat de Rivesaltes

Observation n°194

Déposée le 20 Janvier 2021 à 21:49

Par Decollonge Elise

66600 Rivesaltes

Observation:

Bonjour,

Je m'oppose au projet au Mas de la Garrigue pour les raisons suivantes :

-> mise en péril de l'outil de travail de nos vignerons d'Arnaud de Villeneuve. Cela montre bien que nos élus de la commune portent peu d'intérêt à une entreprise qui a déjà fait l'effort de se délocaliser, de s'équiper et de se développer hors cœur de village.

-> Faute majeure quant à l'image touristique, la RD900 et l'autoroute étant empruntée toute l'année par des touristes. Quel dommage d'implanter cet établissement pile à l'entrée du département ! Ce département qui se bat sans cesse pour être attractif... N'y avait-il pas des terres moins visibles et tout autant bien desservies ? Nous ne manquons pas de terres agricoles à étudier. Ce ne sont malheureusement pas quelques arbres qui feront que l'établissement se fonde dans le paysage.

La concertation publique qui s'est tenue non publique le 20/01 n'a ouvert aucun débat puisque tout semble joué.

C'est très décevant que la Mairie ne se batte pas aux côtés de la coopérative ADV avec conviction afin de proposer une implantation qui ne nuirait pas aux vignerons. Je me suis demandée si finalement ils n'envisageaient pas de délocaliser la coopérative ... non, ils n'oseraient pas quand même !???

Observation n°195

Déposée le 20 Janvier 2021 à 22:33

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

je suis opposée au projet du Mas de la Garrigue, pourquoi faut-il que ce soit si près de la cave coopérative de Rivesaltes qui travaille d'arrache-pied depuis longtemps pour faire connaître les vins de ce département ? Depuis des années, ils se battent pour faire en sorte que la cave coopérative Arnaud de Villeneuve soit plus connue en France et à l'étranger. La crise du Covid a engendré des difficultés supplémentaires et cette prison sonnera le glas de tous leurs efforts. Et si les nuisances sonores et olfactives dérangent le centre pénitencier, qui aura le dessus devant les tribunaux ??? alors que la cave Arnaud de Villeneuve a déjà fait l'effort financier de se délocaliser du coeur de la ville

Les touristes arrivant dans le département auront l'image immédiate de cet établissement, quelle mauvaise image un établissement un peu plus éloigné sur des terres moins fertiles serait moins préjudiciable financièrement (pour les viticulteurs), commercialement (pour toute la ville) et pour l'image de la ville

Observation n°196

Déposée le 21 Janvier 2021 à 06:03

Par Anonyme

Observation:

Non à la prison à côté de la cave Arnaud de Villeneuve

Observation n°197

Déposée le 21 Janvier 2021 à 06:20

Par CONTE Georges

5 impasse Jean GALLIA

66600 Salses le Chateau

Observation:

NON à la prison, si près de la cave Arnaud de Villeneuve

Observation n°198

Déposée le 21 Janvier 2021 à 10:32

Par Gracia Elisa

Pézilla-la-Rivière

Observation:

Je m'oppose à ce projet qui nuira à l'activité et au bon fonctionnement de la cave

Observation n°199

Déposée le 21 Janvier 2021 à 12:52

Par beceiro eugene

24 av de rivesaltes

66380 PIA

Observation:

La presse locale nous a informé de l'installation d'IKEA sur la commune de Rivesaltes

à côté de la sortie du péage, bonne image pour les entreprises et hôtels à proximité, puis

IKEA renonce, le terrain est libre, pourquoi ne pas construire la prison sur ce terrain ?

non ! ça fait tache : mauvaise image, elle sera construite le plus loin possible, caché derrière

le POLE VINOCOLE : ARNAUD DE VILLENEUVE

situé à l'entrée de notre département par la RD900

C'est parfait, C'est faire peut de cas du monde agricole

Réaction des vignerons/es, du personnel, qui ne sont pas content du tout à juste raison de cette

décision, ils méritent plus de respect, fiers du travail accompli, des appellations

RIVESALTES – COTES ROUSSILLON -VILLAGES, qui permettent

à des milliers de touristes, d'apprécier ces vins exceptionnels, en vente dans leurs caveaux,

qui reçoivent des médailles OR - ARGENT, dans les concours nationaux,

Qui sont nos ambassadeurs : en France et au delà de nos frontières

Au COVID qui démoralise, la petite récolte en 2020, Cette décision ne va pas encourager

les vignerons/es à s'installer ou reprendre l'exploitation familiale, perte qui mettrait en danger

le pôle vinicole

Silence total des élus : REGION – DEPARTEMENT – LOCAUX : ont ils des regrets,

ou ne sont pas concernés,

Imaginé une prison à côté de grands crus : ex : BORDEAUX BOURGOGNES

et autres que se passerait il

Ce projet est comparable au site de PAULILLES que l'on veut bétonner

ça c'est pas fait ! Alors espérons !!!

Certains disent l'image ne compte pas, aller installer cette prison à côté de chez eux

plus tard, il nous dirons si la valeur de leurs biens monte ou descend

Ayons une pensée pour les fondateurs,

Les vignerons / nes, le personnel de la cave, méritent plus de respect et de

soutien, nous leur devons et le faisons

NON à la prison !!!

Observation n°200

Déposée le 21 Janvier 2021 à 13:28

Par AOC Côtes du Roussillon et Côtes du Roussillon Villages Syndicat

Maison des Vignerons-19 av de Grande Bretagne

66000 PERPIGNAN

Observation:

Nous sommes opposés au projet de construction de ce centre pénitentiaire aux abords immédiats de la Cave Coopérative Arnaud de Villeneuve à Rivesaltes.

Cette Cave produit majoritairement des vins d'Appellation d'Origine Contrôlée, dont des AOC Côtes du Roussillon et Côtes du Roussillon Villages.

Ce projet porte gravement atteinte au terroir, qui constitue le socle des Appellations, et à l'image même de ces Appellations.

Par les nuisances que ce projet entraînera inmanquablement, il cause également un préjudice important aux Vignerons et à la Cave Coopérative, qui accueille de nombreux prescripteurs tout au long de l'année.

Quelle image donne-t-on de nos produits de terroir que sont les vins d'Appellation d'Origine Contrôlée ?

Nous ne sommes pas opposés à la construction d'une prison, mais une autre implantation doit impérativement être étudiée.

Jean Philippe MARI, Président du Syndicat de Défense des AOC Côtes du Roussillon et Côtes du Roussillon Villages

Observation n°201

Déposée le 21 Janvier 2021 à 16:10

Par Guallar Frédéric

24 chemin d'estagel

66600 Espira de l'agly

Observation:

L'emplacement choisie, sans l'avis des personnes adhérent à la coopérative viticole voisine, est très mal choisi. Des nuisances suite à l'activité de la coopérative seront indéniablement soulevées lorsque la prison sera en fonctionnement. Un autre emplacement bien plus adéquat a été proposé. J'espère que celui-ci sera sérieusement étudié.

Observation n°202

Déposée le 21 Janvier 2021 à 18:54

Par Anonyme

Observation:

L'emplacement n'est pas judicieux car mitoyen du pôle vinicole.

Observation n°203

Déposée le 21 Janvier 2021 à 19:20

Par Daré Martine

4 place Marcel Pagnol

66350 Toulouges

Observation:

Le choix du terrain n'est pas judicieux car mitoyen du pôle vinicole. Pourquoi ne pas choisir de la construire à côté de la prison déjà existante?

Observation n°204

Déposée le 21 Janvier 2021 à 20:00

Par Billes Alain

1, impasse du Dr arnaud

66370 Pezilla

Observation:

JE SUIS CONTRE : des taulards contre le pinard, c'est un scandale !

Observation n°205

Déposée le 21 Janvier 2021 à 20:05

Par GAILLARD Anne-Isabelle

4, Place du Canigou

66440 Torreilles

Observation:

Je suis contre un tel projet eu égard aux nuisances réciproques qui vont IMMANQUABLEMENT donner lieu à des tensions et autres problèmes ÉVITABLES A CE STADE PAR UN CHOIX D'EMPLACEMENT PLUS APPROPRIÉ.

1 document joint.



Observation n°206

Déposée le 21 Janvier 2021 à 20:36

Par Raynal Florent

4 rue des flamants

66600 Rivesaltes

Observation:

Bonjour,

Je suis contre car c'est juste a coté des caves Arnaud de Villeneuve, qui est déjà en difficulté commerciale face a la concurrence.

Cette cave n'a vraiment pas besoin de la mauvaise publicité faite par une prison qui s'implanterait juste a coté de chez eux. Beaucoup d'autres endroit sont plus appropriés dans le département.

Florent

Observation n°207

Déposée le 22 Janvier 2021 à 09:08

Par GUILLAUME CECILE

mas Guillaume

66600 Salses le Château

Observation:

STOP AUX CONSTRUCTIONS SUR LES TERRAINS AGRICOLES.

- Il faut préserver les paysages ruraux ouverts ce qui devient de plus en plus rare dans notre secteur touristique.
- Les caves sont éloignées de l'habitat à cause de la gêne qu'elles engendrent au niveau du bruit, du passage des véhicules et des odeurs. Pourquoi y coller une prison? Les vignerons doivent pouvoir travailler, ils étaient là avant et représentent une activité économique important.
- Par ailleurs sur ces terres il peut y avoir de la vigne mais aussi des vergers fruitiers de grandes qualités gustative sur ces terres caillouteuses argilo-calcaires.

Enfin, la construction de la prison pourrait se faire sur les secteurs commerciaux environnants.

Observation n°208

Déposée le 22 Janvier 2021 à 10:08

Par pujol isabelle

6bis Rue Du Canigou

66510 Saint-Hippolyte

Observation:

Une aberration coller une prison à une cave coopérative. Nous avons choisi ce site pour éviter toutes les nuisances que nous pouvions apporter autour de nous .

Les viticulteurs se battent chaque jour pour préserver l'environnement et sauver un métier dont ils sont fiers.

Certains élus ont oublié qu'ils proviennent de ce monde agricole.

Donc merci messieurs de ne tenir aucun compte des viticulteurs et des salariées d'Arnaud de Villeneuve.

Observation n°209

Déposée le 22 Janvier 2021 à 11:28

Par Dauré Georgette

19,Rue du Professeur Langevin

66600 Rivesaltes

Observation:

Je suis contre ce projet de prison à côté de la Cave Arnaud de Villeneuve qui est une aberration, les coopérateurs ont investi 12, 5 millions d'euros pour ne plus gêner les populations avec leur activité (bruit des pressoirs, des compresseurs, odeur de la centrale d'épuration, va et vient des tracteurs) et maintenant, on vient leur coller une prison à quelques mètres, quel mépris pour une Cave qui compte 240 adhérents et 40 salariés qui risquent d'être gravement impactés par ce projet, il y a le Parc François Arago où les vignes sont arrachées depuis plusieurs années et où les fouilles archéologiques sont réalisées, il y a aussi le Camp Joffre (650ha) qui appartient à l'état, tous ces terrains se trouvent sur la commune de Rivesaltes, pourquoi embêter la Cave et risquer des emplois quand il y a d'autres solutions, ce serait du gagnant-gagnant, je pense que les auteurs de ce projet n'iraient pas construire leur maison à côté d'une centrale d'épuration

Observation n°210

Déposée le 22 Janvier 2021 à 11:33

Par Anonyme

Observation:

Actuellement, l'Occitanie compte 16 établissements pénitentiaires.

La construction de la maison d'arrêt de Rivesaltes devrait partiellement alléger cette surpopulation carcérale (500 places) mais il faudra être patient : sa mise en service n'est pas prévue avant 2026....

Cette nouvelle prison devrait voir le jour sur la commune de Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales. Idéalement située en termes d'accès, dans la zone d'activité du mas de la garrigue, entre la départementale 900 et l'autoroute A9. D'après les élus locaux en charge du projet de la prison prévu sur le territoire de la commune de Rivesaltes, « il est situé sur des terres en friche depuis plus d'une décennie. »

Mais les élus locaux oublient que dans ce secteur est installée de longue date la cave coopérative Arnault de Rivesaltes. Avec 240 vignerons et une production annuelle de 3,5 millions de bouteilles, la coopérative est donc un acteur économique majeur dans le département.

“Le chemin d'accès majeur pour l'entrée des vendanges et pour l'activité industrielle du site sera purement et simplement supprimé. De plus, Il y aura obligatoirement un conflit d'usage lors de l'exploitation des deux sites puisque les accès de deux sites seront aussi utilisés par les personnes qui iront à la prison et dont 400 à 450 véhicules jour sont annoncés. Ces derniers s'ajouteront fatalement au flux de l'activité agricole et viticole régulier.”

D'autre part, le terrain amené à accueillir le nouvel établissement est colonisé par des lézards ocellés, l'espèce est protégée et récemment un couple d'œdicnème criard a été découvert. Selon la ligue de protection des oiseaux, cette espèce est considérée comme “quasiment menacée”.

Que la prison puisse s'implanter en Roussillon et plus particulièrement à Rivesaltes est sans doute une bonne nouvelle. Toutefois, il existe sur la commune de RIVESALTES, d'autres possibilités d'implantation, qui ne porteraient pas préjudice aux acteurs économiques de la viticulture qui sont déjà malheureusement en difficulté... Pour n'en citer que deux : - Le site du l'ancien projet de parc François ARAGO : 70 hectares, à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau du site d'étude actuel. Propriété de la Région. - Le site du camp Joffre dont les 650 hectares partiellement inutilisés ; Propriété de l'état. Ces deux sites ne font à priori l'objet d'aucune étude.

Conclusion :

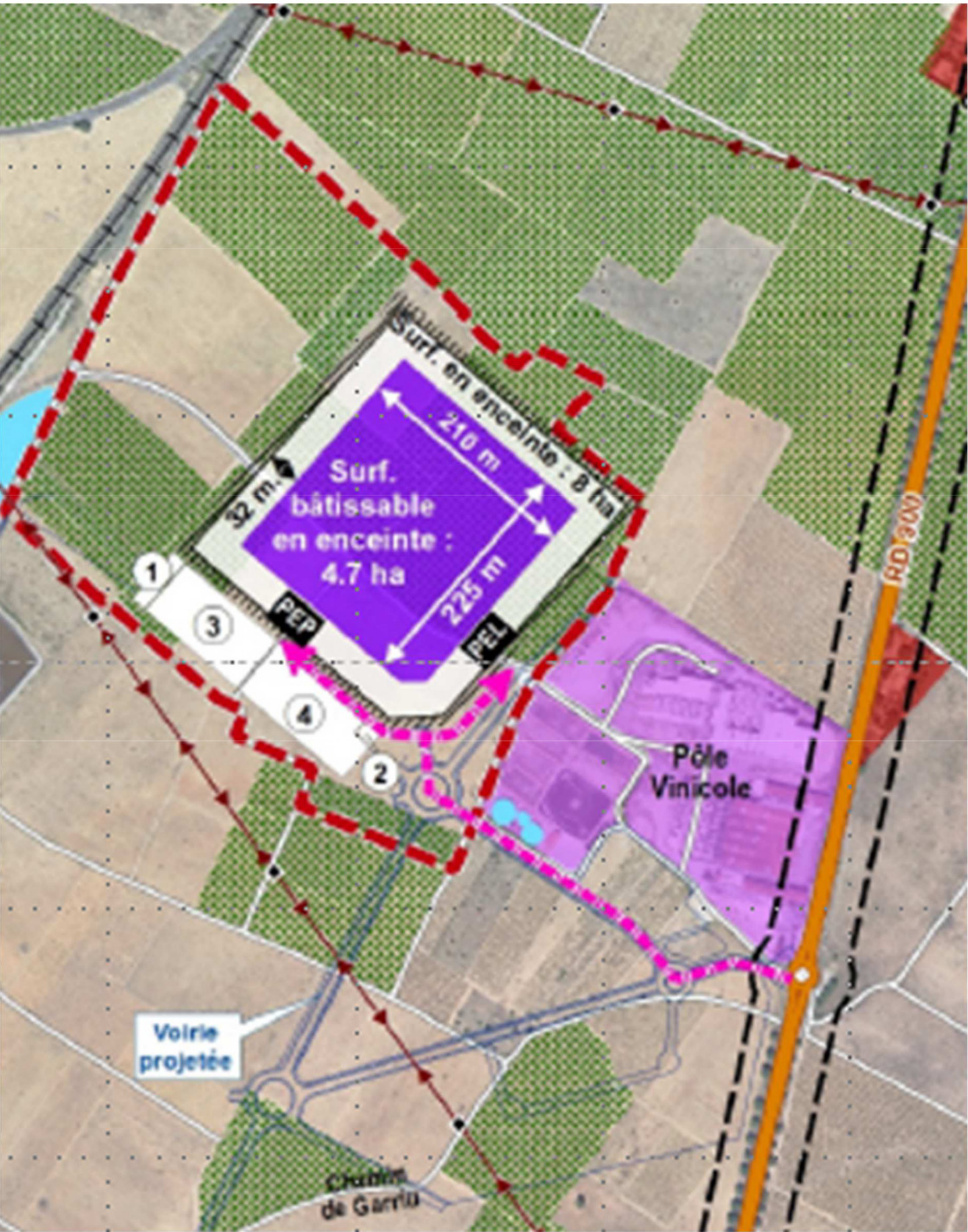
Implanter la prison à proximité immédiate de la plus importante cave de vinification du département c'est sans aucun doute la certitude de créer des problèmes qui n'existent pas dans la situation actuelle parce que la coopérative a pris en compte ce problème en s'isolant des habitations lors de son implantation sur ce site ancestral.

Il existe trois possibilités pour construire cette prison à Rivesaltes :

1/ Construire sur le site actuelle mais en déplaçant l'infrastructure prévue de 300 mètres par rapport à la cave coopérative.

2/ Le site du l'ancien projet de parc François ARAGO : 70 hectares, situés à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau du site d'étude actuel ; Propriété de la Région,

3/ Le site du camp Joffre dont les 650 hectares partiellement inutilisés; Propriété de l'état.



Observation n°211

Déposée le 22 Janvier 2021 à 16:07
Par SEGURA ALAIN

Observation:

Protégeons nos vignerons, déplaçons la prison!!!

Observation n°212

Déposée le 22 Janvier 2021 à 18:05

Par Pujol Alain

6bis Rue Du Canigou

66510 Saint-Hippolyte

Observation:

Comment une commune viticole avec une appellation communale "Rivesaltes " peut implanter une prison qui a long terme portera atteinte à son pôle viticole "Arnaud de Villeneuve"

Je dis non à la prison sur le site choisi.

Où sont nos élus anciens agriculteurs pour défendre notre coopérative?

Observation n°213

Déposée le 22 Janvier 2021 à 18:34

Par Anonyme

Observation:

Le cadre paysagiste et culturel de la cave accroi grandement sa notoriété et la pérennité de son fonctionnement. Si la prison voit le jour, la situation économique de la cave en sera perturbée. Les activités propres de chaque entité (cave et prison) amèneraient en plus des nuisances sonores et odorantes qui pénaliseront pour sûr l'intérêt de tous. Il faut revoir l'implantation de cette prison sur une zone plus appropriée en évitant de pénaliser une entreprise dont le secteur d'activité est déjà sur une pente difficile.

Observation n°214

Déposée le 22 Janvier 2021 à 19:12

Par Aymerich Joel

35

66370 Pezilla

Observation:

C'est où la coopérative ? A côté de la prison.

Bien évidemment comme la majorité des gens je m'oppose à ce projet.

En effet l'implantation d'une prison à côté d'une structure viticole est totalement dénué de sens....

Si les multiples raisons qui doivent foisonner dans les doléances des participants à cette pétition j'aimerais me tourner vers le côté économique de cette affaire.

En effet de manière générale le secteur agricole est celui qui génère le plus d'économie dans le département. La viticulture en est également un des piliers essentiels..

Aujourd'hui cette viticulture traverse une grave crise liée à une production nationale qui impacte les cours des marchés doublé par le problème du Covid qui limite l'écoulement des produits tant en France qu'à l'étranger.

Sans compter les taxes sur les États-Unis

Notre Cooperative n'échappe malheureusement pas à l'ensemble de ses désagréments.

Pour faire face nous essayons d'engager (au-delà de la qualité qui ne cesse de croître d'année en année,) des démarches afin d'accroître l'image au travers d'efforts nombreux consenti par l'ensemble des vignerons

Aujourd'hui la révolte des vignerons qui voient leurs efforts entachés par une image négative que va coller le centre pénitentiaire et largement compréhensible. Le nier serait faire preuve de mauvaise fois tout simplement

Dans quel désarroi doivent se sentir les vignerons qui en plus du contexte général se voit abandonné des politiques qui ne les prennent d'aucune manière en considération.

Veux t'on tourner un peu plus rapidement que prévu l'histoire de La Viticulture dans ce département ? C'est à se le demander.

Il aurait été beaucoup plus porteur pour nous d'avoir à côté de chez soi des installations beaucoup plus reluisante que celle-ci

Je vous fais part également des nuisances que peut générer notre entreprise qui s'est mis à l'écart des zones habitées pour ne pas avoir de problème avec les riverains.

Voilà qu'aujourd'hui on nous colle un village de 500 habitants qui va subir les nuisances du bassin de traitement des effluents ainsi que tes sources de bruit très importante notamment en période de vendanges. il ne faudra pas s'étonner de l'ensemble de ces problèmes une fois la prison installée....

Observation n°215

Déposée le 22 Janvier 2021 à 22:14

Par SURJUS Denis

18 impasse des Flandres

66330 CABESTANY

Observation:

Évidemment je ne peux que être contre l'implantation de la nouvelle prison à côté de la cave Arnaud de Villeneuve et ceci pour différentes raisons :

- La cave Arnaud de Villeneuve a fait de nombreux efforts financiers pour avoir une activité vitivinicole apportant le moins de nuisances possibles dans les villages où historiquement elle était présente en délocalisant son activité en pleine campagne afin d'apporter le moins de gêne possible.
- La cave Arnaud de Villeneuve, c'est la deuxième cave coopérative du département, c'est 12 millions d'euros de chiffres d'affaires, 240 vignerons et quasiment 50 employés au sein de l'entreprise. Elle pèse énormément et en période de crise économique, son activité ne doit pas être négligée.
- La cave Arnaud de Villeneuve est une cave qui fait d'énormes efforts pour répondre à la demande du marché et aux aspirations sociétales en ayant mis en place des démarches qualité (HVE, démarches RSE).

L'implantation de la prison à côté de la cave entraînerait :

- Une image très négative pour la cave dont le chiffre d'affaires est réalisé en grande partie par la vente directe.
- Des coûts supplémentaires pour éviter des nuisances à la prison.

À l'heure où on parle de circuit court, d'image, de notoriété, ce projet est tout simplement l'inverse de ce qui est prôné aujourd'hui. Pour finir, le manque de concertation des pouvoirs publics et de nos politiques est un signe de mépris une fois de plus envers le monde agricole.

Une implantation de la prison sur un autre terrain plus approprié serait sûrement plus judicieux.

Observation n°216

Déposée le 23 Janvier 2021 à 08:13
Par DUREU MICHELLE
2 BIS RUE DU DOCTEUR COSTE
66600 ESPIRA DE L AGLY

Observation:

Ce projet met en peril la cave ARNAUD DE VILLENEUVE. Encore une fois les viticulteurs sont les oubliés comme d'habitude.

Observation n°217

Déposée le 23 Janvier 2021 à 09:18

Par Anonyme

Observation:

Non à la prison à côté de la cave

Observation n°218

Déposée le 23 Janvier 2021 à 14:25

Par CHIFFRE Anthony

66780

Observation:

Contre le projet de la maison d'arrêt au coter de la cave mais de plus proche du CFA et des jeunes

1 document joint.



Observation n°219

Déposée le 23 Janvier 2021 à 17:15

Par Connes Vincent

66600 Rivesaltes

Observation:

Il est clair que nous avons besoin d'une autre prison et ce n'est plus un débat.

Par contre je trouve inapproprié de placer cette prison en face de la cave Arnaud de Villeneuve. Arnaud de Villeneuve a été contraint de s'exiler du centre ville de Rivesaltes pour cause de nuisance sonore et maintenant on va construire une prison accueillant au minimum 500 personnes a moins de 30 mètres, avec les mêmes conséquences qu'auparavant. Avec en plus, la bétonisation de terre traditionnellement viticole et l'impact visuel associé. Où est la logique? Où est le respect?

Où est le bon sens?

Il est peut être temps de faire les choses comme il se doit.

Observation n°220

Déposée le 23 Janvier 2021 à 18:27

Par Anonyme

Observation:

Il est tres inquiétant de voir bétonner une zone écologiquement importante en dépit de tout sans.

Il est aussi inquiétant de mettre comme vitrine du département dans ce lieu de fort passage et d arrivée en vacance, un bâtiment ce ce type.

Enfin une implantation si près d une cave "historique" qui est si connu et qui commercialise des produits avec des noms liés à cette implantation géographique ne peut qu inquieter sur la capacités des decideux à faire le bon choix.

Il existe d autres zones mieux indiquées et moins visibles, pour ne pas dégrader l aspect visuel d une des vitrines de notre département qui vie énormément de son activité touristique .

En espérant que le bon sens revienne et que des bonnes décisions soit prises pour l ecologie et le tourisme. Et qu on trouve un bon emplacement car effectivement cette prison est nécessaire

Observation n°221

Déposée le 24 Janvier 2021 à 12:44

Par Anonyme

Observation:

Étant le fils de Madame Gerbé exploitante agricole sur la commune de Salses le château et ayant travaillé sur le site de la cave Arnaud de Villeneuve je peux vous dire que pendant la saison des vendanges les odeurs et le bruit est insoutenable. le va et vient des tracteurs, machines à vendanger et poids lourds est incessant 24h sur 24

Je suis contre ce projet de centre pénitentiaire car cela causera de graves préjudices à l'outil de travail de nos vignerons et je trouve qu'une prison sur Perpignan est largement suffisante

Observation n°222

Déposée le 25 Janvier 2021 à 07:40

Par Anonyme

Observation:

Contre le projet d'implantation

Observation n°223

Déposée le 25 Janvier 2021 à 14:11

Par PAPY JEAN PIERRE

31 Rue Fernand Grenier

66330 CABESTANY

Observation:

Information publiée sur France 3-région

Le circuit d'Albi condamné pour des nuisances sonores.

Ce circuit construit en 1962 était loin de toutes habitations... puis un lotissement a vu le jour et des riverains se sont installés en toute connaissance de cause. Pourtant excédés par le bruit, ils ont intenté des actions en justice et ont fini par faire condamner le circuit .

La cave coopérative ARNAUD DE VILLENEUVE subira t-elle les mêmes désagrément quand les futurs résidents et salariés pénitentiaire se plaindront des nuisances qu'elle génère par son activité normale ?

Aujourd'hui on ne gêne personne car on est seul !

Demain lorsque la prison sera construite il sera trop tard !

1 document joint.

Le circuit d'Albi condamné : 71 300 euros de « pénalités » et ce n'est pas (forcément) fini

Le gestionnaire du circuit d'Albi est condamné pour nuisance sonore. La condamnation est lourde financièrement. D'autres plaintes sont déposées et pourraient encore alourdir la facture

Publié le 19/01/2021 à 19h00



Circuit automobile d'Albi • © MaxPPP

[Tarn Albi](#)

Le tribunal de police d'Albi appuie sur l'accélérateur s'agissant de l'application du code de la santé publique. Pour la première fois en France, les juges condamnent des nuisances sonores. L'addition est lourde pour le gestionnaire de la structure. Le montant de l'amende est « seulement » de 14 500 euros. Mais il faut ajouter les sommes attribuées à chacune des parties civiles – total 52 800 euros- et les dommages et intérêts (4000 euros) versés à l'Association de l'Autodrome d'Albi (ARAS).

La facture globale s'élève à plus de 71 000 euros. Et le compteur risque de continuer à tourner.

La condamnation, prononcée ce mardi 19 janvier, portait sur 3 mois de fonctionnement du circuit et 58 infractions. Mais, tous les mois, l'association des Riverains dépose de nouvelles plaintes. Il reste un « stock » de 200 plaintes. Les mêmes causes produisant les mêmes effets. Le procureur de la République peut, de nouveau, décider de saisir le tribunal de police.

Le président de l'Aras estime d'ailleurs que le couperet pourrait tomber plus lourdement encore. Le juge albigeois a appliqué le « tarif bas » : 250 euros par infraction. Mais « cela pourrait aller crescendo et le plafond (ndlr par infraction constatée) est de 7500 euros » souligne Michel Ricard.

Le représentant des riverains estime cette hypothèse d'autant plus crédible si le gestionnaire ne prend aucune mesure pour mettre fin aux nuisances sonores. Selon Michel Ricard la décision du tribunal de police montre « clairement et de manière incontestable que le circuit est en infraction et que les choses ne peuvent plus continuer comme actuellement ».

Contacté par France 3, le gestionnaire du circuit n'a pas souhaité s'exprimer.

Laurent Dubois

Observation n°224

Déposée le 25 Janvier 2021 à 14:19

Par PAPY JEAN

31 Rue Fernand Grenier

66330 CABESTANY

Observation:

Ce week-end, comme tous les week-end sans doute, des incidents à la prison de Perpignan sud car des individus tentent de faire entrer par voies détournées produits stupéfiants ou matériels divers dans la prison.

Les incidents se passent ensuite malheureusement au sein même de l'établissement et c'est le personnel pénitentiaire qui en subit les conséquences...

Mais qu'en est-il de l'insécurité autour de la prison ?

Quelle sont les conséquences de cette présence autour de la prison sur l'environnement proche et ses riverains ?

Existe-t-il des statistiques sur le développement de la criminalité dans les communes corrélativement à l'installation d'un établissement pénitentiaire ?

1 document joint.

Projections, bagarres... week-end agité à la prison de Perpignan

Durant la nuit de samedi, des individus auraient une nouvelle fois découpé le grillage et les concertinas de la prison avant de passer à l'action, ce dimanche, vers 9 h 30, projetant des colis dans une cour du centre de détention. La fouille à corps des détenus présents sur les lieux, aussitôt organisée, est restée vaine. Toutefois, l'inspection de la cour a permis de récupérer 7 portables et des câbles de chargeurs ainsi qu'une clé wi-fi, dissimulés dans des bouteilles en plastique. Le week-end s'est achevé par une bagarre au quartier mineurs dont deux détenus ont été placés à l'isolement. Puis, une rixe a éclaté au centre de détention au cours de laquelle un des protagonistes a été victime d'une plaie à la tête. Enfin, de la résine de cannabis et de l'herbe ont été saisis sur des détenus, au retour du parloir familles.

Pour l'UFAP UNSA Justice, « il est intolérable que des individus viennent alimenter des trafics à l'intérieur de la prison ou mettre en danger la sécurité des personnels, des intervenants et de la population pénale. Il est urgent de renforcer la sécurité du domaine pénitentiaire, et de créer, avec le recrutement de personnel, des équipes locales de sécurité pour intervenir à l'intérieur ». Et le syndicat de réclamer à nouveau « le rétablissement des fouilles à corps systématiques pour tous les détenus ayant été en contact avec l'extérieur ».

Laure Moysset

Observation n°225

Déposée le 25 Janvier 2021 à 14:27
Par CABARIBERE PHILIPPE

Observation:
NON A LA PRISON

Observation n°226

Déposée le 25 Janvier 2021 à 14:27
Par CABARIBERE PHILIPPE

Observation:
NON A LA PRISON

Observation n°227

Déposée le 25 Janvier 2021 à 20:25

Par Anonyme

Observation:

Rivesaltes a un lourd passé de camps, de prisonniers.. et vous choisissez un retour au passé. Je ne comprend pas vos choix.

Observation n°228

Déposée le 25 Janvier 2021 à 20:36

Par Anonyme

Observation:

Non à la prison.

Quelle triste porte d'entrée dans notre Roussillon.

Après une prison, un rond point en friche à la sortie du péage.

Messieurs les politiques, vous devriez avoir honte !

Vous n'avez aucune considération pour notre terre.

Observation n°229

Déposée le 26 Janvier 2021 à 11:40

Par Lopez Franck

lieu dit les orteils

66550 corneilla de la riviere

Observation:

La valorisation des vins et la reconnaissance des produits passe tout autant par l'excellence de qualité que la bonne image que nous en véhiculons.

L'implantation de la prison à coté de la coopérative ne peut que ternir cette image et avoir donc une incidence négative sur la commercialisation, aggraver la situation actuelle avec des conditions de marché toujours plus difficiles !!

De plus, le site de vinification demeure un pôle industriel avec toutes les nuisances sonores et olfactives liées à son activité et décuplées pendant la période des vendanges.

Accoler l'établissement pénitentiaire à notre structure me paraît totalement déraisonné et irresponsable, tant pour la survie des producteurs et le maintien d'emploi des salariés que pour la quiétude du personnel carcéral et celle des détenus !!

... et c'est malheureusement, de surcroît, une mise en péril directe de notre outil de production.

Observation n°230

Déposée le 26 Janvier 2021 à 14:19

Par MONTES JEROME

9 avenue Alfred Sauvy

66601 Rivesaltes

Observation:

Monsieur le médiateur

D'abord, le choix de l'implantation ne me paraît pas idéal compte tenu de la proximité d'un centre de formation accueillant un large public, notamment des mineurs, à proximité du lieu envisagé.

Ensuite, les terrains sont actuellement cultivés et entretenus par des viticulteurs, dans un département où le secteur agro-alimentaire est la première source de revenus.

Enfin, il s'agit aussi d'une entrée de ville dans un département dont l'économie repose largement sur le tourisme.

Restant à votre écoute pour échanger

cordialement

Observation n°231

Déposée le 26 Janvier 2021 à 14:28

Par Anonyme

Observation:

Je ne souhaite pas que la prison s'implante dans cette zone, travaillant juste à côté, je ne veux pas en subir les nuisances sociales et esthétiques. Un CFA avec des enfants est juste à côté.

Observation n°232

Déposée le 26 Janvier 2021 à 14:29

Par Anonyme

Observation:

Un centre pénitentiaire à proximité d'entreprises et surtout d'un Centre de Formation des Apprentis n'est pas très approprié.

Il serait souhaitable que celui-ci soit isolé.

Observation n°233

Déposée le 26 Janvier 2021 à 14:56

Par IGP Côtes Catalanes Syndicat

Maison des Vignerons-19 av de Grande Bretagne

66000 PERPIGNAN

Observation:

Nous sommes opposés au projet de construction de ce centre pénitentiaire aux abords immédiats de la Cave Coopérative Arnaud de Villeneuve à Rivesaltes.

Cette Cave produit des vins IGP (Indication Géographique Protégée) Côtes Catalanes.

Ce projet porte gravement atteinte au terroir et à l'image même de notre IGP.

Par les nuisances que ce projet entraînera inmanquablement, il cause également un préjudice important aux Vignerons et à la Cave Coopérative, qui accueille de nombreux prescripteurs tout au long de l'année.

Quelle image donne-t-on de nos produits de terroir que sont les Côtes Catalanes ?

Nous ne sommes pas opposés à la construction d'une prison, mais une autre implantation doit impérativement être étudiée.

Laurent Girbau, Président du Syndicat de Défense de l'IGP Côtes Catalanes.

Observation n°234

Déposée le 26 Janvier 2021 à 18:34

Par Gil Jean-Antoine

8 rue Barra

66600 Rivesaltes

Observation:

un grave préjudice d'image pour notre marque,

Comment accèderons nous à la cave en période de vendanges?

Nous aurons une augmentation très importante du trafic routier à proximité de la cave ainsi qu'une insécurité pour les salariés et leurs biens (véhicules) à cause de la présence inévitable d'individus peu recommandables aux alentours de la prison ainsi qu'une insécurité pour les installations de la cave.

les risques de recours contre nous de la part des associations de défenses des détenus en raison des nuisances que la cave produit (bruits et odeurs) .

Observation n°235

Déposée le 26 Janvier 2021 à 19:20

Par Waffelaert Monique

52 rue de la pinède

66240 Saint Estève

Observation:

Je suis pour une deuxième prison mais je suis contre son implantation aussi près de la cave Coopérative Arnaud de Villeneuve.

Les décideurs ne se rendent pas compte des conséquences occasionnées par la suppression de la desserte ouest de la cave:

Des centaines de tracteurs et de camions venant de la zone ouest de la D900 vont se retrouver englués au rond-point du cadran solaires parce que les véhicules sortant de l'autoroute - nombreux au mois d'aout - sont prioritaires. Ensuite à vitesse lente ils vont monter sur le pont enjambant la 4 voies et descendre sur la pénétrante souvent embouteillée. Enfin au rond-point sur la D900 avant la cave ils devront attendre face aux véhicules venant de Salses ou Narbonne.

Cette galère dans les apports va durer deux mois, alourdir la circulation touristique, et provoquer des dangers à cause de la vitesse réduite des véhicules agricoles et du déversement non contrôlé des jus de raisins.

A ne pas négliger: les effluves et les bruits que vont subir la population carcérale et les habitants de la zone.

En vous remerciant de tenir compte de mes observations

Observation n°236

Déposée le 27 Janvier 2021 à 10:43

Par RABUGENT Thierry

7, rue Alfred sauvy

66600 RIVESALTES

Observation:

Nous sommes farouchement opposés au projet d'implantation d'un centre pénitentiaire jouxtant la cave Arnaud de Villeneuve car nous sommes impactés à double titres.

En premier lieu, parce que nous craignons de rencontrer de lourdes et pénalisantes contraintes lors des apports de raisins à la cave Arnaud de Villeneuve au moment de la récolte ; En effet, les routes d'accès secondaires à la cave seraient très certainement coupées et nous obligerait ainsi à effectuer des détours contraignants.

Ensuite, notre complexe hôtelier composé de 3 structures serait voisin du lieu d'implantation de l'éventuel centre pénitentiaire. notamment le novotel. Il est certain que nous craignons que la fréquentation des visiteurs à cette prison, engendre des infractions de toutes sortes.

Observation n°237

Déposée le 27 Janvier 2021 à 13:02

Par CSE cave Arnaud de Villeneuve CSE

Observation:

Les représentants du personnel de la Cave Arnaud de Villeneuve s'opposent fermement au projet de construction d'une prison accolée à leur site de production pour les raisons suivantes :

- Notoriété de notre image : Nous nous efforçons depuis des décennies à mettre en avant par notre marque le savoir-faire de nos vignerons qui passe par bien entendu par l'image de notre outil de production placé au cœur d'un pôle viticole, nous mettons en avant notre site, notre vignobles que nous faisons visiter à nos clients. Une prison juste derrière la cave impactera directement et de façon très négative l'image de la cave et de notre viticulture déjà mise à mal.
- Logistique : Nos vignerons devront faire un détour pour l'apport de leurs vendanges puisque l'accès à la zone d'apport sera supprimé par le projet.
- Un sentiment d'insécurité chez une partie du personnel que pourrai générer la proximité d'un établissement carcéral.
- Les nuisances olfactives et sonores que produit notre activité (bruits de machines de vinification 24h/24, trafic d'engins agricoles, odeurs de vinification et de la station d'épuration...) de par notre travail, générera sans aucun doute. Elles sont incompatibles avec des conditions décentes d'habitation à proximité. C'est pourquoi nous nous étions installés sur ce site historique loin des habitations.

Si ce projet voit le jour la cave, ses salariés et ses vignerons sont menacés. Nous demandons que le projet soit délocalisé sur un autre lieu plus approprié pour les deux parties.

Le comité social et économique de la cave Arnaud de Villeneuve

Observation n°238

Déposée le 27 Janvier 2021 à 15:10

Par gendre francis

mas de la garrigue nord

66000 rivesaltes

Observation:

je viens de visionner la vidéo conférence et je suis surpris de certains propos concernant notre projet d'extension du grand circuit auto moto porté par la société Fica Track propriétaire de l'ensemble du foncier.

Ce n'est pas un projet incertain comme évoqué, mais un projet réel porté depuis plus de dix ans et qui bénéficie de deux permis d'aménager.

Ce qui est regrettable, c'est que sur le plan des zones en futur développement au nord de la départementale 900, ne figure pas à l'est de cette départementale le plan d'aménagement approuvé du circuit green et du techno parck.

Je souhaite que dans toute présentation du projet d'implantation de la prison soit incorporé nos autorisation et non de découvrir ensuite la venue de nos permis d'aménager et d'évoquer de futures nuisances.

Vous en remerciant.

F.Gendre

Observation n°239

Déposée le 27 Janvier 2021 à 19:07

Par SAGUY Gilbert

10 av de l Aéroport

66600 peyrestortes

Observation:

Je suis absolument CONTRE l'implantation de la prison contre la cave Arnaud de Villeneuve :

1°) en ces temps compliqués pour la viticulture, cette implantation ne peut que donner qu'une image très négative... certains ont des "châteaux" d'autres des prisons !!!!

2°) cette implantation générera des nuisances de proximités, drogues etc.....

3°) Sur le territoire de Rivesaltes, il y a suffisamment de friches éloignées de la cave et de la route nationale pourquoi ne pas s'en servir au lieu de dénaturer un outil de travail

Observation n°240

Déposée le 27 Janvier 2021 à 19:27

Par gazagnol arnaud

4 boulevard de la salanque

66600 salses le chateau

Observation:

Tout le monde est d'accord pour dire que le centre pénitentiaire est d'une nécessité indéniable, aujourd'hui cette concertation sert à présenter le projet mais pas seulement, elle doit aussi permettre de pointer du doigt les enjeux qu'ils soient environnementaux, structurel ou de cohabitation.

Depuis quelques années la cave coopérative viticole Arnaud de Villeneuve a quitté le village de Salses-le-château afin de moderniser son outil de travail mais aussi pour préserver le confort de vie des riverains. Effectivement chacun sait que l'activité viticole génère beaucoup de nuisances aussi bien diurnes que nocturnes ainsi que des pollutions olfactives importantes (dues aux fermentations et aux effluents).

Dans ce dossier j'ai pu constater que le ministère de la justice et son maître d'ouvrage n'ont pas fermé la porte aux propositions des participants et demandent à ceux-ci proposer des lieux de substitutions afin d'étudier les différentes possibilités. C'est ce qu'ont fait Monsieur Bascou Maire de Rivesaltes lors de la réunion publique, ainsi que la Cave Arnaud de Villeneuve par la voix de son Président Monsieur Brice Cassagne. J'en appelle au discernement des pouvoirs publics pour qu'ils fassent preuve de sagesse en révisant la localisation, qu'ils entendent ainsi les propositions des agriculteurs et que cette concertation permette d'évaluer tous les enjeux afin que tout le monde puisse travailler et envisager l'avenir sereinement.

Observation n°241

Déposée le 27 Janvier 2021 à 19:50

Par Manya Bernard

19 rue de la Llobere

66600 Rivesaltes

Observation:

Je suis contre la construction d'une prison et encore moins sur le site proposé.

Je ne reviendrai pas sur les inconvénients liés à l'image de marque du département , de la ville de Rivesaltes et de la cave viticole Arnaud de Villeneuve, ni de la destruction de terrains agricoles.

Ces inconvénients ont été largement développés dans les différents avis déposés.

Je rajouterai une observation ,concernant le bétonnage d'une importante zone, en effet la surface destinée au projet est à ajouter aux surfaces de la zone industrielle prévue par la commune servant à "isoler" la cave viticole de la prison. L'environnement viticole emblème de la cave serait complètement détruit .

Si l'implantation d'un centre pénitentiaire est indispensable il est à noter que ,non loin de là, l'état est propriétaire de plus de 600 hectares . Ces terrains ,gérés par le ministère des armés, sont pour une grande partie inutilisés et en friche.

Une implantation sur ce site aurait pour avantages:

- un accès facile
- un impact financier neutre en ce qui concerne la maîtrise du foncier
- gain de temps sur les phases d'expropriation
- zone éloignée de tout voisinage évitant les nuisances
- amélioration de "l'image" de Rivesaltes déjà bien entachée, la construction d'une prison serait en effet digne héritière d'un lourd passé de privation de liberté après le célèbre camp d'internement et le centre de rétention.

Autre avantage le mémorial de Rivesaltes pourrait voir sa fréquentation augmenter.

En espérant que ma contribution pourra éclairer le débat, je me tiens à votre disposition pour débattre plus avant.

Observation n°242

Déposée le 27 Janvier 2021 à 22:07

Par Anonyme

Observation:

non au projet de prison à côté de la cave Arnaud de Villeneuve

Observation n°243

Déposée le 28 Janvier 2021 à 00:30

Par Moliner Nathalie

19 Avenue Du XXI Siecle

66600 Espira-de-l'Agly

Observation:

Non pas de prison sur Rivesaltes

Observation n°244

Déposée le 28 Janvier 2021 à 03:39

Par jouanole joel

clos st vincent 8 rue du canigou

66530 claira

Observation:

la construction d'un établissement pénitencier dans le secteur viticole tel que celui de la cave ARNAUD DE VILLENEUVE risque de mettre en péril une économie viticole départementale déjà fragile. Le risque de nuisance pour des habitants proche est réel (odeur, bruit, etc...)il ne faudrait pas faire comme les fermes qui doivent déménager car des habitants sont venu loger tout proche et se plaignent des odeurs. Il existe d'autres sites surement plus opportun pour construire de tel établissement certaines "ruines industrielles" seraient envisageable avec a la clés des économie pour les contribuables car les réseaux sont déjà existants.

Observation n°245

Déposée le 28 Janvier 2021 à 09:11

Par Anonyme

Observation:

bonjour,

je suis contre l'installation de la prison, elle ne rapportera rien à la commune aux niveaux des taxes, etc....

ce ne sera pas une source d'emplois supplémentaires pour les habitants du village, il faut avoir un concours pour être gardien.

elle sera construite pas un grand groupe qui sous-traite à bas prix pour avoir le plus de bénéfice et les petites entreprises du département seront toujours à la peine.

Elle est trop près de la cave ADV, une cave peut avoir des nuisances olfactives, qu'est ce qui se passera une fois la construction de la prison !! c'est la cave qui devra déménager ? ou on lui demandera d'autres investissements plus lourd ? qui paiera ??

on parle que les hôtels aux alentours auront plus de clientèle, merci pour la clientèle !!

j'écris, même si je sais que les jeux sont déjà faits, mais au moins j'aurais donné mon point de vue.

Cordialement

Observation n°246

Déposée le 28 Janvier 2021 à 12:04

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre ce projet.

Observation n°247

Déposée le 28 Janvier 2021 à 19:01

Par Anonyme

Observation:

En tant que visiteur de prison, une prison moderne doit être construite près de lieu stratégique (grandes villes ,carrefour géographique) et d'infrastructures de transport pour faciliter les visites des familles qui sont importantes pour tous .

Les coûts financiers engendrés des visites sont un vrai point de blocage.

Rivesaltes est loin de tout . Le département des Pyrénées Orientales est près d'une frontière (dans un cul de sac) . Cela n'a pas de sens. A moins de vouloir créer une cocote minute pénitentiaire...

Observation n°248

Déposée le 28 Janvier 2021 à 23:22

Par Rigaiïl Louis

21 boulevard de la Marine

66510 Saint Hippolyte

Observation:

Je suis contre le projet de la prison à côté de la coopérative. Pour toutes les raisons invoquées par le conseil d'administration.

Cordialement

Louis Rigaiïl

Observation n°249

Déposée le 28 Janvier 2021 à 23:52

Par BASCOU JEROME

22 RUE VOLTAIRE

66390 BAIXAS

Observation:

Sur une zone aussi large, il m'est incompréhensible de vouloir à tout prix accoler une structure malheureusement si peu "attrayante" avec une cave qui, au delà du vin, vend surtout de l'image et de la convivialité.

De plus, nous avons l'exemple de la cave de Baixas avec son voisinage, notre industrie vinicole crée forcément des nuisances de bruit, d'odeur, de trafic qui à un moment ou à un autre viendront poser problèmes relationnels (insolubles à posteriori).

Observation n°250

Déposée le 29 Janvier 2021 à 11:11

Par BORDES cécile et Raymond

9 rue pierre corneille

66600 PEYRESTORTES

Observation:

Nous sommes complètement contre l'implantation de cette prison, cela provoquerait de l'insécurité, des vols, trop de circulation, mauvaise image des vins de chez nous.

Observation n°251

Déposée le 30 Janvier 2021 à 06:30

Par Aymerich Joel

35

66370 Pezilla

Observation:

Il paraît sue cela n'amène pas de nuisance?

On nous prends pour qui ?

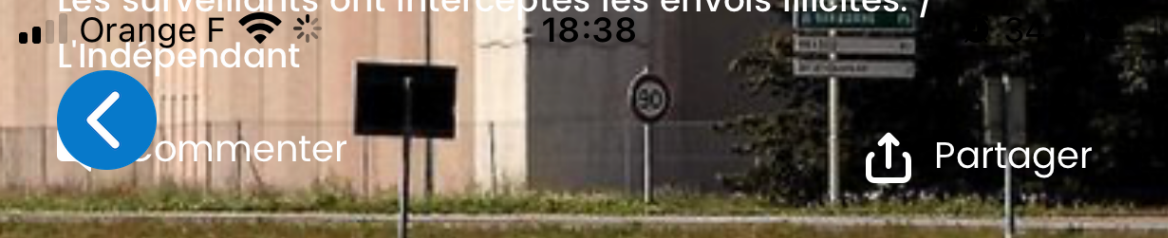
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents joints.



Durant la nuit de samedi, des individus auraient une nouvelle fois découpé le grillage et les concertinas de la prison avant de passer à l'action, ce dimanche, vers 9 h 30, projetant des colis dans une cour du centre de détention. La fouille à corps des détenus présents sur les lieux, aussitôt organisée, est restée vaine. Toutefois, l'inspection de la cour a permis de récupérer 7 portables et des câbles de chargeurs ainsi qu'une clé wi-fi, dissimulés dans des bouteilles en plastique.

Le week-end s'est achevé par une bagarre au quartier mineurs dont deux détenus ont été placés à l'isolement. Puis, une rixe a éclaté au centre de détention au cours de laquelle un des protagonistes a été victime d'une plaie à la tête. Enfin, de la résine de cannabis et de l'herbe ont été saisis sur des détenus, au retour du parloir familles.



Perpignan : Projections, bagarres... week-end agité à la prison

Publié le 24/01/2021 à 19:03

Comme tous les week-ends, le centre pénitentiaire a essayé ce dimanche 24 janvier 2021 de nouvelles projections d'objets illégaux pour approvisionner les détenus.



Durant la nuit de samedi, des individus auraient une nouvelle fois découpé le grillage et les concertines de la prison avant de

Observation n°252

Déposée le 30 Janvier 2021 à 19:57

Par Dauré Michel

02 rue Papin

66600 Rivesaltes

Observation:

Je suis contre ce projet de prison qui va jouxter notre Cave qui produit du Rivesaltes et du Muscat de Rivesaltes, appellations qui font rayonner le nom de notre village dans toute la France et même à l'étranger, tout le monde se souvient de la fameuse citation de Cyrano de Bergerac :Halte ! Du Rivesaltes, quand la serveuse lui propose une boisson et du verre de Muscat qui permet au Conventionnel Cassanyes de remporter la bataille de Peyrestortes, toute nostalgie mise à part, ce projet serait néfaste pour la Cave qui genere du bruit et des odeurs de par son activité et qui risquerait d'être attaquée pour ces nuisances, sans parler de l'insécurité, mais aussi néfaste pour les entreprises environnantes comme le Novotel, le CFA, les Ets Bourdouill et le futur circuit auto moto qui doit s'implanter de l'autre côté de la RD900, c'est pourquoi il faut que le bon sens l'emporte et que la prison soit relocalisée soit au Parc Régional Arago ou au Camp Joffre qui sont à 1km du péage, les viticulteurs sont opiniâtres tout comme leur métier, ils luttent contre les insectes, les maladies, les ravageurs, les éléments, les vols de matériels et de cultures, l'agribashing, et les incivilités sur leurs terrains, c'est pourquoi ils ne lâcheront rien

Observation n°253

Déposée le 30 Janvier 2021 à 20:25

Par Espiago Maison

6 place péri

66000 Perpignan

Observation:

Les viticulteurs sont les premiers concernés par cette implantation ils n'en veulent pas. Le département n'est-il pas assez vaste pour respecter leurs avis sans entrer dans toute polémique stérile.

Observation n°254

Déposée le 01 Février 2021 à 08:31

Par vortemann jean-michel

Observation:

Je suis contre l'implantation de cette prison à proximité de la Cave Arnaud de Villeneuve pour le bon fonctionnement et la pérennité de cet outil de travail .

Observation n°255

Déposée le 01 Février 2021 à 12:55

Par COT Jean-Pierre

16 rue de l'agall

66600 rivesaltes

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Il faut tenir compte de l'avis des Rivesaltaïs

1 document joint.

Concertation Etablissement pénitentiaire à Rivesaltes

Lorsque en 2018 l'Etat a manifesté son intention de construire 15.000 place de prison d'ici 2027 les actualités de FR3 Languedoc Roussillon ont présenté un reportage où le maire de Narbonne montrait le terrain sur lequel serait construit la nouvelle prison.

Mais les services du Ministère de la justice ont, à juste raison, décidé qu'il était plus opportun de la construire à Perpignan où la prison de 34 ans était en suroccupation et les affaires traitées par le Tribunal de Perpignan importantes.

Aujourd'hui le fait de construire une nouvelle prison dans l'agglomération de Perpignan est devenu une nécessité et ne souffre pas de contestation.

Maintenant se pose la question de savoir où ?

Les services du Ministère et de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) ont examiné plusieurs sites qui devaient répondre à un certain nombre de critères dont entre autres :

- La disponibilité d'une surface d'environ 14/15 ha
- Une non-prolifération du nombre de propriétaires fonciers
- Des terrains situés à proximité des grands axes routiers
- Possibilité d'avoir plusieurs accès routiers
- La proximité du Tribunal
- La proximité d'un établissement hospitalier
- ...

Les services du Ministère sont venus début 2019 visiter un certain nombre de terrains susceptibles de recevoir l'implantation du nouveau Centre de Rétention dont ceux du Mas de la Garrigue Nord. Il s'est avéré que ceux-ci répondaient parfaitement aux différentes exigences du Ministère.

C'est ainsi que le site situé au Nord du Mas de la Garrigue entre la cave coopérative et l'autoroute a été choisi et différentes études menées à bien (sol, bruit, environnement...)

Un intérêt pour Rivesaltes et le Rivesaltais ?

Le terrain choisi est situé au Nord de la zone d'activité économiques du Mas de la Garrigue Nord entre la cave coopérative et la voie ferrée Perpignan Narbonne. Il est classé en zone 4Aub qui correspond à une zone destinée à recevoir un certain nombre d'activités dont des équipements publics.

Au départ il était prévu de réserver ces terrains pour la création d'un quartier « Vinipolis » qui devait regrouper un certain nombre d'opérateurs de la filière viticole. : Usine d'embouteillage, Vignerons Catalans, Distillerie, caves particulières.... Mais ces projets qui ont fait l'objet de plusieurs réunions n'ont pas pu aboutir faute de consensus : hésitations, choix d'une installation dans un département voisin, refus de s'implanter à côté de la cave coopérative jugée peu valorisante.... Sur ces terrains devenus sans vocation, la construction d'un centre de rétention permet de trouver une nouvelle vocation pour ce secteur sans impact sur les terres agricoles.

Ce Centre de rétention va recevoir environ 500 détenus qui compteront dans la population de Rivesaltes et l'Etat abondera le budget de la commune dans sa Dotation Globale de fonctionnement (DGF) en fonction de cette nouvelle population.

Il accueillera également 250 gardiens et leur famille qui s'installeront certainement dans le Rivesaltais : Rivesaltes, Salses, Espira, Pia, Clair, St Laurent, Le Barcares... Ayant un certain niveau de revenus elles conforteront l'économie et les commerces locaux.

Il est prévu que ce centre ouvrira ses portes en 2026, un certain nombre de demandeurs d'emplois pourront d'ici là préparer et passer le concours de surveillant pénitentiaire pour accéder à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire puis demander leur mutation dans le nouvel établissement.

De plus l'implantation du centre à cet endroit permettra de valoriser les terrains situés au Sud de celui-ci jusqu'aux bâtiments de Boncolac et de Scania (ex Montull). Comme le disait l'ancien maire de Perpignan en parlant du Centre de rétention de sa ville, sa présence engendrait une forte demande d'implantation d'entreprises et de logements. Les abords du centre sont sécurisés et en principe les éventuels délinquants ne cherchent pas à fréquenter ses abords.

La ronde des Non.

Immanquablement sur Rivesaltes dès qu'il y a un projet structurant pour la ville nous assistons à une levée de boucliers : non, non et non...

C'est ce qui est arrivé lors du projet d'installer Euromarché (Actuellement Carrefour) sur Rivesaltes. En 1984 l'usine des poupées Bella ferme et licencie ses 200 employés. L'Etat afin de leur redonner des emplois essentiellement féminins favorise l'implantation d'Euromarché sur Rivesaltes (actuellement secteur Cap Roussillon). Dès cette annonce, colère des commerçants de Rivesaltes, manifestations.... Et finalement la municipalité s'est opposée à cette implantation ce qui n'a pas posé de problème à cette enseigne qui a retourné et repoussé son bâtiment de quelques mètres se retrouvant ainsi sur le Territoire de Clair heureuse de cette aubaine. Résultat toutes les taxes sont parties sur cette commune et Rivesaltes a été privée de ressources tout en ayant tous les inconvénients. Une décision néfaste pour le budget communal et qui perdure encore aujourd'hui.

Autre exemple, celui de l'unité de traitement des ordures ménagères. Lors de la création du SYDETOD dans les années 95 celui-ci se proposait d'installer l'usine de traitement sur les terrains du Conseil Général à Rivesaltes. Dès que le projet fut connu colère des viticulteurs, de la cave coopérative.... Un Muscat de Rivesaltes à l'amiante, à la dioxine.... L'usine allait ruiner la viticulture, son image de marque (déjà !). Résultat l'usine s'est installée à Calce territoire pourtant très viticole et possédant de nombreuses caves renommées. Depuis l'ouverture de l'usine en 2003 les contribuables rivesaltais ont un manque à gagner de 1 million d'euros par an soit à aujourd'hui 18 millions d'euros, de quoi faire quelques travaux ou opérations valorisant la viticulture.

Récemment c'est le refus de maintenir la possibilité d'implanter une halte ou gare sur la ligne TGV à Rivesaltes faisant de notre département le seul n'ayant pas une gare sur la ligne TGV mais seulement celle de Perpignan en décrochage de la ligne directe.

Dernièrement le permis de construire d'un entrepôt logistique a fait l'objet d'une campagne de non et d'un recours gracieux contre sa délivrance sous le prétexte qu'il était destiné à permettre à Amazon d'assurer le dernier kilomètre de ses livraisons. Rumeurs, rumeurs surtout que cette société n'a pas attendu aujourd'hui pour livrer ses colis à la clientèle du département grâce à des transporteurs locaux.

Aujourd'hui c'est la création du centre de rétention qui soulève le lobbying du non. Une multitude de raisons fleurissent : Image de marque de la cave, nuisances de la cave, insécurité, circulation des véhicules en période de vendanges....

Sans rentrer dans les détails des objections dont on ne connaît pas la liste exhaustive on peut dire que le site actuel de la cave n'est pas un modèle pour son image de marque et que la construction de prisons sans mirador et avec de grands espaces sont parfois même plus valorisantes qu'un bâtiment industriel. Je ne pense pas que l'image de marque des Bordeaux ait été dévalorisée par la présence sur son territoire du Centre Pénitentiaire de Bordeaux- Gradignan. Il doit en être de même dans plusieurs sites porteurs d'Appellations d'origines.

Nuisances de la cave. C'est vrai que la station d'épuration de la cave n'est pas aux normes et qu'il conviendrait que la cave procède à sa mise en conformité. Mais elle utilise régulièrement les installations de la Cave Bourdoul (La Martiniquaise - Cofepp) pour l'évaporation de ses fluides et ceci sans le moindre problème de nuisance. De plus le Centre de rétention ne serait pas sous le vent de la cave coopérative.

Circulation pendant la période des vendanges. Personne n'a dit que l'accès à la cave pour la période des vendanges serait supprimé ou réduit. Actuellement il est assuré par des chemins communaux d'une largeur réduite. L'installation du Centre de rétention améliorerait en fait cet accès avec la création de véritables voiries.

Il en est de même pour toutes les autres objections alors que ce projet valorisera ce secteur le rendant plus dynamique et porteur avec toutes les nouvelles installations qu'il attirera. Il est temps de ne plus être négatif mais de regarder l'avenir de façon positive et optimiste pour développer la richesse de notre département et de notre commune.

Loin des yeux ?

« Cachez cette prison que je ne saurais voir, par de pareils objets les âmes sont blessées » Pour cette raison certains proposent d'installer ce centre loin de la cave coopérative.

Un premier terrain proposé est celui appartenant à la région et qui devait accueillir le Parc Régional d'Activités François Arago. Ce terrain est encore en zone agricole et n'apporte pas d'amélioration au point de vue environnement. Au contraire il représente déjà un inconvénient c'est qu'il est à côté de plusieurs caves particulières. Transférer le bâtiment de la cave coopérative aux caves particulières et à côté d'un hôtel c'est vouloir mettre le feu aux poudres et alimenter un conflit entre caves particulières et coopératives toujours sous-jacent. Ce terrain est avec l'Espace Entreprises Méditerranée (EEM) alimenté par un forage spécial pour l'eau potable sans raccordement avec le réseau de Rivesaltes (pas de maillage). Il en est de même pour la station d'épuration autonome qui devrait être remplacée.

De même ce terrain est fortement impacté par le Programme d'Intérêt Général de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) qui outre le tracé des voiries prévoit, sur les voies de raccordement à la ligne classique, une grande zone de maintenance et de triage des trains. Un embranchement existe déjà sur ce site pour desservir l'entreprise Wallon et occasionne une nuisance sonore dont se plaint l'hôtel « Tropic Hôtel » qui jouxterait le centre pénitentiaire.

Un second terrain serait celui du Camp Joffre propriété de l'armée sur lequel s'entraînent jour et nuit parfois avec des vols d'hélicoptères en rase motte les hommes du CPIS de Perpignan (service action

de la DGSE). En outre le ministère de la défense entend réaliser sur ces terrains la construction d'un dépôt de munition « high tech » incompatible avec des locaux à sommeil.

Un troisième terrain est celui du « circuit du Roussillon » situé le long de la D900 face à la « Cave Arnaud de Villeneuve ». Que le centre se trouve à droite ou à gauche de la cave coopérative il est difficile de voir ce qui changerait par rapport aux différentes pseudo nuisances. De toute façon ces terrains appartiennent à une société titulaire d'un permis d'aménager mais qui attend que la DREAL veuille bien consentir à examiner son dossier et donner son avis sur les compensations pour commencer les travaux.

Et maintenant ?

Une fois ces éléments posés quelle solution adopter ? Le site choisi est le meilleur possible et ne présente pas d'inconvénients majeurs vis-à-vis de la cave et de la cave vis-à-vis du centre de rétention. Certes le lobbying de la cave mobilise quelques tracteurs et quelques personnes voulant faire le forcing sur le dossier en laissant penser que cela pourrait être plus violent. Mais que pense réellement la population de rivesaltes ? L'on pourrait envisager un **referendum local** pour connaître le sentiment de la véritable population rivesaltaises car la population majoritaire qui est favorable ou indifférente au projet ne se mobilise pas, seuls le font les opposant au mépris de l'intérêt général de la commune.

Le projet présenté sera d'une qualité architecturale certaine, différent des idées que l'on se fait des prisons même par rapport à celle de Perpignan. Un environnement paysager est prévu.

Au vu des innombrables friches agricoles sur Rivesaltes il serait bon de réaliser une opération de **remembrement** sur le territoire communal. Ce remembrement pourrait s'accompagner de l'achat de grandes parcelles par un organisme public ou intercommunal qui mettrait ces **terres en location** pour des coopérateurs à un prix raisonnable.

L'on pourrait également financer une **étude de mise en valeur du site** de la cave (ex Sopagly racheté par les contribuables du Rivesaltais pour répondre au souhait de la cave). Il faut dire que ce site est loin d'être mis en valeur de quel côté qu'on le regarde même si une partie des bâtiments sont normalement labellisé « patrimoine architectural du XXe siècle » devenu label « Architecture contemporaine remarquable » en tant qu'ancienne cave Byrrh.

Jean-Pierre COT
16 rue de l'Agall
66600 RIVESALTES
06 722 177 27
jeanpierrecot@gmail.com

Observation n°256

Déposée le 03 Février 2021 à 16:44
Par Cave Arnaud de Villeneuve
153 RD 900
66600 RIVESALTES

Observation:

Bien conscient que cet espace n'est pas celui d'un débat, nous nous devons toutefois de répondre à la récente observation de Monsieur COT sur ce registre dématérialisé.

Si le propos général de cet ancien élu en charge de l'urbanisme ne laisse planer aucun doute sur l'engagement de la Mairie en faveur du projet de prison, il est regrettable, alors qu'il ne représente plus que lui-même, qu'il utilise cet espace dédié aux observations sur le projet de prison pour dénigrer la coopérative ARNAUD DE VILLENEUVE et ses adhérents, alors même que leur production est un des fers de lance de notre commune.

Il est de même regrettable qu'il se permette de juger et de dénigrer la mobilisation des vignerons et de leurs sympathisants contre ce projet de prison.

Il est enfin purement scandaleux que Monsieur COT, pour illustrer ses propos polémiques, se permette de formuler des affirmations mensongères.

Monsieur COT affirme que la station d'épuration de la cave n'est pas aux normes :

C'est faux. La station d'épuration est parfaitement conforme à la réglementation en vigueur. Les rapports envoyés tous les ans aux services de la Préfecture et à la DREAL en attestent.

Bien loin du sujet qui nous préoccupe, Monsieur COT affirme que la cave utilise régulièrement les installations de la Sté BOURDOUIL pour faire traiter ses effluents. Cela n'a jamais été le cas !

Monsieur COT affirme que le site de la cave a été acheté par les contribuables de Rivesaltes...

C'est également totalement faux. La Communauté de Communes du Rivesaltaise a effectivement acheté le bien sous forme d'atelier relais pour le compte de la cave en 2007, mais tous les frais occasionnés par cette opération ont été refracturés à la coopérative à l'Euro près.

Ces propos fallacieux relèvent-ils de la méconnaissance du dossier ou de l'intention de nuire à la coopérative ? Le doute est permis.

Enfin Monsieur COT prétend que l'installation de la prison sur un terrain mitoyen de la cave ne présente aucun inconvénient ni vis à vis de la cave ni vis-à-vis de la prison.

Nous ne voyons pas en quoi il est compétent pour porter ce jugement, et de plus les inexactitudes relevées ci-dessus dans son discours engagent à douter sérieusement de la pertinence de son avis.

Ce qui est certain c'est que jamais la cave n'a été prise en compte dans les études qui ont été menées depuis 2019 pour préparer l'implantation de la prison et que Monsieur COT, alors élu en charge de l'urbanisme n'a jamais jugé utile de rencontrer les dirigeants de la coopérative à ce sujet, ne serait-ce que pour les informer, leur présenter le projet et recueillir des avis préalables.

Observation n°257

Déposée le 04 Février 2021 à 18:38

Par CASSAGNES Brice

18 Av de l'Agly

66600 RIVESALTES

Observation:

Bonjour,

Je contribue en tant que président de la coopérative Arnaud de Villeneuve.

Il est évident qu'une opposition franche a émergé face à l'implantation de la prison sur le site du mas de la garigue. La coopérative en tant que voisin direct est plus particulièrement concernée par les désagréments liés à ce projet. Mais j'ai vu la contribution de Mr Rabujen , qui représente le groupe Farines (qui possèdent hôtels et divers bâtiments sur cette zone), celle de Mr Montés, secrétaire général de la chambre des métiers et de l'artisanat, et celle que devrait laisser également Mr Langlois directeur des Ets Bourdouils, je pense que vouloir résumer cette opposition à quelques tracteurs et petits paysans serait totalement erroné.

Il devait avoir lieu une réunion en présentiel avec les entreprises de la zone existante, à ma connaissance elle ne s'est pas tenue.

Comment pense-t-on faire, pour recueillir l'avis des voisins de ce projet... En tout cas, ceux que j'ai pu contacter n'ont pas sauté de joie et je dirais même bien au contraire.

Je ne pense pas que l'arrivée de la prison soit un projet structurant pour ce secteur. En son temps l'arrivée d'IKEA aurait pu être cela mais l'histoire en a voulu autrement. Par contre aurions nous entendu parler du projet prison si cette entreprise s'y était installée. Je suis sûr que non!

Dans ce contexte, la mairie ayant réalisé des réserves foncières très importantes, a du en rétrocéder une grande partie à l'agglo, car les différents permis d'aménager n'ont pu aboutir. (Ceci n'étant pas la faute des vignerons) Ces réserves foncières ont quand même eu un impact sur le fonctionnement de la coopérative car elles se sont cumulées avec l'agrandissement du circuit de karting, la réserve foncière de la région pour le parc François Arago. On parle tout de même de quasiment 200 ha qui ont changé de vocation agricole en destination à urbaniser. Les vignerons ce sont ils insurgés ? Non !!

Nous ne parlerons pas du TGV qui dans le cadre de l'enquête publique annonce également une emprise foncière proche de 150 Ha. Quand on remet cela en perspective avec les importants investissements réalisés par les vignerons d'Arnaud de Villeneuve cela pose question...

Mais aujourd'hui, la mairie pour une opportunité financière notamment, en vendant les derniers terrains lui restant, va hypothéquer l'avenir du mas de la garigue nord dans son ensemble et plus particulièrement encore celui de la coopérative. Les vignerons ne comprennent pas que le même maire qui a souhaité les accompagner dans leur investissement, soit aujourd'hui aussi enclin à leur mettre des bâtons dans les roues.

Au vu de ce contexte nous avons organisés une présence appuyée à la permanence de l'APIJ le 27 Janvier dernier. Environ 200 personnes étaient présentes et notamment un grand nombre de représentants agricoles départementaux. Ils sont eux aussi très perplexes quand à la pertinence du lieu expertisé.

Pour nous, des personnes qui ne sont pas concernées directement par ce projet mais qui ont les mêmes préoccupations et les mêmes conclusions, nous confortent dans notre position.

Quand l'ensemble des acteurs de la vie politique locale, départementale et régionale sont sensibilisés au sujet et qu'ils doutent également du choix du lieu, cela pose question.

Seule la mairie se tient droit dans ses bottes et maintient que le site qu'elle détient est parfaitement adapté et qu'un léger éloignement résoudra tous les problèmes. Bien évidemment pas devant les vignerons, sachant qu'ils sont totalement opposés à cette implantation au pied de leur outils industriel. N'oublions pas non plus, un point de détail diront certains, le site de la cave a été racheté à l'agglo de Perpignan, il y a moins d'un an. Sans que personne n'évoque l'arrivée de la prison à ses pieds...

J'espère que ces quelques éléments permettront de voir les choses sous un autre angle pour les décideurs de cette implantation.

Cordialement, Brice CASSAGNES.

Observation n°258

Déposée le 04 Février 2021 à 19:16

Par Baille Pierre

7 avenue de l'olivède

66600 Rivesaltes

Observation:

Les "quelques personnes" sont choquées par les paroles méprisantes de Monsieur Cot, en effet ce sont les vignerons qui de tout temps ont fait la réputation de Rivesaltes et non des élus renouvelables au gré des élections.

Quand les "quelques personnes sur leurs quelques tracteurs" auront disparu, Rivesaltes pourra faire son deuil sur sa réputation de production de vins de qualité.

Non à la prison aux portes de la cave Arnaud de Villeneuve.

Observation n°259

Déposée le 04 Février 2021 à 22:43

Par Anonyme

Observation:

bonjour,je suis contre ce projet de prison près de la cave Arnaud de Villeneuve car il serait néfaste pour la Cave et pour les entreprises environnantes de part l'insécurité des alentours des prisons,pour réagir moi aussi aux propos inacceptables de mr Cot,j'ai trouvé dans un article du Point daté du 23 mai 2019 une annonce de mr Michel Labardin,maire (DVD)de Gradignan où est implanté le centre de détention cité en exemple par mr Cot,je le cite:je demande que la sécurité aux abords de la prison soit renforcée,les rodéos,les intrusions dans les résidences,les agressions,les insultes et le vacarme...ça ne peut plus durer,il poursuit:les riverains,ce qui représente environ une centaine de logements,sont exaspérés par cette situation.

Quand il parle des commerçants qui ont manifesté contre l'installation d'Euromarché,leur démarche était légitime puisque 80 %d'entre eux ont aujourd'hui disparu ,peut on reprocher au Docteur Emile Parès qui était Maire à l'époque d'avoir défendu ses administrés?

Quand il dit que seuls les opposants au projet s'expriment,je lui ferai remarquer que le registre dématérialisé et celui de la Mairie sont ouverts à tout le monde et que chacun a le droit d'exprimer son avis,si l'arrivée de la prison avait un effet euphorisant,je pense que ça se verrait

je pense que l'implantation de la prison doit se faire sur d'autres terrains,pourquoi pas ceux près du Mémorial qui appartiennent au Département

Cordialement

Observation n°260

Déposée le 05 Février 2021 à 08:35

Par BOURDOUIL NSCR

23 RUE ALFRED SAUVY

66600 RIVESALTES

Observation:

Au nom des sociétés Bourdouil et Nscr, je m'oppose fermement à cette implantation.

Elle créerait sans aucun doute des gênes pour notre activité.

Problèmes de circulation, de fréquentation et de sécurité.

Dans ce contexte, elle pourrait par ailleurs remettre en cause des investissements sur des projets éventuels.

Bernard Langlois

Directeur Général Bourdouil et NSCR.

Observation n°261

Déposée le 05 Février 2021 à 10:49

Par SAFER Occitanie

19, AVENUE DE GRANDE BRETAGNE

66025 PERPIGNAN CEDEX

Observation:

Suite à la réunion du Comité Technique Départemental des Pyrénées-Orientales de la Safer Occitanie, le Vendredi 29 Janvier 2021, son Président demande que les pouvoirs publics et l'administration compétente étudient un site alternatif à l'implantation d'un centre pénitentiaire. Cet établissement ne correspond pas aux types d'activités qui ont été initialement évoquées pour occuper cette zone d'activité à sa création (entreprise du secteur vitivinicole).

Denis BASSERIE,

Président du CTD des Pyrénées-Orientales

SAFER Occitanie

Observation n°262

Déposée le 05 Février 2021 à 12:53

Par VALERIE BALMIGERE

4 RUE DES ALBERES

66600 Calce - (66600)

Observation:

J'apporte tout mon soutien en tant que Présidente de cave coopérative aux dirigeants de la cave de Rivesaltes . Il est en effet impensable d'envisager l'installation d'une prison à côté d'un site viticole. En effet la cave a décidé de quitter le centre de la commune de Rivesaltes pour éviter les problèmes liés à l'activité d'un site industriel au cœur du village. Aujourd'hui en implantant une prison à côté de la cave on crée une situation potentiellement conflictuelle .En cette période au combien compliquée pour l'avenir de nos productions locales il n'est nullement nécessaire d'y ajouter des contraintes supplémentaires.
